

Hillaire Fabienne
Crossman Tristan
Gelineau Basile
Braconnier Renan
Chareton Romain
Chabré Antoine

Année : 2021-2022

Tri à la source et valorisation des biodéchets collectés par les collectivités en Bretagne : Quels rôles pour les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire ?

Mastère Spécialisé Economie circulaire

Référent mandataire : Pauline Planut
Référent de l'école : Lucie Domingo



UniLaSalle - Ecole des Métiers de l'Environnement

Etablissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général - Reconnu par l'Etat
Habilité à recevoir la taxe d'apprentissage

Campus de Ker Lann - Rennes
Avenue Robert Schuman
35170 BRUZ - FRANCE

Tel : +33(0)2 99 05 88 00
contact@ecole-eme.fr
www.ecole-eme.fr

Association loi 1901
SIRET : 780 507 190 00053
APE : 8542 Z

Résumé

Au 31 décembre 2023, l'ensemble de la population française devra disposer d'une solution de tri à la source pour ses biodéchets. En France, ceux-ci représentent près de 30% des déchets présents dans les ordures ménagères selon l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Afin que cette obligation réglementaire soit respectée, les donneurs d'ordre qui assurent la collecte et le traitement des déchets (les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) doivent définir des stratégies adaptées à leur territoire afin que ces déchets ne se retrouvent plus dans les OMR (puis enfouis ou incinérés) mais soient valorisés. Des solutions existent pour le tri à la source des biodéchets (par compostage de proximité ou collectes séparées) et leur valorisation (compostage ou méthanisation) permettant un retour à la terre dans une démarche d'économie circulaire.

En France et particulièrement en région Bretagne, des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ont fait des biodéchets leur domaine d'expertise.

Après un état de lieux de cette filière, un travail méthodologique a permis de mieux comprendre les enjeux et les stratégies respectives des EPCI et acteurs de l'ESS. Cette étude contribue à montrer que les acteurs de l'ESS disposent de nombreux atouts pour répondre aux besoins et aux problématiques des acteurs, notamment des EPCI et des ménages, et qu'ils ont toute leur place dans cette filière. Ces structures peuvent en effet mettre en avant leur connaissance du territoire et de ses habitants, leur expertise, leur capacité d'adaptation en s'appuyant sur les valeurs à la fois locales et sociales chères à l'ESS.

Enfin, des pistes d'actions individuelles et collectives leurs sont proposées en matière d'activités, de communication, d'innovation et de mise en réseau afin de développer leurs activités et leur visibilité.

Summary

By 31/12/2023, the entire French population will have to have a sorting solution at source for their bio-waste. In France, bio-waste represents nearly 30% of the household waste according to the ADEME (French Agency for Environmental and Energy Management). In order to comply with the regulatory obligation, the local authorities which collect and treat the waste (public establishments for inter-municipal cooperation ("EPCI") must define strategies adapted to their territory so that the biowaste are not thrown (then incinerated or buried) but recycled. Solutions exist for the sorting (local composting or separate biowaste collection system) and recycling (composting or methanization) to return to the soil in a circular approach.

In France and particularly in the Brittany region, actors of the Social and Solidarity Economy (SSE) have made bio-waste their area of expertise.

After a diagnosis of the situation of this sector, a methodological approach provides a better understanding of the involved stakeholders' stakes and strategies (EPCI and Actors of the SSE). This study contributes to highlight that the actors of SSE have significant assets to support EPCI and households in this set up and can play a major role. These actors can indeed

promote their knowledge of the territory and its inhabitants, their expertise, their adaptability in line with their local and social values.

Finally, some suggestions of collective and individual actions have been made, related to their activities, communication, innovation and networking.

Mots-clé: biodéchets, ressources, tri à la source, valorisation, ESS, EPCI, compostage, méthanisation

Key words: bio-waste, bio-waste sorting, valorization, SSE, 'EPCI', composting, ressources, methanization

Remerciements

L'écriture d'un tel document nécessite bien des forces vives. Les auteur(es) bien entendu mais aussi des personnes encadrantes. Nous souhaitons remercier Lucie Domingo de l'école Unilasalle et Pauline Planut de la CRESS Bretagne ainsi que Christophe Boué de l'OEB pour le suivi, les conseils prodigués, les informations fournies et l'aiguillage tout au long du projet.

De nombreuses personnes nous ont accordé de leur temps. Dans des agendas bien remplis se libérer pour échanger n'est pas toujours chose aisée mais lorsque cela a été possible, ce fut pour nous des moments de partage et d'apprentissage importants sans lesquels notre appréhension du sujet aurait été très différente. Pour cela, merci à l'ensemble des personnes interrogées.

Nous souhaitons également remercier les personnes présentes lors de notre atelier biodéchets organisé pour la journée de l'économie circulaire qui s'est déroulé dans les murs de l'école. Merci à Audrey le Duigou et à Renate Schäfer pour leurs interventions et leurs témoignages inspirants.

Enfin, un remerciement plus général à l'ensemble des personnes nous ayant aidé directement ou indirectement à la rédaction de ce rapport.

Ce rapport a fait l'objet d'une restitution et d'échanges le jeudi 6 octobre 2022. A la suite, des compléments ont été apportés et sont surlignés en jaune dans le rapport. Merci à Compost'Tout, Redon Agglomération, Vert le Jardin, les Marteaux du jardin et SMICTOM Pays de Fougères.

Table des matières

Table des figures	7
Table des tableaux	8
Table des photos	8
Introduction	12
Partie 1 : État des lieux de l'existant	15
1. Règlements & Chiffres	15
1.1. Etat des lieux	15
1.1.1. En France	15
1.1.2. En Bretagne	16
1.2. Chronologie réglementaire et encadrement	17
2. Processus et méthodes de tri et valorisation	20
2.1. Les solutions de tri à la source	20
2.1.1. La gestion de proximité	20
2.1.2. Flux des biodéchets en gestion de proximité	21
2.1.3. La collecte séparée	22
2.1.4. Flux des biodéchets en collecte séparée	23
2.2. Les solutions de valorisation	24
2.2.1. Le compostage	24
2.2.2. La méthanisation	27
2.2.3. Autres méthodes	28
3. Panorama des parties prenantes de la gestion des biodéchets (focus Bretagne)	29
3.1. Les Institutions (au-delà de l'échelle locale)	30
3.2. Les producteurs de déchets alimentaires	30
3.3. Les donneurs d'ordre	31
3.4. Les acteurs accompagnant la mise en place de la filière	33
3.5. Les prestataires de gestion des déchets conventionnels	35
3.6. Les structures de l'ESS	36
Partie 2 : Mise en place d'une filière biodéchets	38
1. L'analyse des stratégies des EPCI en Bretagne sur la gestion des biodéchets	38
1.1. Panorama du paysage breton sur la gestion des biodéchets	38
1.2. Analyse de la situation des EPCI sur la gestion des biodéchets	38
1.2.1. Niveaux d'avancement des EPCI	40
1.2.2. Choix des solutions de tri à la source et de valorisation	41
1.2.3. Les problématiques rencontrées	45
1.2.4. L'impact des problématiques dans le choix des solutions de collecte et de valorisation	47
1.3. Exemples de développement stratégique pionnier	49
2. Les acteurs de l'ESS intervenants dans la filière biodéchets alimentaires	53
2.1. Panorama des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire dans la filière des biodéchets alimentaires	53
2.1.1. En Bretagne	53

2.1.2.	Hors Bretagne	57
2.2.	Analyse des acteurs de l'ESS en Bretagne	58
2.2.1.	Domaines d'activités	58
2.2.2.	Type de structure	59
2.2.3.	Partenariats & financements	60
2.2.4.	Les problématiques rencontrées	61
2.3.	Benchmark de l'ESS Hors Bretagne	63
2.3.1.	Domaines d'activités	63
2.3.2.	Type de structure	64
2.3.3.	Partenariats & financements	65
2.3.4.	Les problématiques rencontrées	66
Partie 3 : Opportunités et pistes d'actions pour les acteurs de l'ESS et les EPCI dans la filière biodéchets		68
1.	L'intégration des acteurs de l'ESS dans la stratégie de gestion des biodéchets	68
1.1	Les atouts de l'ESS	68
1.1.1	Selon les EPCI	69
1.1.2	Selon les acteurs de l'ESS	69
1.2	Les pistes d'actions des EPCI pour favoriser les relations avec les acteurs de l'ESS	70
2.	Quelles stratégies et pistes d'action pour les acteurs de l'ESS en Bretagne ?	72
2.1	Pistes d'actions individuelles des acteurs de l'ESS	72
2.1.1	Pistes d'actions en termes d'activités	73
2.1.2	Pistes d'actions en termes de communication et de mise en réseau	75
2.1.3	Pistes d'actions en termes d'innovation	76
2.2	Pistes d'actions collectives des acteurs de l'ESS	77
Conclusion		81
Bibliographie		82
Annexes		87
Annexe 1 : Liste des contacts des structures interviewées		87
Annexe 2 : Réponses des EPCI au questionnaire		88
Annexe 3 : Réponses des EPCI aux entretiens		92
Annexe 4 : Résultats des entretiens auprès des structures de l'ESS en Bretagne		98
Annexe 5 : Résultats des entretiens auprès des structures de l'ESS hors Bretagne		101
Annexe 6 : Guide des entretiens avec les EPCI		104
Annexe 7 : Guide des entretiens avec les acteurs de l'ESS		106
Annexe 8 : Guide des entretiens des structures d'accompagnements		108

Table des figures

Figure 1: Composition des OMR en France (Source : ADEME, 2017).....	15
Figure 2 : Image biodéchets alimentaires (source : bretagne.ademe.fr)	20
Figure 3 : La gestion de proximité	20
Figure 4 : Schéma du flux en gestion de proximité.....	21
Figure 5 : La collecte séparée.....	22
Figure 6 : Schéma du flux en collecte séparée	23
Figure 7 : Résumé graphique des parties prenantes de la gestion des biodéchets.....	29
Figure 8 : Représentation des producteurs de déchets alimentaires	30
Figure 9 : Carte des EPCI exerçant une activité de collecte et/ou de traitement en Bretagne en 2020 (source : bretagne-environnement.fr).....	32
Figure 10 : Etat d'avancement des PCAET en Bretagne, source : DREAL Bretagne	34
Figure 11 : Les principes et valeurs sociales et solidaires de l'ESS.....	36
Figure 12 : Carte des pôles ESS en Bretagne (source : ess-bretagne.org).....	36
Figure 13 : les opérations de gestion des déchets de cuisine et de table (compostage et collecte) en 2019 (source OEB)	38
Figure 14: Niveau d'avancement des EPCI (réponses au questionnaire).....	40
Figure 15: Stratégies de tri à la source et de valorisation des EPCI (réponses au questionnaire).....	41
Figure 16: Solutions de tri à la source (réponses au questionnaire)	42
Figure 17: Solutions de tri à la source par typologie de territoire (réponses au questionnaire)	43
Figure 18: Population couverte par chaque solution de tri à la source.....	44
Figure 19: Problématiques des EPCI (sources questionnaire et entretiens)	45
Figure 20 : Cartographie des acteurs de l'ESS sur la gestion des biodéchets en Bretagne	56
Figure 21 : Répartition des activités des acteurs de l'ESS en Bretagne.....	58
Figure 22: Répartition des statuts des acteurs de l'ESS en Bretagne.....	59
Figure 23: Partenariats des acteurs de l'ESS en Bretagne avec d'autres structures	60
Figure 24: Répartition des problématiques rencontrées par les acteurs de l'ESS en Bretagne	61
Figure 25: Répartition des statuts des acteurs de l'ESS hors Bretagne.....	64
Figure 26: Partenariats avec les acteurs de l'ESS hors Bretagne.....	65
Figure 27: Répartition des problématiques rencontrées par les acteurs de l'ESS hors Bretagne	66
Figure 28: Les atouts et attentes des acteurs de l'ESS du point de vue des EPCI.....	69
Figure 29: Les atouts des acteurs de l'ESS (de leur point de vue).....	70
Figure 30: les marchés négociés.....	72
Figure 31: Portée et ampleur des actions de sensibilisation citées par les collectivités interrogées par l'ADEME (source terravox.fr).....	73

Table des tableaux

Tableau 1 : Les structures d'accompagnement	33
Tableau 2 : Domaines d'activités dans la gestion des biodéchets des acteurs de l'ESS en Bretagne	55
Tableau 3 : Domaines d'activités des acteurs de l'ESS hors Bretagne.....	57

Table des photos

Photo 1 : Image biodéchets alimentaires (source : bretagne.ademe.fr)	19
Photo 2 : Composteur individuel (source ©Arnaud Childeric)	20
Photo 3 : Composteur pied d'immeuble à Fougères (source ©Chronique républicaine).....	21
Photo 4: Le compostage partagé sur Rennes (source Rennes métropole – lesmarteauxdujardin.blog)	21
Photo 5 : Sac biodégradable (source Lorient Agglo)	22
Photo 6 : Borne biodéchets Gaiabox SITTOM-MI (source Le Télégramme, Frédéric Droumaguet).....	23
Photo 7 : Besançon, source : Besancon.fr	49
Photo 8 : Le port de Lorient, source : lorientbretagnesudtourisme.fr	50
Photo 9 : paysage Pays de Vilaine, source : smictom-paysdevilaine.fr.....	51

Liste des abréviations

ADEME : Agence de la Transition Ecologique, anciennement Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

CNIID : Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets

Collecte PAP : collecte en Porte-à-porte

Collecte PAV : Collecte en Point d'Apport Volontaire

CRESS : Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire

DMA : Déchets ménagers et assimilés

EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial

ESS : Economie Sociale et Solidaire

GES : Gaz à Effet de Serre

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

Loi **AGEC** : Loi « Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire »

LTECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte

OEB : Observatoire de l'Environnement de Bretagne

OMR : Ordure ménagère résiduelle

PRPGD : Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

STEP : STation d'ÉPuration des eaux usées

TAG (BZH) : Trajectoires Agiles de Bretagne

TER : Territoire Econome en Ressource

TMB : Tri mécano-biologique

Glossaire

Bioseau : petite poubelle de table dans laquelle les déchets alimentaires et épluchures peuvent être stockés avant d'être jetés (dans un composteur, dans une poubelle de collecte...).

Compostage : procédé de transformation aérobie de matières fermentescibles dans des conditions contrôlées. Il permet l'obtention d'une matière fertilisante stabilisée riche en composés humiques, le compost (définition ADEME).

Conteneurisation : l'objectif de cette action est de proposer aux habitants des conteneurs pour leurs OMR et recyclables (hors verre) à la place de sacs.

CREOPSS : Entrepreneur.e de projet éco-responsable, sociale et solidaire. Formation visant la certification professionnelle de niveau 5 (bac+2) "Entrepreneur-e de projet éco-responsable, social et solidaire", actuellement en cours de renouvellement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (organisme certificateur : SCIC KEJAL).

Cuve réductrice : cette cuve permet de réduire la capacité des bacs pour limiter la présence de déchets végétaux (contrairement aux bacs plus volumineux) et facilite l'entretien des bacs (le fond des bacs plus volumineux peut être difficile à nettoyer pour certains usagers). Ces équipements sont plus adaptés et permettent d'augmenter le taux de participation et d'adhésion des usagers.

EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI (définition INSEE).

Méthanisation : processus naturel de fermentation de la matière organique en l'absence d'oxygène, produisant du méthane et du digestat (fermentation anaérobie). On obtient ainsi un gaz et un digestat (à ne pas confondre avec le compost) ce digestat est le résidu du processus « fermentation anaérobie ». Ce résidu peut être composté s'il est réintroduit à des biodéchets après avoir passé une phase en aérobie et une longue maturation. En 2019, selon les chiffres de l'ADEME, les installations de méthanisation avaient une puissance moyenne de 315kWe (Puissance mini 80 kWe- Puissance Maxi plusieurs MWe).

Micro-méthanisation : la petite méthanisation, ou encore micro-méthanisation, se caractérise par une puissance installée inférieure à 80 kWe.

Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) : La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a confié aux Régions une compétence en matière de déchets et d'économie circulaire. Chaque région élabore donc un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) avec tous les acteurs du territoire. Ce

document d'orientation coordonne les actions à mettre en place pour une meilleure prévention et gestion des déchets.

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés

PGPROX : Prévention gestion de proximité des biodéchets ([charte](#))

Redevance incitative : contribution demandée à l'utilisateur pour utiliser le service public des déchets. Elle sert à financer l'ensemble du service de gestion des déchets : la collecte, les déchèteries, le traitement et le développement de nouvelles filières de recyclage.

Structures accompagnantes : dénomination utilisée dans ce rapport pour définir un établissement public, une structure associative ou un réseau d'acteurs qui accompagne la prévention et la gestion des biodéchets (ADEME, Amorce, Réseau Compost Citoyen, Réseau Compost Plus).

TAG (BZH) (Trajectoires Agiles) : Nés de 20 ans de réflexion, d'action et de coopération entre entrepreneurs locaux, acteurs de l'ESS et partenaires publics, les TAGBZH stimulent et accompagnent la création d'entreprises locales, collectives et innovantes répondant aux besoins des territoires bretons.

Territoire Econome en Ressource (TER) : L'ADEME en Bretagne a souhaité élargir la dynamique engagée sur les territoires « Zéro déchet zéro gaspillage » de 2014/2015 en lançant en 2017 l'appel à projets « Territoire économe en ressources ». L'appel à projets « Territoire économe en ressources » vise à développer les démarches territoriales en faveur de l'économie circulaire et renforcer la cohérence des politiques publiques.

Tri à la source des biodéchets : Le tri à la source des biodéchets, c'est-à-dire au plus près du lieu de génération chez les ménages comme chez les entreprises, est nécessaire pour détourner ce flux de déchet de l'élimination, et permettre un retour au sol de qualité par une valorisation agronomique de ces déchets biodégradables (définition Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires)

Tri mécano-biologique : le traitement mécano-biologique (TMB) vise à recycler ou optimiser le traitement des ordures ménagères résiduelles via le décompactage et un traitement mécanique.

Valorisation : La valorisation est définie comme toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets (article L. 541-1-1 du code de l'environnement).

Introduction

L'obligation de déploiement d'une solution de tri à la source des biodéchets à la date du 31/12/2023 en France est la résultante de l'évolution des réglementations depuis plus de 10 ans en matière de déchets. Afin de clarifier les termes employés, les **biodéchets**, dans le langage courant peuvent regrouper différentes catégories de déchets (déchets de cuisine, déchets verts, déchets biodégradables provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires...). Pour ce rapport, nous nous sommes concentrés uniquement sur les biodéchets alimentaires pris en charge par les collectivités.

Aujourd'hui, le tri à la source des biodéchets relève surtout de démarches volontaires. Même si le compostage existe depuis de nombreuses années, 34 % seulement des Français indiquent trier leurs restes alimentaires, selon une enquête réalisée en 2020 par l'ADEME. L'enjeu est donc de taille et les avancées sur le sujet sont très disparates en fonction des structures en charge des stratégies déchets appelées Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (**EPCI**). Si certains ont été pionniers dans la mise en place de solution de tri et de valorisation des biodéchets, de nombreux EPCI n'en sont qu'au début de leur réflexion sur le sujet. La gestion des biodéchets est donc un vrai sujet d'actualité, en Bretagne il fait également partie des axes forts du Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets (PRPGD) de Bretagne et des programmes Territoires Economies en Ressources (TER).

Depuis un certain nombre d'années, de nombreux acteurs précurseurs de l'Economie Sociale et Solidaire (**ESS**) ont acquis une expertise sur ces questions liées aux biodéchets. C'est dans ce contexte que le mandataire de cette étude, la CRESS Bretagne s'est interrogée sur la place et le rôle que peuvent jouer les acteurs de l'ESS dans la mise en place de solutions de tri à la source et de valorisation des biodéchets.

La présente étude expose tout d'abord un panorama de l'existant en matière de biodéchets. Après avoir introduit dans un premier temps le cadre réglementaire, les chiffres clés liés aux biodéchets, les solutions de tri à la source et de valorisation ainsi que les principales parties prenantes, un focus sera ensuite réalisé sur les principaux acteurs qui sont intéressants pour cette étude.

Des entretiens ont été conduits auprès des acteurs de l'ESS pour bien comprendre et identifier leurs structures, leurs enjeux et leurs problématiques. Puis, grâce à un questionnaire et une série d'entretiens, les EPCI, qui jouent un rôle clé en tant que donneurs d'ordre dans la gestion des biodéchets, ont été interrogés. Cela a permis d'identifier à la fois leur niveau d'avancement, leur stratégie ainsi que leurs problématiques. Les fruits de ce travail d'étude méthodologique seront présentés en 2^e partie de ce rapport.

Enfin, nous tâcherons d'identifier les atouts des acteurs de l'ESS et de proposer des pistes d'action individuelles et collectives pour que ces acteurs puissent développer leurs activités pour répondre aux besoins du territoire bretons en matière de tri et de valorisation des biodéchets.

Méthodologie

Au vu de la problématique posée et du nombre d'acteurs, il a été important de bien définir une méthodologie de travail nous permettant de cadrer le projet et d'appréhender au mieux la collecte d'informations auprès des différents acteurs et leur exploitation pour ce rapport.

Nous avons d'abord fait une cartographie des parties prenantes et identifié des acteurs tiers (que nous avons appelés des structures accompagnantes) pour avoir une meilleure compréhension du sujet. Ces structures ont des rôles différents : l'ADEME est un établissement public en charge du financement et de l'accompagnement à la transition écologique (y compris à la PGPROX – créée par le Réseau Compost Citoyen et l'ADEME). D'autres acteurs comme des réseaux privés ou des associations nationales ont un rôle d'accompagnement et de développement de structures de compostage et conseils en biodéchets.

Nous avons également cherché à identifier les acteurs de l'ESS présents sur le territoire breton, leurs zones d'intervention géographique, leurs structures et activités, leurs expertises et leurs besoins afin de les mettre en lien avec ceux des EPCI. Pour ce faire, nous avons choisi pour méthodologie de se répartir un territoire identifié de la Bretagne par membre du groupe, chacun devant donc identifier les EPCI puis les acteurs de l'ESS intervenant au niveau de la gestion des biodéchets sur le territoire défini.

Pour les EPCI, nous devons récolter les coordonnées de la personne en charge de la gestion des biodéchets ainsi que les informations clés de chaque territoire (population, typologie du territoire, politique biodéchets, historique du sujet...). Notre interlocuteur de l'OEB a pu nous fournir ces informations précieuses sur les territoires, le site de l'OEB disposant des dernières informations mises à jour en 2021. Il nous a également transmis la liste des contacts et des coordonnées des personnes en charge des déchets de chaque EPCI.

En parallèle, afin de bénéficier des retours d'expériences et des bonnes pratiques hors du territoire breton et apporter un complément intéressant pour notre étude, nous avons cherché à identifier deux acteurs de l'ESS par région, pouvant apporter une vision différente, une expertise complémentaire dont pourrait peut-être s'inspirer les acteurs de l'ESS en Bretagne. La méthodologie d'identification fut la même que celle explicitée plus haut mais à une échelle nationale.

Une fois ces informations consolidées, nous avons travaillé à l'élaboration de trois guides d'entretien semi-directifs, le premier à destination des structures accompagnantes, le second à destination des acteurs de l'ESS, et enfin le dernier concernant les EPCI. Les guides d'entretiens sont annexés au présent rapport dans la partie "Annexes" (cf Annexe 6, 7 et 8).

Pour les EPCI, afin de récolter un maximum d'informations et notamment des données quantitatives en amont de la réalisation des entretiens, nous avons élaboré et diffusé au niveau de la région Bretagne un questionnaire. Les réponses à celui-ci sont consolidées en annexe 2.

Finalement, à l'issue de ce travail, nous avons contacté les différents acteurs identifiés, puis pris des rendez-vous et mené en binôme ces entretiens d'une durée moyenne d'une heure. Au total ce n'est pas moins de trente entretiens que nous avons réalisés.

Nous avons établi le mode de fonctionnement suivant afin d'extraire les informations clés de manière optimisée et standardisée : enregistrement de l'entretien, réalisation d'un résumé de chaque entretien à partir d'un modèle défini, identification des points clés et problématiques partagés dans l'outil SharePoint utilisé tout au long de la réalisation de l'étude.

Les résumés ont été ainsi consolidés sous forme de tableau Excel récapitulatif par thématiques (cf Annexe 2 et Annexe 3). Nous en avons ainsi tiré les principaux points et les problématiques via la récurrence de mots-clés/verbatim dans les résumés, nous permettant ainsi d'élaborer des tableaux graphiques pour visualiser les principaux éléments et faciliter ainsi l'analyse.

Cette méthodologie nous a permis de recueillir une quantité d'informations quantitatives et qualitatives importante et de pouvoir les traiter afin d'apporter un vrai plus à ce rapport.

En complément de ce travail, nous avons organisé un atelier lors de la Journée Economie Circulaire, coordonnée par l'école Unilasalle. Cet atelier a permis de regrouper des acteurs du territoire variés (EPCI, acteurs de l'ESS, maitre-composteur, épicerie solidaire, étudiants...) et de travailler sur des thématiques en lien avec les biodéchets, notamment sur les enjeux de synergies et de pistes d'actions des acteurs de l'ESS pour répondre aux besoins des EPCI. Les échanges et les idées proposées ont permis d'alimenter notre réflexion et cette étude.

Malgré de nombreux entretiens, cette étude ne représente pas de manière exhaustive les points de vue et la vision de l'ensemble des acteurs. Notre étude s'est focalisée sur les principales parties prenantes en lien avec le sujet, d'autres pouvant faire l'objet d'une analyse complémentaire comme les acteurs conventionnels, les gros producteurs, les professionnels ou encore les ménages. De fait, les pistes d'actions proposées n'incluent pas ces acteurs.

Partie 1 : État des lieux de l'existant

1. Règlementation & Chiffres

1.1. Etat des lieux

1.1.1. En France

Chaque année l'ensemble des ménages français produit environ 18 millions de tonnes de biodéchets ménagers (Source ADEME 2018). En France, la poubelle résiduelle des ménages contient ainsi environ un tiers de déchets putrescibles (principalement alimentaires : restes, épiluchures...), soit environ 85 kg / an / habitant (Source Zero Waste France).

Ci-dessous la composition des ordures ménagères résiduelles (OMR) en 2017 (Source ADEME), on retrouve le chiffre d'environ 30% de biodéchets présents dans les OMR.

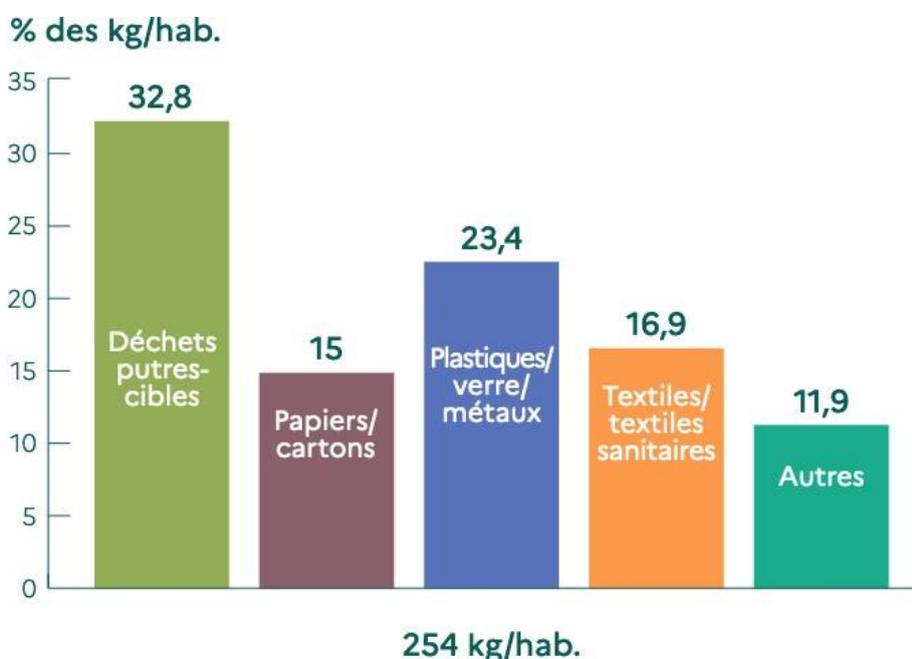


Figure 1: Composition des OMR en France (Source : ADEME, 2017)

Selon l'observatoire citoyen des biodéchets, la pratique du tri des biodéchets par les particuliers ne concerne qu'environ 30 % des ménages (25% par compostage domestique et 5 % par collecte séparée). Les 70% des biodéchets qui ne sont pas triés à la source sont traités de la même manière que les ordures ménagères, c'est à dire qu'ils sont enfouis ou incinérés.

Or, les impacts environnementaux du traitement de ces biodéchets ne sont pas neutres, de même que le coût lié à leur gestion est conséquent. En effet, les biodéchets sont des déchets humides et putrescibles. Brûler des déchets composés majoritairement d'eau a un rendement énergétique faible voire nul. Les enfouir sans les valoriser, et qui plus est, si l'enfouissement est mal géré et qu'un système de captation de gaz n'a pas été mis en place,

peut provoquer la formation et l'émission de méthane, un gaz à effet de serre près de 25 fois plus impactant que le CO2 (CNIID).

Le gisement est donc très important, et l'enjeu de taille pour réduire la quantité de déchets se retrouvant dans les OMR. Cependant la mise en place d'une solution de tri à la source n'est pas chose aisée.

En 2020, seulement 175 collectivités en France avaient mis en place une collecte séparée des biodéchets (en plus de la collecte de déchets verts en déchèterie) pour les ménages et/ou les professionnels, soit seulement 6% de la population française (4 millions d'habitants) (Source : Déchets chiffres-clés - L'essentiel 2021, ADEME). Ainsi il est vraisemblable que cette obligation ne pourra pas être honorée à 100% d'ici à 2023.

1.1.2. En Bretagne

Le gisement estimé de biodéchets en 2019 en Bretagne est quant à lui de 1 094 000 t (Source OEB).

La répartition est la suivante :

- Végétaux : 49 %
- Déchets putrescibles des OMR : 15 %
- Commerce et industrie : 36 %

Ainsi on peut considérer que pour cette étude le gisement de référence est de 164.100t (15% du total des OMR).

La caractérisation de l'OEB indique une moyenne de 28% de biodéchets putrescibles en 2018 dans les OMR en Bretagne.

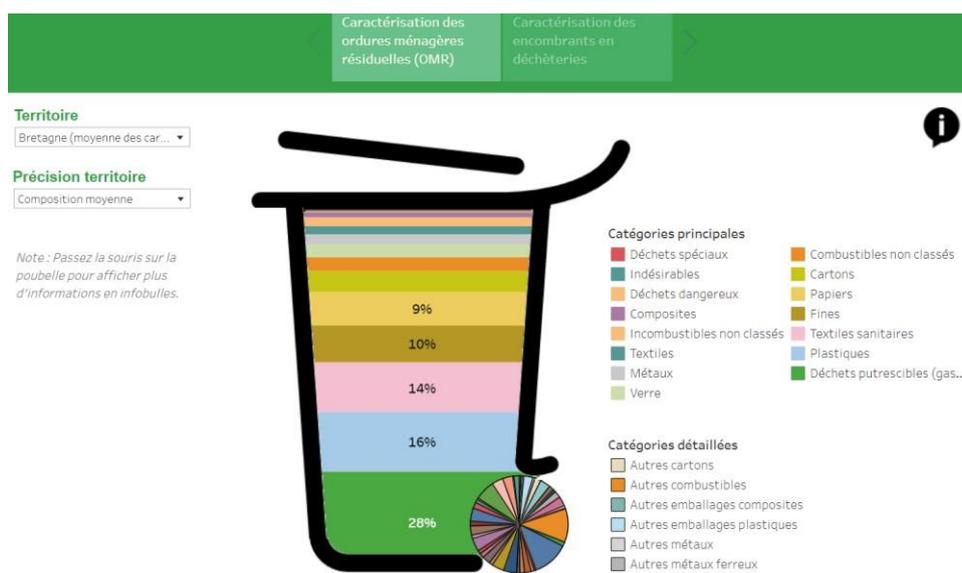


Figure 2 : Caractérisation des OMR en Bretagne (Source : OEB, 2018)

La région Bretagne fait figure de bonne élève dans la mise en place de solution de tri à la source et certains territoires comme Lorient, Rennes ou les pays de Vilaine sont très avancés sur le sujet et sont une référence pour toute la région mais également en France.

(A nuancer, d'autres régions sont beaucoup plus avancées)

1.2. Chronologie réglementaire et encadrement

La législation pour l'encadrement de la gestion des déchets a beaucoup évolué depuis plusieurs années. De nombreuses orientations ont émergé et se sont développées au fil des années : réduction des déchets, prévention, tri, recyclage, lutte contre le gaspillage jusqu'à l'obligation de tri à la source des biodéchets.

La réglementation française introduit les premières dispositions concernant la gestion des déchets avec la **loi n°75-633 du 15 juillet 1975** relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

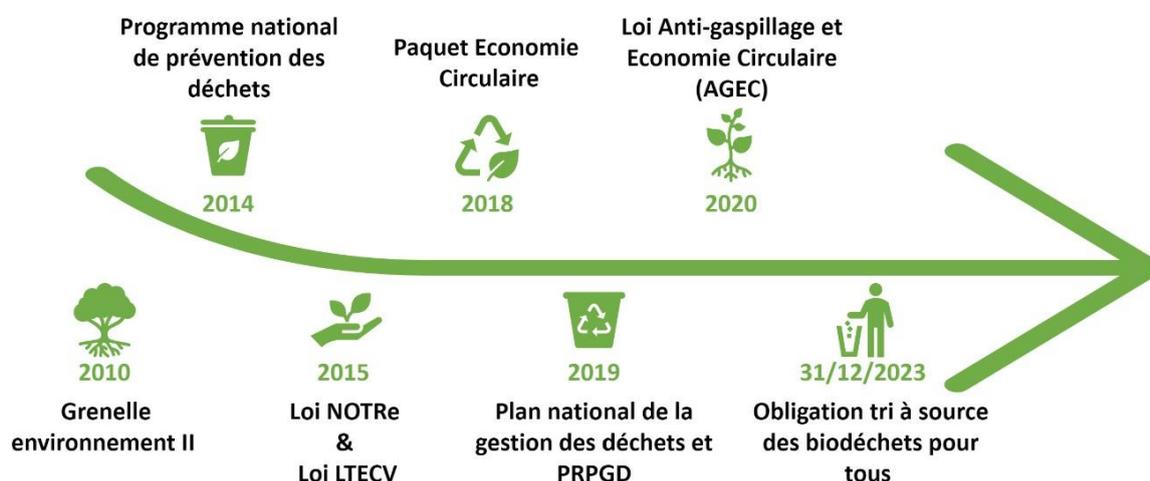


Figure 4 : Frise de la réglementation déchets en France (source Chiffres clés des déchets en Bretagne édition 2021, OEB)

Le **second volet du Grenelle de l'Environnement** (Loi du 12 juillet 2010 portant sur **l'engagement national pour l'environnement**) introduit une nouvelle définition d'un déchet et ses modes de gestion en préconisant la prévention et le recyclage. Elle prévoit la définition d'un **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** ¹(PLPDMA) au plus tard au 1er janvier 2012 par les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle oblige également, à partir du 1^{er} janvier 2016, les professionnels qui produisent plus de 10 t/an de biodéchets ou 60 l/an d'huiles usagées à trier leurs biodéchets.

¹ Déchets ménagers assimilés (DMA) : tous les déchets récoltés par les services publiques (ordures ménagères, déchetteries, etc.)

Le **Programme National de Prévention des Déchets** pour 2014-2020 fixe les orientations stratégiques en matière de prévention des déchets et de lutte contre le gaspillage.

En 2015, la **loi NOTRE** redessine l'organisation territoriale et donc décentralise des compétences à chaque collectivité. Dans ce cadre, elle confie aux régions la responsabilité d'établir un **Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD)** dans lequel il est établi un plan d'action pour coordonner l'ensemble des acteurs en vue de réaliser les objectifs nationaux de prévention et gestion des déchets. Par exemple on retrouve parmi les objectifs du PRPGD breton : la progression de la mise en place d'une tarification incitative, le tri à la source des biodéchets ou encore des mesures concernant le Tri Mécano-Biologique (TMB) (aucune création de nouvelle unité, reconversion de celles-ci en fin de vie...).

Dans le même temps, la **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)** inscrit la notion d'économie circulaire dans le code de l'environnement (article L. 110-1-1). L'une des mesures phares est de lutter contre les gaspillages et de promouvoir l'économie circulaire, notamment en développant le tri à la source (notamment des déchets alimentaires et des déchets des entreprises) et les filières de recyclage et de valorisation (par exemple dans le secteur du bâtiment).

La Commission Européenne adopte le « **Paquet économie circulaire** » en juin 2018 en définissant plusieurs objectifs chiffrés en termes de tri, de recyclage et d'élimination des déchets. En outre, le Paquet européen fixe l'obligation de trier à la source les déchets organiques en 2023, et définit l'objectif de réduction du gaspillage alimentaire à 50% pour 2030. L'Europe souhaite alors faire figure d'exemple sur la législation en matière de déchets.

La **loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire » (AGEC)**, adoptée en février 2020, regroupe de nombreuses mesures dans le but d'accélérer le changement de nos modèles de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Parmi les axes principaux de la loi dite AGEC, on retrouve la lutte contre le gaspillage et, le réemploi solidaire, une meilleure information pour le consommateur, ou encore l'amélioration de la collecte des déchets pour stopper les dépôts sauvages.

La modification de l'article L.541-21-1 du code de l'environnement entraîne l'obligation d'une collecte séparée aux personnes qui produisent ou détiennent plus de 5 t/an de biodéchets dès le 1^{er} janvier 2023. Cette obligation s'applique à tous les producteurs de biodéchets (y compris les collectivités) **au plus tard le 31 décembre 2023**.

En complément, l'**arrêté du 7 juillet 2021**, venu compléter le **décret 2021-855 du 30 juin 2021**, a pour but d'amener les collectivités souhaitant avoir recours au tri mécano-biologique pour recevoir leurs déchets à développer le tri à la source des biodéchets. Désormais les collectivités doivent respecter plusieurs critères exigeants :

- 95% de la population est couverte par une solution technique de tri à la source,
- respect d'une quantité maximale des biodéchets dans les OMR,
- respect de la quantité de biodéchets détournés des OMR au moyen de tri à la source d'au moins 50% par habitant et par an.

Il existe actuellement un flou réglementaire sur les obligations réelles d'ici au 31/12/2023. Il est mentionné dans les textes, une obligation de mettre en place une solution de tri à la source des biodéchets à l'ensemble des habitants. L'un des points d'interrogation est notamment la question de la valorisation de ces déchets une fois triés : "l'Etat prend les mesures nécessaires afin de développer les débouchés de la valorisation organique des déchets et de promouvoir la sécurité sanitaire et environnementale des composts." (Article L. 541-21-1 du code de l'environnement).

De plus, à partir de 2027, le compost issu d'unité de Tri Mécano-Biologique ne pourra plus être considéré comme de la valorisation organique. Ainsi, les plateformes de TMB ne sont plus considérées comme des solutions de tri à la source.



Photo 1 : Image biodéchets alimentaires
(source : bretagne.ademe.fr)

Pour se focaliser sur la gestion des biodéchets, les déchèteries, les unités de compostage ou de méthanisation, les centres de tri, les centres de valorisation énergétique et les centres de stockage doivent respecter la **réglementation des installations classées pour l'environnement (ICPE)**. (NB : La valorisation du Compost est soumise à la Classification ICPE à partir de 2t/jour)

En effet, du fait de leurs particularités (sécurité, voisinage, santé, agriculture...) elles doivent se conformer à la nomenclature définie dans l'article L.511-1 du Code de l'environnement.

Le compostage de proximité est régi par l'arrêté du 9 avril 2018. Celui-ci précise que les composteurs dits « collectifs » sont autorisés à accueillir jusqu'à 52 t/an de biodéchets.

La norme NF U44-051 quant à elle encadre la mise sur le marché des amendements organiques. Elle fixe les dénominations, les définitions et spécifications, le marquage, les teneurs à déclarer et les doses limites d'emploi des amendements organiques avec et sans engrais. Il est nécessaire alors de réaliser des analyses pour détailler et vérifier la composition chimique et microbiologique de son compost avant de pouvoir le distribuer. Cela étant la normalisation du compost n'est pas essentielle pour tous les exutoires.

Il existe également le label ASQA (Amendements sélectionnés qualité attestée) reconnu par le monde agricole, est un label Qualité pour les plateformes de compostage et de leurs produits. Le label ASQA a été créé pour répondre aux besoins des agriculteurs en termes de qualité et de traçabilité. C'est une marque collective, ouverte à toutes les plateformes de compostage, publiques et privées, mettant en œuvre un processus de compostage industriel.

Ainsi pour valoriser le compost :

- Pas de besoin d'autorisation dans le cas d'une utilisation sur son propre site (arrêté du 9 avril 2018).
- Besoin de réaliser des analyses annuelles pour répondre à la norme **NF U44-051 et ASQA** pour les amendements organiques dans le cas d'une revente ou d'un don du compost.

Comme nous l'avons décrit dans cette partie, la législation est complexe et tend à encadrer encore plus la gestion des biodéchets dans le futur. Il est en effet nécessaire de comprendre le cadre réglementaire des biodéchets avant de s'intéresser aux techniques et méthodes pour valoriser ceux-ci.

2. Processus et méthodes de tri et valorisation

2.1. Les solutions de tri à la source

Le tri à la source des biodéchets regroupe l'ensemble des opérations qui permettent de séparer ces biodéchets des autres déchets et de les conserver séparément, avec un « tri ayant lieu avant toute opération de collecte, ou avant toute opération de valorisation lorsque cette opération de valorisation est effectuée sur le site de production des déchets» (guide Amorce, 2020).

Plusieurs solutions s'offrent aux ménages et aux collectivités pour ce tri à la source des biodéchets (guide Amorce, 2020) :

- **La gestion de proximité** (compostage domestique, partagé en pied d'immeuble ou dans un quartier, qui permet une valorisation in situ + **collecte à vélo avec petit plateforme de compostage**)
- **La collecte séparée** (en porte-à-porte ou en point/zone d'apport volontaire) avec une valorisation centralisée (plateforme de compostage, compostage industriel ou méthanisation)

2.1.1. La gestion de proximité

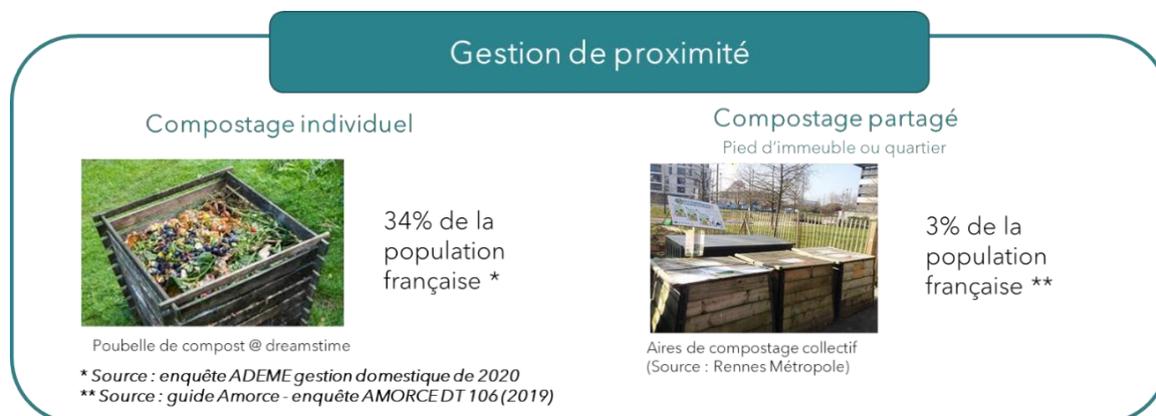


Figure 2 : La gestion de proximité

Le compostage de proximité peut se faire à une échelle individuelle ou collective locale (immeuble, quartier...).

- a) **A l'échelle individuelle**, il existe plusieurs méthodes de compostage (cf 2.2.1). Le compostage individuel est historiquement développé dans les zones rurales qui disposent d'espace et de déchets verts facilitant le compostage et la dégradation des déchets alimentaires.



Photo 2 : Composteur individuel (source ©Arnaud Childeric)



Photo 3 : Composteur pied d'immeuble à Fougères (source ©Chronique républicaine)

- b) **En pied d'immeuble**, le ou les composteurs sont accessibles uniquement aux habitants de l'immeuble qui gèrent eux-mêmes leur(s) composteur(s) ou peuvent être accompagnés par des organisations externes (collectivités, associations...).

Dans l'espace public, les **composteurs de quartier** sont accessibles aux habitants du quartier et la gestion peut être assurée de différentes manières par les collectivités, les associations locales ou encore des habitants du quartier. Ces composteurs peuvent être en accès libre ou fermé, avec des codes ou clés d'accès, ou avec des horaires d'ouverture définis et ouverts par les référents du site uniquement. Ils peuvent parfois être associés à des jardins partagés qui peuvent servir d'exutoires pour le compost (Les marteaux du jardin, Saint-Malo, 2020).



Photo 4: Le compostage partagé sur Rennes (source Rennes métropole – Vert le jardin)

2.1.2. Flux des biodéchets en gestion de proximité

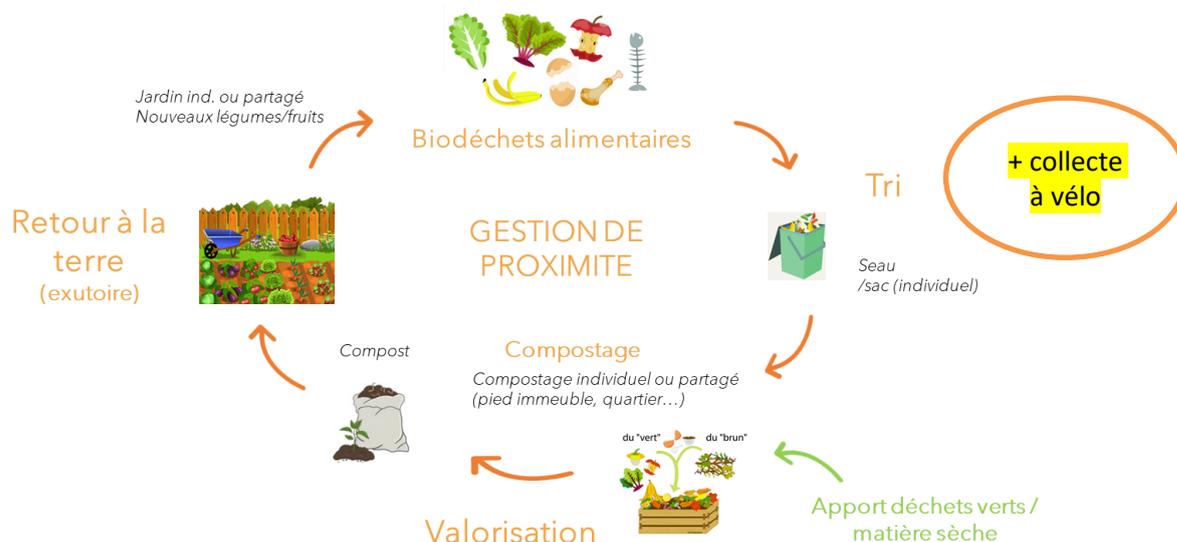


Figure 3 : Schéma du flux en gestion de proximité

2.1.3. La collecte séparée

Les biodéchets peuvent être collectés :

- en porte-à-porte (PAP)
- en point d'apport volontaire (PAV)



Figure 4 : La collecte séparée

a) En porte-à-porte



Photo 5 : Sac compostable
(source Lorient Agglo)

La collecte en porte-à-porte consiste à venir récupérer directement chez le producteur les biodéchets qu'il produit. Pour les ménages, la collecte porte-à-porte est gérée par les collectivités mais certaines structures (associations, PME...) peuvent parfois assurer cette fonction auprès de certains producteurs comme les restaurants, entreprises ou commerces, notamment en ville via la collecte à vélo par exemple (La Tricyclerie à Nantes, Rennes du Compost à Rennes, la Petite Boucle à Saint-Malo ou encore Compost Tout à Dol, etc.)

Ce type de collecte nécessite :

- L'utilisation (et si possible la mise à disposition par les collectivités) de contenants adaptés permettant aux ménages et entreprises collectées de trier et séparer les biodéchets des autres déchets collectés, comme des sacs compostables ainsi que des bio-seaux (petites poubelles de stockage des déchets) permettant un stockage temporaire des déchets putrescibles pour limiter les nuisances (odeurs, jus et moucherons par exemple).

- la mise à disposition de conteneurs poubelles adaptés, généralement de couleur marron, pour faciliter la collecte (bac à réducteur de cuve pour limiter le poids et faciliter le nettoyage des conteneurs par exemple)

b) En point d'apport volontaire (PAV)

Les points d'apport volontaire sont des contenants permettant de déposer ses biodéchets à l'échelle de son quartier. Cette solution est souvent préconisée et mise en place dans des zones à forte densité où la distance d'accès est réduite pour les usagers, souvent contiguë avec les autres colonnes de tri (verre, OMR, emballages, papier...).



Photo 6 : Borne biodéchets GaiaBox SITCOM-MI (source Le

Télégramme, Frédéric Droumaguet)

2.1.4. Flux des biodéchets en collecte séparée



Figure 5 : Schéma du flux en collecte séparée

2.2. Les solutions de valorisation

2.2.1. Le compostage

a) Le processus de compostage

Le compostage est un procédé de transformation aérobie de matières putrescibles dans des conditions contrôlées. Il génère une matière stabilisée riche en composés humiques, le compost, qui permet de nourrir le sol (amendement) et de nourrir les plantes (fertilisant) donc utile pour le jardinage ou en agriculture. Il s'accompagne d'un dégagement de chaleur et de gaz carbonique. (Définition ADEME).

Il requiert certaines conditions afin que les micro-organismes puissent décomposer de manière optimale les matières organiques : une bonne aération, un certain niveau d'humidité et un rapport Carbone / Azote équilibré (3 pour 1).

b) Compost et matières compostables

Pour produire un bon compost, il est nécessaire de respecter trois règles : mélanger les différentes catégories de déchets, aérer les matières et surveiller l'humidité.

La majorité des matières organiques sont compostables :

- **les déchets de cuisine** : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc. ;
- **les déchets de jardin souvent appelés "déchets verts"** : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, etc. ;
- **les déchets de maison** : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.

Un bon compost nécessite un équilibre entre matières vertes humides azotées (type déchets de cuisine ou herbes fraîches) et des matières brunes sèches carbonées (feuilles mortes, broyat, cartons/papier...). Quel que soit le type de compostage, il est donc nécessaire d'apporter des déchets complémentaires (types broyat, **feuilles mortes** ou autre) pour composter les matières organiques des biodéchets alimentaires.

Certaines catégories de biodéchets ne sont pas recommandées pour le compostage de proximité telles que les agrumes, les déchets carnés, poissons, l'ail, etc. pour diverses raisons (temps de décomposition, acidité, substance vermifuge, odeurs, attraction de nuisibles...). (NB : Cette affirmation est à nuancer – PGPROX et ADEME considèrent qu'aérobie et qu'un apport carboné n'entraînent pas de difficulté dans la décomposition ni dans l'attraction de nuisibles)

Réglementation applicable en-dehors des sites de compostage partagé. Les déchets alimentaires qui intègrent des produits carnés sont ainsi classés dans la catégorie 3 : sous-produits animaux de catégorie 3 (SPA3). « La réglementation relative aux sous-produits animaux et aux produits qui en sont dérivés fixe des conditions de collecte, de transport, d'entreposage, de manipulation, de traitement et de transformation, d'utilisation et d'élimination de l'ensemble de ces matières tout au long de la chaîne alimentaire humaine et

animale. Elle vise à garantir que les différentes catégories de sous-produits animaux n'entrent que dans certaines filières autorisées jusqu'à leur élimination ou leur utilisation sans risque. » (Source : agriculture.gouv.fr). Dans ce cas, il est nécessaire à l'installation de gestion des biodéchets de disposer d'un agrément pour ce type de déchets.

Certains déchets sont acceptés dans certains processus de compostage plus "industriels" comme les effluents d'élevage, les boues de STEP, certains déchets organiques d'origine agricole ou industriels, des déchets de gros producteurs comme des industries agro-alimentaires...mais sont soumis à réglementation et à agrément également.

Pour pouvoir être qualifié d'amendement organique et ensuite commercialisé et épandu, le compost ainsi obtenu doit être conforme aux exigences de la norme NFU 44-051. (NB : Le label ASQA seul peut qualifier l'amendement, la norme NFU 44-051 autorise uniquement la vente). S'il n'est pas normalisé, le compost est considéré par la réglementation comme un déchet. Son utilisation en agriculture ne peut intervenir que dans le cadre d'un plan d'épandage.

c) Les nuisances

Un compostage mal géré peut engendrer différentes nuisances :

- Des **odeurs** : le compost peut sentir mauvais s'il n'est pas suffisamment aéré
- La **prolifération d'insectes** : les mouches, moucheron, moustiques et autres insectes sont attirés par les composts qui sont trop humides
- Les **micro-organismes** : certaines bactéries produites naturellement par le processus peut provoquer certaines affections (Réseau compost, 2019). Le mieux est d'humidifier le compost lors du retournement (à nuancer) et éviter la gestion par des personnes à risque.
- **Les rats** : l'idée que le compost attire les rats et souris est fortement répandue mais le Réseau Compost Citoyen indique que ce n'est pas le compost en tant que tel qui attire les rats, ils étaient déjà présents sur site
- Les **émissions de GES** (Gaz à effet de serre) : un compost émet naturellement des GES du fait de la fermentation. Toutefois, en l'absence d'aération (milieu anaérobie), le gaz émis, le méthane (CH₄), a un impact sur l'effet de serre 25 fois plus puissant que le CO₂ (Passerelle Eco).

d) Les différents types de compostage

Il existe différentes méthodes de compostage (Source : optigede.ademe.fr). Le compostage est praticable à toutes les échelles, du compostage domestique à des installations industrielles en passant par du compostage individuel, sur site partagé, sur plateforme et micro-plateforme. Le choix de la méthode va principalement dépendre des volumes mais aussi des coûts et du temps de gestion.

- **Le compostage en bac** : il s'agit du compostage le plus classique et le plus utilisé par les ménages qui disposent d'un jardin (bac plastique, bois ou fait maison). Les collectivités contribuent souvent à l'achat ou à la fourniture de ces composteurs pour leurs habitants.
- **Le compostage en tas** : sans bac, le compostage en tas se fait à l'air libre sous forme

de triangle, trapèze, ou sous forme d'andains (triangle, trapèze, casier ou tunnel) et avec la participation naturelle de lombrics (vers spécifiques de surface de type Epigé « Eisenia fetida ») Cette technique nécessite une bonne aération et d'avoir une certaine surface au sol mais peu d'aménagement spécifique. Les inconvénients de cette technique sont plutôt d'ordre esthétique (aspect décharge), hygiénique (le tas peut attirer des animaux indésirables) et environnementaux (rejet des gaz à effet de serre). NB : Le tas et le bac sont des gardes mangers s'ils ne sont pas suffisamment mélangés.

- **Le lombricompostage** : cette méthode intègre des lombrics (vers spécifiques pour le compostage 'Eisenia fetida') qui assurent et facilitent la décomposition rapide des biodéchets. Cette technique est idéale pour les ménages sans jardin (appartement, balcon, terrasse) ou ceux qui souhaitent une décomposition plus rapide. Mais ce procédé peut également être utilisé à une échelle plus industrielle. (source Moulinot).
- **Le bokashi** : il s'agit d'un procédé qui trouve son origine au Japon. il s'agit d'un processus de fermentation facilitée par des micro-organismes en milieu anaérobie (sans oxygène) dans un contenant spécifique et qui va donner un jus de fermentation qui devra être dilué, enfoui ou mélangé à du compost. Ce procédé particulièrement rapide est plus particulièrement adapté au milieu urbain (source permaculturedesign.fr).
- **Paillage – compostage de surface** : il est possible aussi d'utiliser ses déchets organiques pour faire du compostage de surface ou paillage en jardinage notamment, qui vise à entretenir ou améliorer la fertilité du sol par la dégradation progressive des matières, ayant comme avantages notamment de nécessiter moins d'arrosage, d'avoir moins de mauvaises herbes et une meilleure résistance aux intempéries. Il existe cependant des règles à respecter pour éviter notamment un surplus d'azote.
- **Compostage rotatif / composteur électromécanique** : ce procédé comporte un réceptacle rotatif pouvant tourner sur lui-même et ainsi faciliter l'aération et le mélange des déchets. Il peut intégrer des déchets de viandes et de poissons, est sans nuisance. Il existe des modèles et tailles variés, pouvant être utilisé aussi bien par un ménage que par des structures plus grandes (école...) du fait notamment de la rapidité du compostage.
- **Plateforme de compostage (gros volume)** : il s'agit du compostage, majoritairement en tas, permettant de traiter de plus grands volumes. Historiquement ces plateformes traitaient majoritairement des déchets verts mais de plus en plus se créent pour gérer des déchets organiques ou alimentaires. Toutefois, ces plateformes ont besoin d'obtenir un agrément sanitaire pour traiter des sous-produits animaux de catégorie 3 (SPAN 3).

e) Les différents métiers de gestion du compostage

Même si tout un chacun est capable de faire du compost lui-même, il existe des formations pour la gestion et l'accompagnement au compostage.

Le guide-composteur (source formation ADEME)

“Sa fonction essentielle est d’accompagner, en étroite collaboration avec un maître-composteur, les ménages pratiquant la gestion domestique ou partagée des biodéchets, parfois les acteurs du compostage autonome en établissement, à l’échelle d’une commune, d’un quartier ou de son voisinage. Il contribue au travail du réseau dans lequel il peut être amené à animer des travaux aux côtés du maître-composteur. Son implication bénévole ou salariée permet de favoriser la progression des pratiques de prévention et de gestion de proximité des biodéchets sur son territoire.”

Le maître-composteur (source Réseau Compost Citoyen)

“Il est le professionnel qui met en œuvre les opérations de prévention et de gestion de proximité des biodéchets sur le territoire. Il est à la fois le référent technique sur l’ensemble des opérations et l’animateur des relais de terrain (guides-composteurs et référents de site) qu’il mobilise pour mener à bien ces opérations. Il doit être solidement formé puisque sa fonction l’amène à mettre en œuvre une palette large de compétences.”

Le référent de site (source formation ADEME)

"Présent sur une opération partagée ou autonome en établissement, le référent de site est la personne ressource pour informer les usagers du site (immeuble, résidence, établissement) sur l’opération et les consignes d’utilisation du matériel de compostage notamment. Il participe à la mise en place, à la conduite et au suivi de l’opération, en lien étroit avec le superviseur du dispositif dans lequel l’opération s’inscrit (maître-composteur ou chargé de mission « déchets »)."

+ Le chargé de » mission déchets des collectivités (CMD) – [lien vers la charte du référentiel PGPROX](#)

2.2.2. La méthanisation

L’ADEME définit la méthanisation comme un procédé basé sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l’absence d’oxygène, donc en milieu anaérobie, contrairement au compostage qui est une réaction aérobie. Il génère :

- une matière humide, riche en matière organique appelée digestat, qui peut être épandu sur des terres agricoles **après une phase de compostage**, permettant comme le compostage d’amender et fertiliser les sols et les plantes.
- du biogaz, mélange de méthane (CH₄), gaz carbonique (CO₂), d’eau et de soufre. Ce biogaz peut être utilisée pour la production d’électricité et de chaleur, de production d’un carburant, ou d’injection dans le réseau de gaz naturel après épuration.

La méthanisation se fait principalement en France dans le domaine agricole, mais également dans l’industrie, les biodéchets et les boues urbaines.

Comme pour le compost, la méthanisation nécessite un contrôle strict et important des intrants, afin d’assurer une “bonne” méthanisation (la méthanisation est un **processus de décomposition de matières putrescibles par des bactéries qui agissent en l’absence d’air. On nomme ce processus de décomposition « fermentation anaérobie »**) et d’avoir un digestat, **donc un engrais, de bonne qualité** (NB : Le digestat n’entre pas dans la labellisation ASQA.

Cela ne peut être considéré comme un engrais).

Cette méthode de valorisation, qui tend à se développer dans le milieu agricole commence progressivement à être envisagée comme une option de valorisation par les EPCI mais nécessite d'importants investissements financiers et une bonne concertation et acceptation des riverains. Leur développement est sujet à controverse.

Il existe aussi des possibilités de faire de la méthanisation à une échelle plus réduite avec la micro-méthanisation mais il existe un certain nombre de contraintes (coûts, alimentation permanente, surface nécessaire entre autres). Ce choix peut se faire plutôt à une échelle collective et très locale (quartier, restauration collective...).

2.2.3. Autres méthodes

a) Tri Mécano-Biologique (TMB)

Le Traitement Mécano-Biologique (TMB) vise à recycler ou optimiser le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR). Il consiste en l'imbrication d'opérations mécaniques (dilacérations et tris) et d'étapes biologiques (compostage, méthanisation) (définition ADEME).

Utilisées actuellement pour les OMR, ces installations traitent différents types de déchets mais de fait produisent un compost de qualité moindre (car nécessite une qualité de tri en amont).

L'ADEME n'apporte plus de soutien financier aux projets de TMB avec production pour retour au sol de composts ou de digestats issus d'OMR. Par ailleurs, la loi AGEC de 2020 ne permettra plus de considérer comme du compost la matière organique sortant des TMB à partir de 2027.

Le territoire breton dispose de 7 Unités de TMB en fonctionnement en 2019 (données OEB). Du fait de l'évolution de la réglementation, le devenir de ces TMB et des flux qu'ils gèrent actuellement est aujourd'hui intégré dans la réflexion des EPCI concernés.

b) Autres méthodes à l'étude

D'autres méthodes sont à l'étude comme l'entomoconversion industrielle (transformation des biodéchets par les insectes), les sécheurs/éco-digesteurs (mais qui génère un produit appelé séchat qui reste un déchet non utilisable) mais ne sont pas considérées à ce jour comme des solutions que les EPCI peuvent mettre en place.

3. Panorama des parties prenantes de la gestion des biodéchets (focus Bretagne)

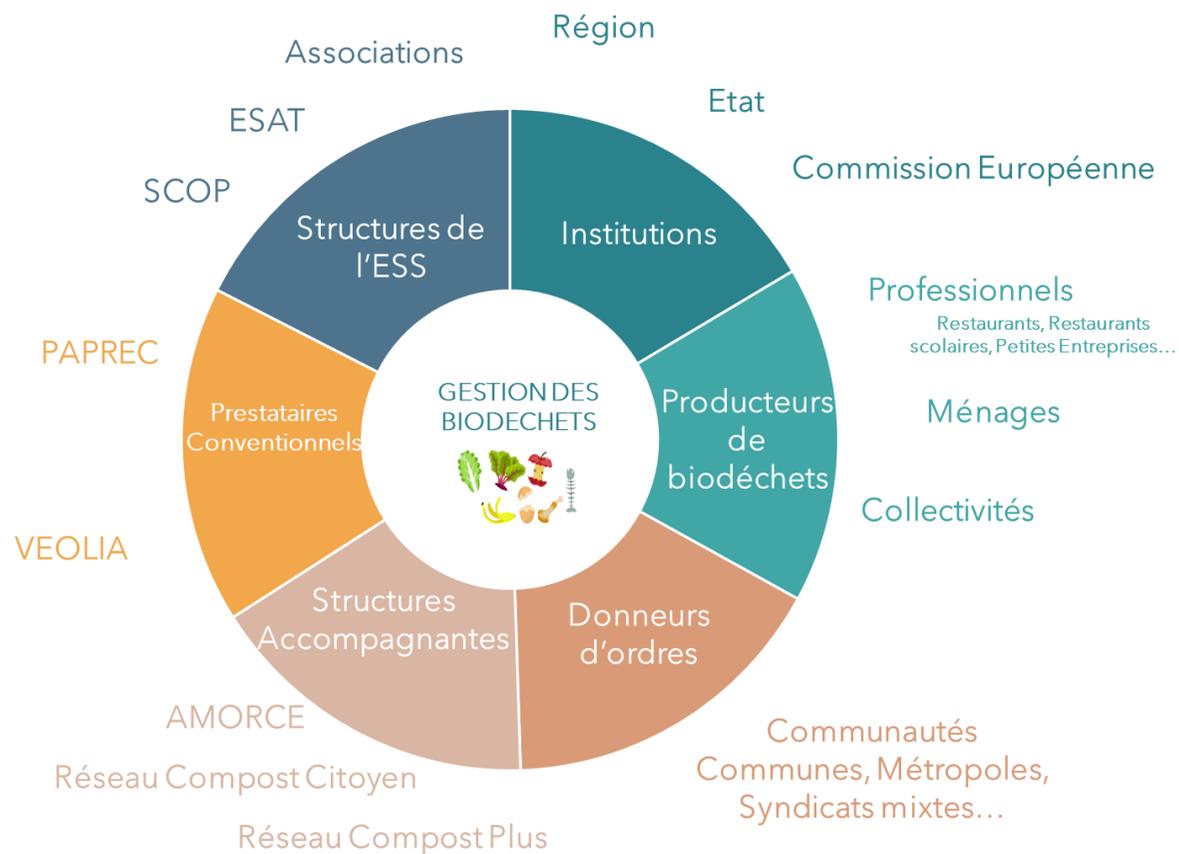


Figure 6 : Résumé graphique des parties prenantes de la gestion des biodéchets

3.1. Les Institutions (au-delà de l'échelle locale)

La Région, l'Etat et la Commission Européenne jouent un rôle important dans la gestion des biodéchets.

En effet la généralisation du tri des biodéchets est une priorité pour l'Europe. Ainsi les états membres devront collecter séparément les biodéchets en 2023.

L'État Français a donc transcrit la directive européenne pour réviser la réglementation et imposer une solution de tri à la source des biodéchets à compter du 31/12/2023 (référence §1.2).

Les régions peuvent intervenir ensuite lors de la rédaction de plan d'action via le PRPGD par exemple en Bretagne.

En complément, les services d'État tels que des agences d'État (ADEME notamment) peuvent accompagner les parties prenantes tant sur la méthodologie que sur le financement.

3.2. Les producteurs de déchets alimentaires

La définition du périmètre de l'étude implique d'établir la liste des catégories de producteurs de biodéchets concernés. En l'occurrence, il s'agit des producteurs de déchets alimentaires collectés par les collectivités. Nous écartons les plus gros d'entre eux (plus de 10 t/an), car ils sont déjà dans l'obligation d'assurer un tri à la source des biodéchets depuis 2016 (Article L541-21-1 du code de l'Environnement).

Sont donc concernés :



Les Ménages



Les Professionnels :
restauration scolaire,
Petites entreprises,
restaurants...



Les Collectivités :
restauration scolaire,
structure d'accueil...

Figure 7 : Représentation des producteurs de déchets alimentaires

3.3. Les donneurs d'ordre

La gestion des déchets implique un grand nombre d'acteurs publics et privés, en commençant par le producteur jusqu'au traitement de ses déchets. L'article L541-2 du code de l'environnement stipule que « *tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions [...]* ». Selon le volume de déchets produits, la responsabilité peut varier.

En ce qui concerne les ménages, les communes ou groupements de communes sont responsables de la gestion des déchets ménagers et assimilés. Celles-ci peuvent transférer à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), soit la totalité soit une partie de cette compétence comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Parmi les principaux EPCI on retrouve les Communautés urbaines, les Communautés d'Agglomération, les Communautés de Communes, les Syndicats Mixtes ou les Syndicats Intercommunaux.

Ainsi ce sont ces EPCI qui fixent les stratégies de la gestion des déchets et leurs choix vont déterminer les types de solutions mises en place sur leurs territoires.

La structure en charge de la gestion des déchets peut :

- décider d'exercer cette gestion en régie. La collectivité, avec ses agents, assure elle-même la collecte et le traitement des déchets (par exemple les SMICTOM, SITOM, SIROM, SIRTOM, etc.)
- la confier à un prestataire privé dans le cadre d'un marché public (cf §3.5 sur les prestataires de gestion des déchets conventionnels),
- la déléguer à une entreprise privée dans le cadre d'une délégation de service public. Dans ce cas, celle-ci conçoit, réalise et exploite les installations (installations de traitement).

Ce sont les collectivités qui sont donc directement concernées par les évolutions à venir via la loi AGEC (§1.2).

Au sein des collectivités, il existe un ou plusieurs postes en charge de la gestion des déchets: il peut s'agir d'un poste de chargé de mission déchets ou biodéchets, de chargé de mission économie circulaire ou encore de chargé de prévention. Sa fonction essentielle est de piloter le plan ou programme de prévention / gestion des déchets au niveau du territoire, en y intégrant un axe sur la prévention des biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, prévention des déchets verts) et sur leur gestion de proximité. À ce titre, il doit être capable de coordonner, valoriser et rendre compte des résultats des projets et opérations menés sur son territoire en matière de biodéchets **et autant que possible être formé à la GPROX.**

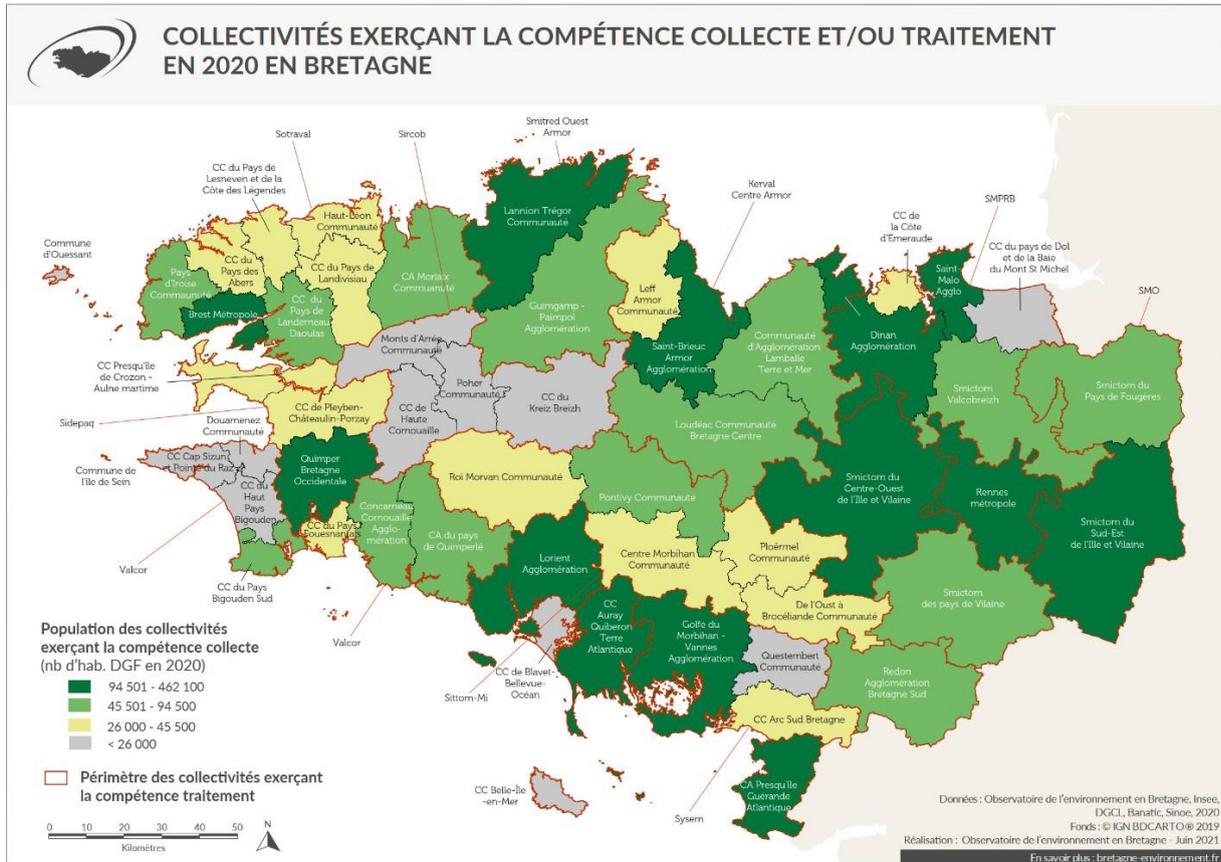


Figure 8 : Carte des EPCI exerçant une activité de collecte et/ou de traitement en Bretagne en 2020 (source : bretagne-environnement.fr)

Les chiffres varient mais l’OEB indique qu’en Bretagne en 2020, 66 collectivités exercent la compétence collecte et/ou traitement des déchets. La collecte (OMR, collectes sélectives, collecte en déchèterie et sur les aires de collecte des végétaux) est assurée par 58 collectivités tandis que 22 structures publiques exercent la compétence traitement.

3.4. Les acteurs accompagnant la mise en place de la filière

Dans les structures accompagnant la mise en place de la filière, nous retrouvons principalement des organismes d’État et des associations. Il est intéressant de noter que ces associations se sont emparées du sujet et accompagnent des collectivités, des particuliers, des acteurs de l’ESS dans la mise en place et la gestion de solutions de valorisation de biodéchets.

Structure d'accompagnement	Taille (nb de personnes) Petite <5 Moyenne 5 à 20 Grande >20	Zone géo	Activités			Public	
			Sensibilisation/ Formation	Diagnostic / mise en place	Accompagnement	Pro/EPCI	Particuliers
Réseau Compost Citoyen	Petite	Nationale	X	X		X	X
Réseau Compost plus	Petite	Nationale	X			X	
ADEME	Grande	Nationale	X	X		X	
Amorce	Petite	Nationale	X	X		X	

Tableau 1 : Les structures d'accompagnement

L’ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique et de l’Enseignement supérieur et de la Recherche. Il a pour mission « d’accélérer le passage vers une société plus sobre et solidaire, créatrice d’emplois, plus humaine et harmonieuse. À cette fin, il soutient l’innovation, de la recherche jusqu’à l’application et le partage des solutions. De sorte qu’elle généralise les bonnes pratiques et fait progresser les connaissances. (définition ADEME).

Outre l’apport d’expertise, de conseil et de connaissances, le soutien financier de l’ADEME dans le développement de la filière est fondamental. En effet, par ses appels à projet, l’agence est en mesure de financer et d’accompagner les collectivités dans le déploiement d’une solution adaptée. En revanche, dès que la réglementation entrera en vigueur (pour rappel le 1^{er} janvier 2024), l’ADEME ne pourra plus aider financièrement les collectivités sur la mise en place de solution de tri à la source (Source entretien réalisé avec l’ADEME).

L’ADEME dispose de programmes de financement pour accompagner les collectivités dans la mise en place du tri à la source des biodéchets. C’est le cas de l’appel à projets « Territoires économes en ressources », où l’ADEME régionale a souhaité maintenir la dynamique des collectivités engagées sur les territoires « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » (ZDZG).

L’objectif est d’accompagner les territoires (durée maximale de 4 ans) qui souhaitent “s’engager dans une politique d’économie circulaire et de gestion raisonnée des ressources sur leur territoire.”

Les financements permettent aux collectivités d'élaborer un programme d'actions sur leur territoire, de mobiliser de nouveaux acteurs, d'élaborer un diagnostic de leur territoire ou encore de proposer des scénarios.

En Bretagne, 21 collectivités ont déjà ou sont actuellement subventionnées par cet appel à projets de l'ADEME (cf les étoiles rouges sur la carte ci-dessous. A noter que pour Redon Agglomération, la collectivité (pôle Développement économique) participe conjointement à l'appel à projet TER avec Vallons de Haute-Bretagne Communauté et Bretagne Porte de Loire Communauté, couvrant certaines actions sur la réduction des végétaux et la biomasse.

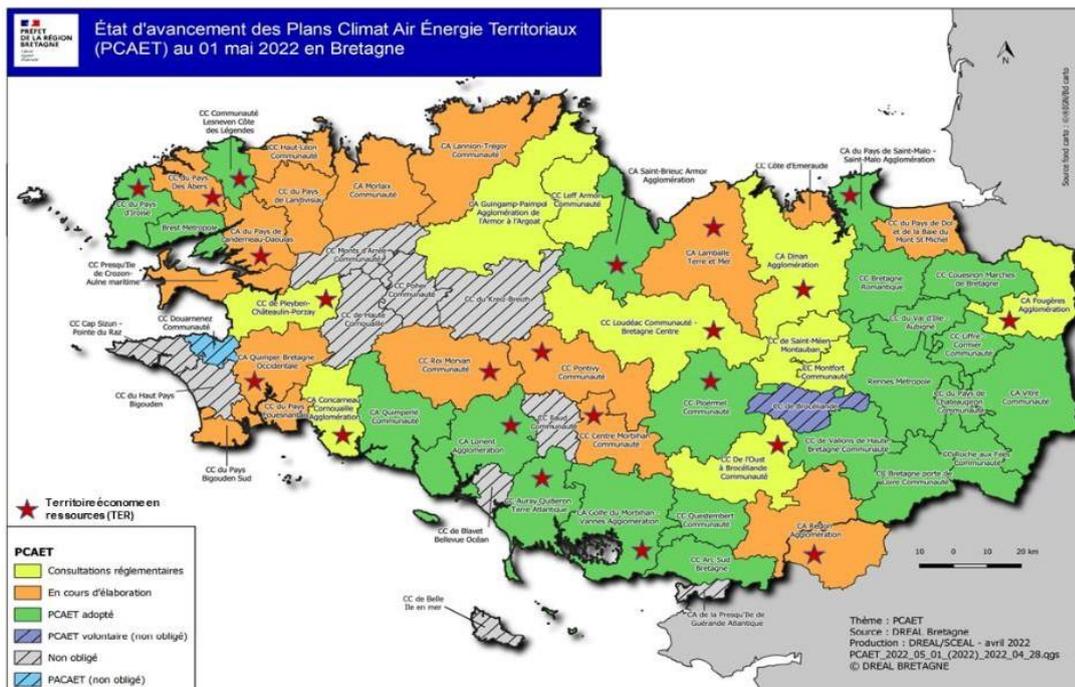


Figure 9 : Etat d'avancement des PCAET en Bretagne, source : DREAL Bretagne

Le référentiel Economie Circulaire est un label de support aux collectivités ou aux syndicats avec des compétences collecte, traitement et/ou développement économique, pour développer et animer une politique d'économie circulaire sur leur territoire.

Le référentiel sur lequel s'appuie le label est réparti sur 5 grandes thématiques comprenant un axe politique, technique et de mobilisation de moyens. Un score est ensuite calculé selon la progression dans les différents axes de la politique économie circulaire du territoire : des étoiles sont ensuite associées aux différents niveaux d'avancement de la collectivité (voir ci-contre).



Le **Réseau Compost Citoyen** est une association nationale qui fait la promotion de la prévention et gestion de proximité des biodéchets et du compost citoyen sous toutes ses formes (lombricompostage, compostage individuel, compostage collectif ou de quartier, **compostage en établissement et collecte à vélo**, en milieu rural ou urbain) afin que chaque individu puisse trier à la source ses déchets putrescibles et les traiter par des procédés naturels et écologiques : le compostage, le paillage...

Réseau Compost Plus est un réseau national de collectivités engagées dans la collecte séparée des biodéchets et le tri à la source. Il a pour vocation d’apporter une expertise technique et un soutien politique aux collectivités, promouvoir la filière et la production d’un compost de qualité, capitaliser et rendre accessible les retours d’expériences et mutualiser les besoins des collectivités de la filière. Il est à l’origine de la [labellisation ASQA](#).

Amorce constitue le premier réseau français d’information, de partage d’expériences et d’accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l’eau.

En plus des structures reprises dans le tableau ci-dessus, nous pouvons également citer :

- La DREAL Bretagne (Direction Régionale de l’Environnement de l’Aménagement et du Logement) qui assure le contrôle et les sanctions en matière de gestion des déchets liés aux infractions à l’article L.541-2 du code de l’environnement,
- L’OEB (Observatoire de l’Environnement en Bretagne) qui assure un rôle d’observation et publie régulièrement des chiffres clés sur lesquels s’est basée cette étude.

3.5. Les prestataires de gestion des déchets conventionnels

Les EPCI en charge de l’organisation des déchets des ménages et assimilés, ou les entreprises productrices d’un gros volume de déchets, peuvent faire appel à des entreprises classiques (ou conventionnelles) spécialisées dans la collecte, le traitement ou la valorisation des déchets.

Il s’agit de grandes entreprises. Leurs activités ne sont pas essentiellement focalisées sur les déchets puisqu’on retrouve également entre autres la gestion de l’eau. Concernant les déchets, ces entreprises sont principalement présentes sur la collecte et la valorisation. Pour les biodéchets alimentaires, on les retrouve surtout sur la collecte, le tri et la valorisation pour les territoires sur lesquels des initiatives ont été lancées.

Ci-dessous les plus citées par les acteurs rencontrés lors de cette étude et les plus connus.

Prestataires	Positionnement des activités
 PAPREC COVED	Collecte, Tri et Valorisation
 SUEZ	Collecte, Tri et Valorisation
 VEOLIA	Sensibilisation, Accompagnement, Collecte, Tri et Valorisation

3.6. Les structures de l'ESS

Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) peuvent prendre différentes formes : association, coopérative, mutuelle, fondation... Elles portent toutes des valeurs sociales et solidaires fortes :

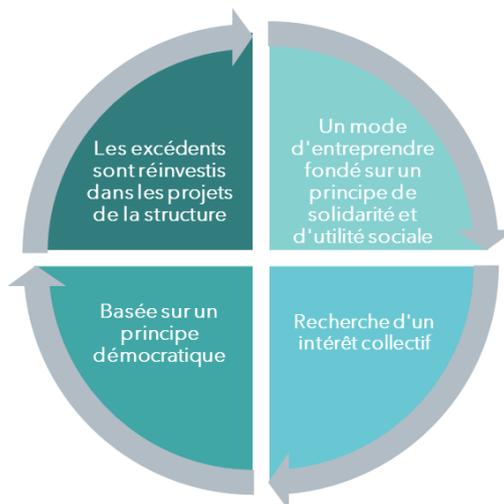


Figure 10 : Les principes et valeurs sociales et solidaires de l'ESS

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) est une chambre régionale représentative qui a pour but de fédérer les réseaux de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Ainsi la CRESS promeut l'ESS auprès du grand public et des pouvoirs publics et elle en accompagne le développement.

Elle se donne pour objectif de stimuler les coopérations et de structurer les filières et réseaux.

En Bretagne, les 19 pôles de développement de l'ESS sont des structures associatives, répartis à l'échelle des 21 pays bretons. Ils sont les portes d'entrées de l'ESS sur les territoires.



Figure 11 : Carte des pôles ESS en Bretagne (source : ess-bretagne.org)

De plus, les 4 Tag sont des structures associatives répartis à l'échelle des 4 départements qui accompagnent le développement de projets et d'initiatives collectives sur les territoires. Elles jouent un rôle d'incubateur.

Le parcours [CREOPSSE](#), formation porté par la SCIC Kejal, propose également une formation visant à l'entreprenariat pour le développement d'activités à caractère social, environnemental, culturel et solidaire.



Points Clé

- La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGE3), prévoit de généraliser le **tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023**.
- En France, près de **30% des OMR sont des biodéchets**.
- La **pratique du tri** des déchets organiques par les particuliers concerne environ **30 % des ménages** (25% par compostage domestique et 5 % par collecte séparée, le reste est enfoui ou incinéré)
- Aujourd'hui les solutions qui s'offrent aux ménages et aux collectivités sont :
 - Pour le tri à la source : la **gestion de proximité** (compostage individuel ou collectif) et la **collecte séparée** (en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire)
 - Pour la valorisation des déchets : le **compostage et la méthanisation**
- Cette filière intègre de **nombreuses parties prenantes** (Institutions, donneurs d'ordre, petits producteurs de biodéchets (ménages, professionnels, collectivités), structures accompagnantes (ADEME, Réseaux), prestataires conventionnels de gestion des déchets, des structures de l'ESS).

Partie 2 : Mise en place d'une filière biodéchets

1. L'analyse des stratégies des EPCI en Bretagne sur la gestion des biodéchets

1.1. Panorama du paysage breton sur la gestion des biodéchets

Selon les derniers chiffres de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (2018), la part des déchets organiques (majoritairement des déchets de cuisine et de table) présents dans les OMR des bretons est estimée à 28%. Ce gisement est relativement important, même s'il semble être adressé par les différentes collectivités : en effet, en 2019, 27,4% de bretons sont couverts par une solution de tri à la source des biodéchets.

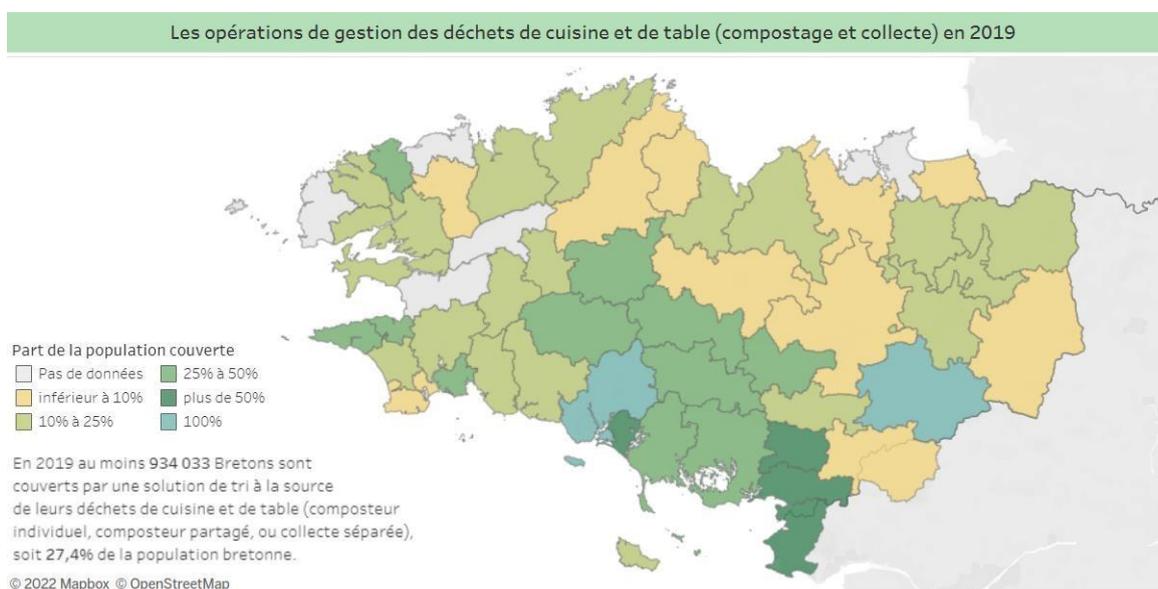


Figure 12 : les opérations de gestion des déchets de cuisine et de table (compostage et collecte) en 2019 (source OEB)

Le niveau d'avancement des territoires varie sur l'ensemble de la région, tout autant que les solutions proposées aux habitants et aux professionnels.

Il paraît relativement difficile de faire des généralités sur les solutions déployées puisqu'elles varient selon les typologies des territoires, les acteurs présents, les choix des élus et les politiques locales. De même, très peu de collectivités font le choix d'une solution unique pour couvrir l'ensemble de la population : ce qu'on peut constater est un mixte, avec des ratios différents, entre du compostage individuel, de proximité ou en point d'apport volontaire et de la collecte porte à porte.

1.2. Analyse de la situation des EPCI sur la gestion des biodéchets

Si la Bretagne est plutôt bien avancée en matière de gestion de biodéchets, les différentes sources d'information (questionnaire, chiffres OEB, entretiens auprès des EPCI et ESS et des structures d'accompagnement) nous ont clairement montré une grande disparité d'avancement, de niveaux de maturité et de modalités de gestion des biodéchets en Bretagne.

Afin d'évaluer le positionnement des différents EPCI de Bretagne sur la question du tri à la source des biodéchets, **un questionnaire** leur a été envoyé. Ce questionnaire avait plusieurs objectifs et notamment d'identifier :

- les stratégies de collecte et de valorisation
- leur niveau d'avancement sur les solutions retenues
- les freins potentiels
- leurs connaissances et les partenariats avec des acteurs de l'ESS.

Il faut noter que sur l'ensemble des EPCI bretons, 15 ont pu répondre à ce sondage, soit 26% des EPCI (sur les 58 contacts fournis par l'OEB), et qui représentent 32% de la population bretonne. Les résultats permettent ainsi de faire une analyse partielle des tendances du territoire.

En parallèle de ce questionnaire, des entretiens se sont tenus avec certains EPCI bretons, l'objectif étant d'avoir une diversité des profils de territoires et de niveaux d'avancement. Cette analyse plus qualitative des stratégies et du contexte de ces territoires, avait pour but d'identifier la situation sur la mise en place de solutions de tri à la source des biodéchets, de discuter de leurs relations avec les différents acteurs de l'ESS et d'approfondir notre compréhension de leurs problématiques. Ces deux travaux de recherche permettront ensuite d'imaginer les potentiels de synergies entre EPCI et acteurs de l'ESS, autour des gisements de biodéchets.

Le tableau suivant récapitule les différents entretiens effectués et les réponses au questionnaire reçues.

Liste des EPCI participantes	Questionnaire	Entretiens
Brest Métropole	X	X
VALCOR	X	
CA de Lamballe Terre et Mer	X	
CA du Pays de Saint Malo Agglomération	X	
SMICTOM du Pays de Fougères	X	X
CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	X	
Concarneau Cornouaille Agglomération		X
CA Lorient Agglomération / CAPDL	X	
CA Redon Agglomération	X	X
Valcobreizh	X	X
CC du Kreiz-Breizh (CCKB)	X	X
CC du Pays d'Iroise	X	
CC Pleyben-Châteaulin-Porzay	X	X
CC Ploërmel Communauté	X	
CC Questembert Communauté	X	
SMICTOM Pays de Vilaine	X	X
Rennes Métropole		X
CC du Pays d'Aber		X
TOTAL	15 réponses au questionnaire	10 entretiens

Figure 17 : Récapitulatif des entretiens et réponses au questionnaire

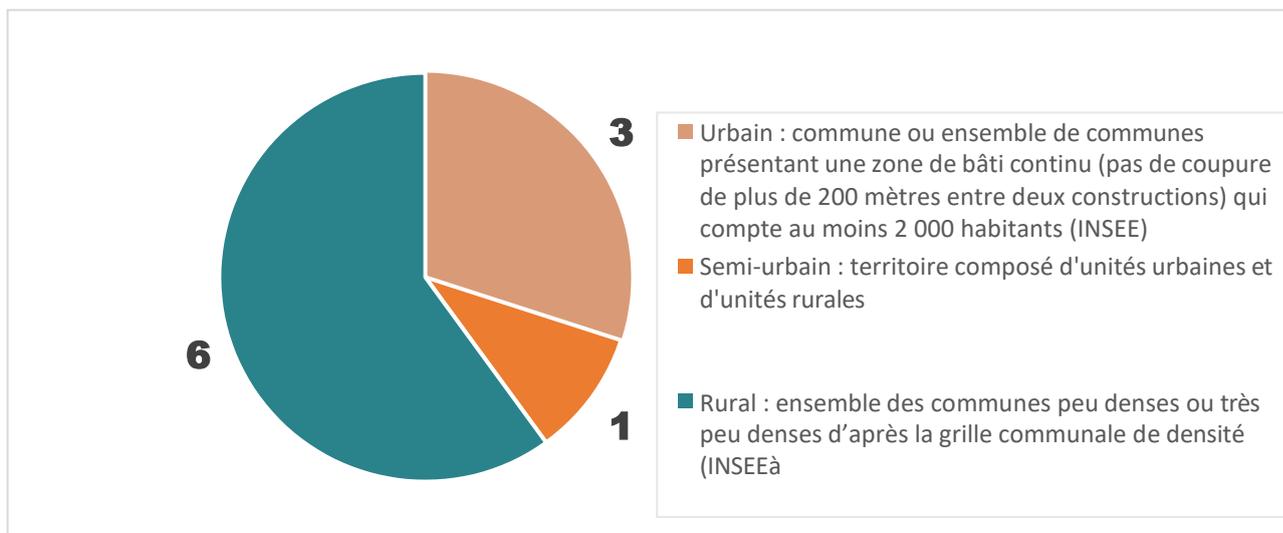


Figure 16 : Typologie des EPCI interrogés (entretiens)

1.2.1. Niveaux d'avancement des EPCI

Le premier retour sur le questionnaire a permis d'identifier les différents **niveaux d'avancement**, présentés dans la cartographie et graphique qui suivent. La réponse des EPCI est graduée sur 5 niveaux entre leur stratégie actuelle et celle visée pour janvier 2024 :

- Niveau 1 : Réflexion / Diagnostic
- Niveau 2 : Cadrage de projet / Groupe de travail
- Niveau 3 : Lancement et phase de test
- Niveau 4 : Déploiement en cours à l'échelle du territoire
- Niveau 5 : Solution totalement déployée

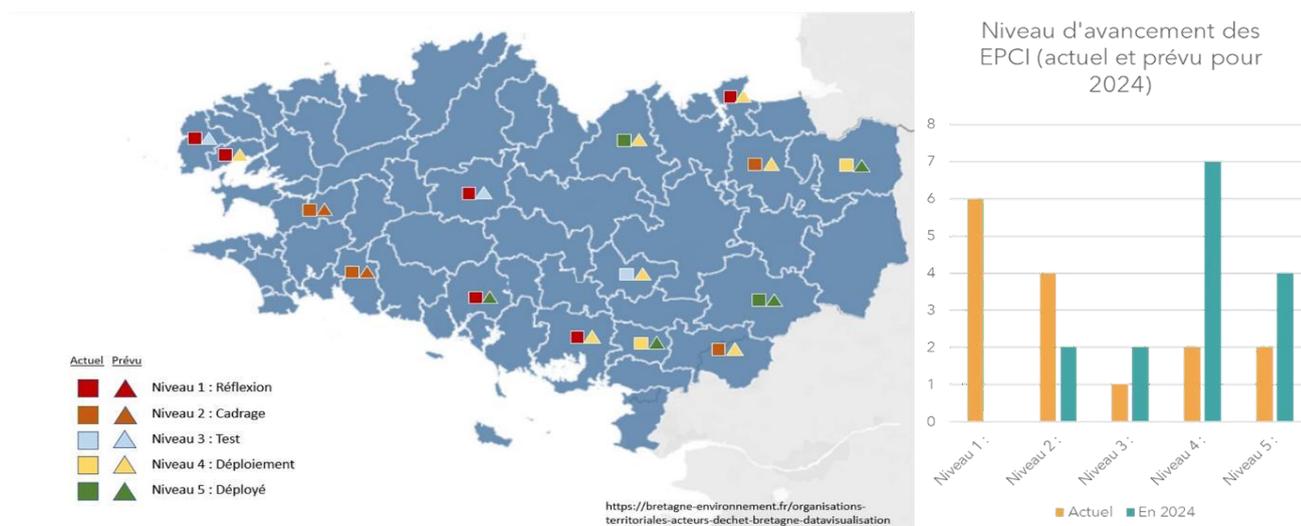


Figure 13: Niveau d'avancement des EPCI (réponses au questionnaire)

Les territoires montrent ainsi des niveaux d'avancement très variés. Une majorité semble encore en phase de réflexion, avec comme objectif d'atteindre les niveaux 4 et 5 d'ici 2024.

1.2.2. Choix des solutions de tri à la source et de valorisation

Le tableau ci-dessous présente les différentes solutions de **tri à la source** et de **valorisation** choisies par ces territoires.

Pour le tri à la source, la plupart des EPCI a fait un mixte de solutions adapté à leur contexte, en sélectionnant une ou plusieurs options de tri à la source :

- Compostage individuel
- Compostage partagé
- Collecte en PAV
- Collecte en PAP
- Stratégie indéfinie / « Ne sait pas »

Pour chacune des options, certains EPCI ont pu indiquer quel pourcentage (%) de la population pourrait être couvert par cette solution (pour exemple, parmi ces options, **Brest Métropole** a sélectionné le **compostage individuel** avec **35% de la population** ciblée et le **compostage partagé** pour **35%** supplémentaire. Ainsi, Brest Métropole a défini une stratégie avec 2 options, couvrant 70% de sa population et laissant **30%** de celle-ci, avec une **stratégie encore à définir**).

Pour la valorisation, le questionnaire orientait vers 2 options :

- Le compostage
- La méthanisation

Enfin, une colonne indique le nombre d'habitants de chaque EPCI, afin d'évaluer par la suite le pourcentage de citoyens visés par chaque solution de tri.

Nom de l'EPCI	Compostage individuel		Compostage partagé		Collecte en AV		Collecte PAP		Ne sait pas		Valorisation		Population par EPCI
	Si oui = 1	% de la population	Si oui = 1	% de la population	Si oui = 1	% de la population	Si oui = 1	% de la population	Si oui = 1	% de la population	Compostage	Méthanisation	
Brest Métropole	1	35	1	35					1	30		1	212 000
VALCOR					1				1	100	1		51 000
CA de Lamballe Terre et Mer	1	100								0			68 000
CA du Pays de Saint Malo Agglomération									1	100			84 600
SMICTOM FOUGERES	1	80	1	20						0	1		87 712
CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	1	65	1	15	1	10				0	1	1	170 000
CA Lorient Agglomération / CAPDL					EN COURS D'ETUDE					0			99 000
CA Redon Agglomération	1	87	1	2	1	11				0			66 500
Valcobreizh	1	80	1	5	1	10			1	5		1	35 500
CC du Kreis-Breizh (CCKB)	1	10							1	90			18 500
CC du Pays d'Iroise	1								1	100	1	1	48 500
CC Pleyben-Châteaulin-Porzay	1	60	1	20	1	20				0			23 000
CC Ploërmel Communauté	1	85	1	5			1	10		0		1	42 000
CC Questembert Communauté	1	90	1	5	1	5				0	1		22 500
SMICTOM Pays de Vilaine					1	2	1	98		0	1	1	44 000
Total	11	69,2	8	13,4	7	9,7	2	54,0	6	28,3	6	6	1 040 500

Figure 14: Stratégies de tri à la source et de valorisation des EPCI (réponses au questionnaire)

Ensuite, une étude des résultats sur les 15 EPCI ayant répondu, a conduit à une analyse statistique de la tendance sur le territoire breton. Le graphique suivant présente le **taux de sélection** des différentes options de tri à la source (barres bleues), ainsi que le **pourcentage moyen de population visée** par chaque option (points orange).

Cette analyse croisée permet de distinguer les solutions qui sont souvent sélectionnées par les EPCI dans leur stratégie globale, mais qui pourtant ne ciblent qu'une faible proportion de la population.

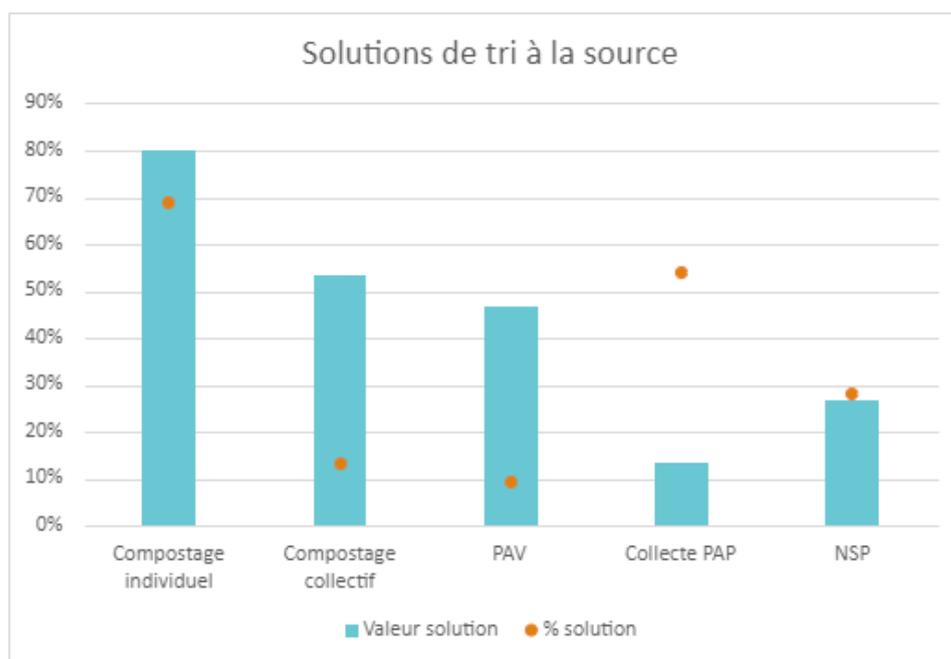


Figure 15: Solutions de tri à la source (réponses au questionnaire)

Le premier constat est que presque tous ont sélectionné une stratégie avec un mixte de plusieurs solutions, afin de répondre aux différentes populations ciblées sur leur territoire (habitations individuelles, habitations partagées, etc.).

Le **compostage individuel** se démarque comme une solution privilégiée, puisque 80% des EPCI l'intègrent dans leur mixte de solutions pour couvrir environ 70% de leur population.

Le **compostage partagé** et la **collecte en PAV** font partie intégrante de la stratégie des territoires, puisque la moitié des EPCI les intègrent aussi dans leur stratégie. Cependant, ces deux solutions semblent répondre à une faible partie de leur population, puisque le taux de couverture moyen est d'environ 10% pour chacune.

En ce qui concerne la **collecte en PAP**, cette option a été sélectionnée par seulement 10% des EPCI, avec deux stratégies bien distinctes. Le Pays de Vilaine a choisi cette solution pour presque 100% de sa population, alors que Ploërmel Communauté n'envisage cette option que pour 10% de sa population, certainement pour un secteur bien particulier (centre bourg,

zone résidentielle dense ou autre). Ces décisions extrêmes donnent alors un pourcentage de couverture autour de 50%.

Enfin, la catégorie « **Ne sait pas** » (NSP) regroupe le pourcentage de stratégie non définie par tous les EPCI. Celle-ci représente presque 30% de la population de tous les EPCI questionnés confondus.

Il est également à noter que le choix de solution est aussi à mettre en regard de la typologie de population auquel il s'adresse : urbain, rural, semi-urbain.

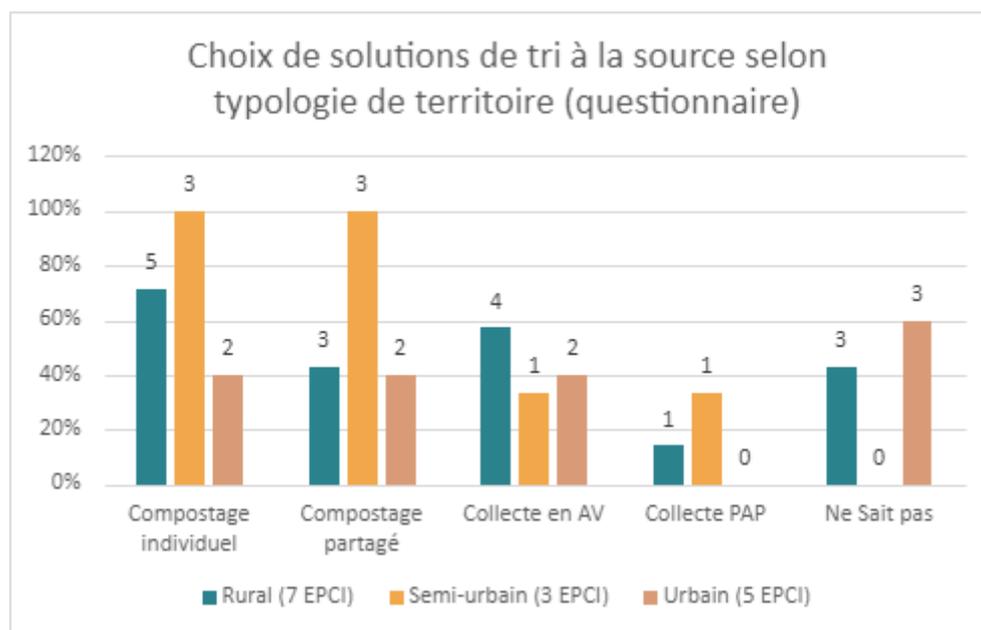


Figure 16: Solutions de tri à la source par typologie de territoire (réponses au questionnaire)

On retrouve un choix de solutions mixtes quel que soit la typologie des territoires avec une prépondérance du compostage de proximité (individuel et partagé). Il est à noter que certaines collectivités rurales intègrent néanmoins les points d'apport volontaire comme solution qui peut répondre à des besoins spécifiques, sur des centres-villes de petites communes notamment.

On peut noter une particularité sur ces résultats avec le cas unique du SMITCOM Pays de Vilaine qui a choisi une collecte PAP (à 98%) alors qu'il s'agit d'un territoire principalement rural. On peut noter par ailleurs le cas particulier de Lorient qui est un EPCI pionnier et qui indique être en cours d'étude, en vue d'optimiser sa gestion actuelle.

Ces résultats ont permis d'identifier les mixtes de solutions des 15 EPCI mais sans prendre en compte la population couverte. Ainsi, afin d'avoir une idée plus globale de la population visée pour chaque solution de tri, le graphique suivant présente ces mêmes résultats, mais ramenés à la population totale des 15 EPCI questionnés.

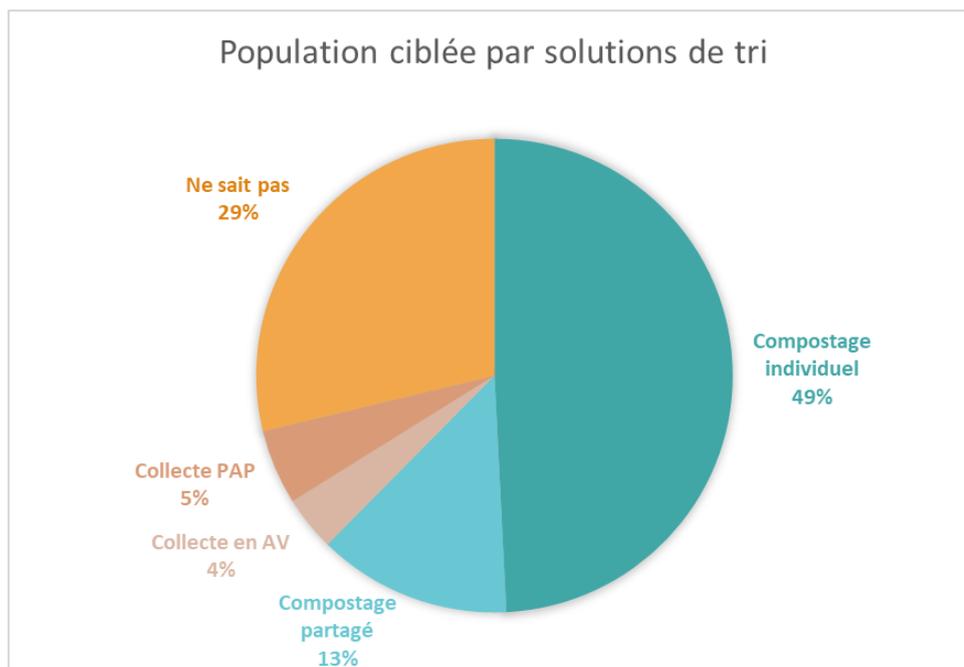


Figure 17: Population couverte par chaque solution de tri à la source

Ainsi, sur le total de la population représentée par ces 15 EPCI aux contextes différents, on observe que **49%** de la population devrait mettre en place des solutions de **compostage individuel**, **13%** du **compostage partagé**, **4%** de la **collecte en PAV**, **5%** déploieraient de la **collecte en PAP**. Il reste **29%** de la population pour laquelle la solution de tri n'a pas encore été définie.

Concernant la valorisation, les acteurs ayant répondu sont partagés à 50/50 entre le compostage et la méthanisation. Au vu de la variété des choix, il est complexe de conclure sur une corrélation entre la stratégie de collecte choisie et celle de valorisation.

Néanmoins lors des entretiens, les EPCI disposant déjà de solutions en place sur leur territoire, plateforme et/ou méthaniseurs, intègrent ces solutions comme moyen de valoriser les biodéchets. En cas d'absence d'unités, les EPCI nous ont indiqué vouloir plutôt considérer le compostage de proximité, une possible transformation d'unité existante (de TMB à une plateforme de compostage) ou d'attendre une possible construction de méthaniseur ou de plateforme de compostage.

1.2.3. Les problématiques rencontrées

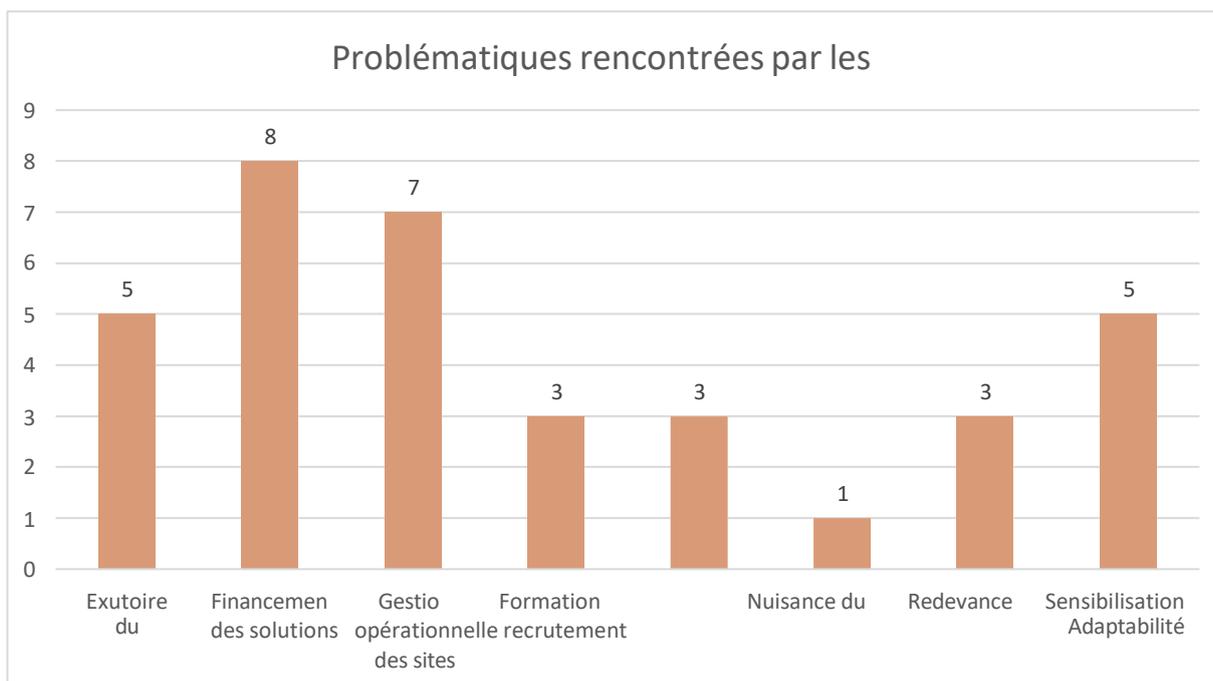


Figure 18: Problématiques des EPCI (sources questionnaire et entretiens)

Les problématiques rencontrées par les EPCI dans la mise en place de leur stratégie de tri à la source sont de natures différentes. Deux tableaux en annexe n°2 et n°3 présentent le contenu complet de ces problématiques pour les EPCI questionnées et rencontrées.

Les coûts nécessaires au développement des solutions est la plus récurrente. En effet les structures interrogées révèlent que les coûts des solutions représentent un frein important dans le déploiement du tri à la source des biodéchets (l'aspect financier des solutions est repris ci-après : **1.2.4 L'impact des problématiques dans le choix des solutions**).

Le budget alloué par les collectivités et les modalités des subventions de l'ADEME font également obstacle à l'élaboration des stratégies de gestion de biodéchets : par exemple, certaines EPCI, considèrent que les financements ont une durée de validité trop court par rapport à l'ampleur des projets, ou qu'il n'y a aucune garantie de financements.

La gestion opérationnelle des sites de compostage est aussi un facteur compliqué pour les EPCI (citée à 7 reprises). En effet, à travers cette problématique, il est formulé le besoin de former et d'organiser des acteurs dans la gestion des biodéchets :

- la formation pour une meilleure gestion d'un site de compostage est activement recherchée.
- les entités souhaitent s'en remettre au bénévolat des référents de gestion des composts partagés.
- des problématiques sont rencontrées sur les points d'apports volontaires : manque de référents, dépose et tri de déchets inadaptés ou encore de forte tension autour de ces points de collecte.

La plupart des territoires sont confrontés à des problèmes liés à leurs spécificités locales : difficultés de collecte pour les gisements faibles, solutions à développer pour les immeubles, dimensionnement de la population et logistique pour la collecte en porte-à-porte. Ainsi la **recherche des solutions les plus adaptées et efficaces** au territoire peut être complexe pour certains EPCI.

Les exutoires pour le compost est un sujet abordé essentiellement par les entités urbaines. Cela concerne majoritairement les composts partagés, pour lesquelles on retrouve un excès d'intrants. D'autre part, une collectivité a soulevé le manque d'acteurs locaux pour le traitement des biodéchets, ce qui peut être également le cas sur d'autres territoires en Bretagne.

Les EPCI de typologie urbaine évoquent aussi le problème des **nuisances liées au compost** (rats, odeurs, présence de nuisibles).

Au niveau organisationnel, quelques EPCI indiquent des problèmes de ressources humaines. Ces structures nous informent être à la **recherche de profil** expert en interne (maitre composteur) ou de **formation de leurs équipes**. De plus d'autres font face à des difficultés de garder une équipe stable pour déployer leur stratégie de gestion des déchets. (A l'inverse, un EPCI nous indique qu'il dispose des ressources suffisantes pour le déploiement et la sensibilisation au vu de la taille de son territoire et cela fait clairement la différence.)

D'autres entités rencontrent des difficultés pour **sensibiliser la population locale**. Celles-ci rencontrent des difficultés à promouvoir, communiquer et déployer des solutions de tri.

Une seule collectivité nous a indiqué que la **redevance incitative** ne fonctionne pas pour son centre-ville. A la place, elle a opté pour une communication incitative.

A ce sujet, il est intéressant de noter que toutes les structures n'ont pas mis en place de redevance incitative.

En revanche les retours d'expériences sont plutôt positifs. Certaines structures nous ont indiqués une baisse significative des tonnages d'OMR à la suite des premières communications concernant le déploiement de la redevance incitative. Elles sont toutefois conscientes qu'à terme, cette redevance permet de « sanctionner » les gros producteurs de déchets mais à l'inverse ne récompense pas ceux qui font un effort conséquent.

1.2.4. L'impact des problématiques dans le choix des solutions de collecte et de valorisation

La réglementation exige de couvrir 100% des ménages et définir un mixte de solutions optimisé est la clé pour limiter les coûts.

Que ce soit via le PRPGD ou avec les préconisations de l'ADEME, les EPCI sont encouragés à accentuer et développer majoritairement le compostage de proximité, tout en étudiant les possibilités des collectes séparées.

De manière générale, d'après l'étude des différents EPCI et des retours d'expériences grâce à des syndicats tels que le Symeed29 (Syndicat mixte d'études pour une gestion durable des déchets du Finistère), **la collecte en porte-à-porte** représente un coût supérieur à toutes les autres solutions. La collecte de biodéchets doit être effectuée au moins une fois par semaine pour des raisons sanitaires et les camions de collecte doivent avoir un compartiment bien spécifique. Le coût de conversion de ces camions et de la collecte, font du PAP une solution très peu plébiscitée par les EPCI, sauf pour des cas particuliers en zones urbaines denses ou selon des choix politiques. Certaines estiment que ce service plus pratique pour les usagers est un facteur suffisant pour justifier la mise en place de cette solution plus coûteuse. Le SMITCOM Pays de Vilaine par exemple, précurseur dans la mise en place d'une solution de tri à la source des biodéchets, avait décidé d'instaurer majoritairement le service de collecte en PAP. Aujourd'hui, cette stratégie peut être remise en question par l'EPCI, mais des freins politiques et de changement d'habitudes pour les usagers risquent de pénaliser tout velléité de changement de stratégie.

Pour ce qui est de la **collecte en PAV**, cette option requiert l'achat de bornes ou conteneurs ayant un coût conséquent, mais les coûts de collecte sont bien amoindris. Cette option fonctionne déjà bien en zones denses pour récupérer les déchets séparés (verre, papier, etc.). Plusieurs EPCI testent alors cette solution adaptée aux biodéchets dans différents lieux du territoire. Le maillage des PAV est un point-clé de l'efficacité de cette solution, puisque selon certains retours, elle ne fonctionne bien que dans un rayon de 250 mètres autour des habitations et ne fonctionne plus du tout après 500 mètres. La zone du PAV est aussi déterminante. Encore une fois, des retours d'expériences indiquent que l'utilisation de ces bornes peut être dégradée, si elles se trouvent trop à l'abri des regards, alors qu'en centre-bourgs ou proche des habitations, les citoyens sont moins enclins à salir ces bornes ou à faire du dépôt sauvage aux alentours. Ces bornes viennent aussi avec plusieurs options dédiées à un meilleur contrôle d'utilisation et une bonne traçabilité des déchets par ménage, afin de pouvoir ajuster la stratégie si besoin, puis permettre de valoriser les ménages qui s'impliquent dans cette initiative. C'est l'acceptabilité des citoyens qui est plus compliquée, avec notamment la peur de nuisances sonores et odorantes. Il y a un réel besoin de vaincre ces préjugés et de sensibiliser la population pour accompagner cette solution.

Les EPCI qui s'intéressent au **compostage partagé** sont attirés par son coût attractif de mise en place. Cependant c'est la gestion à long terme de ces sites qui semblent être un frein. Le compostage est une solution qui demande de l'entretien et de la sensibilisation auprès des citoyens pour bien contrôler les intrants. Cette initiative demande une bonne communication et un réel investissement personnel des citoyens, et notamment celui d'un référent du site. La formation de guides et maitres composteurs est alors un levier important

pour les EPCI, afin d'organiser ces points de compostage, de former les référents et de sensibiliser la population. Ce retour à la terre de la matière organique est très vertueux mais demande un fort investissement social, avec une réelle contrainte de trouver un exutoire au compost produit.

Retex Pays de Dol Baie du Mont-Saint-Michel Pays de Dol et Dinan Agglomération : Financement du maintien de l'accompagnement des référents en formation continue à l'entretien des aires de compostage collectif. Cela donne de très bons résultats avec plus de 42 tonnes valorisées pour plus de 40 sites de compostage partagés depuis 2014.

Enfin, le **compostage individuel** est de loin la solution la plus intéressante du point de vue des EPCI. Cette solution peu coûteuse permet de réduire grandement les coûts puisque le tri et le traitement sont gérés en circuit court, directement chez les habitants. C'est pourquoi la majorité des EPCI préfèrent distribuer ou vendre à coût réduit des bacs à compost individuels, en variant leurs méthodes de formation et sensibilisation. Les problématiques rencontrées concernent essentiellement la bonne gestion du compost, la gestion de sous-produits d'animaux (SPAn3) et des agrumes, l'apparition de nuisibles et parfois d'exutoire.

Pour la **valorisation**, certains EPCI profitent d'un **méthaniseur** présent sur le territoire pour revaloriser cette biomasse. Afin de filtrer la matière première du méthaniseur, ces EPCI doivent parfois acheter un déconditionneur en plus (plusieurs centaines de milliers d'euros), afin de trier les erreurs (faibles d'après les retours : 2%) et de préparer la « soupe de biomasse » acceptable par les méthaniseurs.

Retex Compost'Tout collecte et valorise dans une composterie expérimentale au sein d'une déchetterie de sa collectivité. L'expérimentation est financée par le Département depuis un an et apporte de très bons résultats.

D'autres profitent de **composteurs industriels** qui gèrent bien les contraintes de bonne préparation du compost. Ce compost est généralement géré par des regroupements d'agriculteurs qui profitent ensuite de la bonne qualité de ce compost.

Cette analyse est le reflet des différents entretiens et recherches effectuées et de nos interprétations. Des guides rédigés par des structures accompagnantes telles que Réseau Compost Plus ou Amorçage, permettent d'aller plus loin dans cette analyse de bonnes pratiques selon les différents facteurs de territoires. Cette étude a permis de comprendre la tendance de ces territoires, de mieux identifier les stratégies des EPCI et les sources de ces choix. La suite de ce rapport traitera plus en détail des stratégies et des opportunités pour les acteurs de l'ESS.

1.3. Exemples de développement stratégique pionnier

Le syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) a pour responsabilité le traitement des déchets de 3 intercommunalités, soit environ 224 000 habitants. En 2008 la décision est prise de ne pas rénover l'incinérateur en charge de traiter les déchets résiduels pour des raisons d'impacts sur la santé publique : une nouvelle stratégie de gestion des déchets ambitieuse et un plan local de prévention des déchets sont déployés.



Photo 7 : Besançon, source : besancon.fr

Le succès de cette opération repose sur les décisions suivantes :

- les **objectifs de réduction** sont fixés dès le début de la réflexion,
- une mise en place d'une **tarification incitative étendue** : elle est composée d'une part fixe établie en fonction du volume des bacs d'ordures ménagères résiduelles, et d'une part variable qui est indexée sur le nombre de levées ou sur le poids des bacs,
- **augmentation du budget lié à la prévention** : 2,67€ sur le territoire contre 1,50€ en moyenne nationale,
- une quarantaine de mesures : **sensibilisation**, valorisation des biodéchets pour nourrir les poules, pratiques de réductions, prêt de couches lavables pour les parents (durée de 1 mois) pour les tester, campagne "ménages presque parfaits" afin de mettre en avant les bonnes pratiques de réduction des déchets, installation de sites de compostages de proximité, distribution massive de composteurs, etc.
- modification des **consignes de tri** de sorte qu'elles soient plus claires pour les citoyens et étendues à tous les emballages,
- 16 déchetteries (1 pour 15 000) et **montée en compétence** des employés municipaux pour augmenter le recyclage,
- une installation de Tri-Massification (ITM) pour faciliter la récupération et la revalorisation des matériaux,

Le territoire couvert par le SYBERT étant diversifié, plusieurs stratégies sont déployées selon la typologie des territoires :

- pour les zones semi-urbaines ou rurale : le compostage domestique,
- pour les zones densément peuplées : zones de compostage collectif à petite échelle, en gestion autonome avec supervision et accompagnement par une association lors des premières étapes et de la mise en fonctionnement. Cela inclut l'installation du composteur en lui-même, mais aussi la fourniture des bioseaux, d'outils et d'un soutien technique (fourniture de broyat, etc.) d'un an offert par une association locale pour le compte du SYBERT.
- pour les zones densément peuplées sans espace pour composter : grands sites de compostage pouvant couvrir de 100 à 1000 foyers, installés sur des espaces verts sous forme de chalets à accès contrôlé, entièrement gérés par le SYBERT. Le compost ainsi obtenu est redistribué aux personnes qui le souhaitent.

Sur la région Bretagne, **Lorient agglomération** est pionnière dans sa stratégie de gestion des biodéchets : ce territoire est constitué de 28 communes, soit environ 208 000 habitants.

Entre 2002 et 2003, **Lorient Agglomération**, qui vient juste de récupérer les compétences de collecte, déploie les collectes séparées en porte-à-porte avec 3 flux, dont les biodéchets.



Photo 8 : Le port de Lorient, source : lorientbretagnesudtourisme.fr

Après plusieurs années d'expérimentation, l'agglomération s'est équipée d'une plateforme de compostage, d'une nouvelle conteneurisation et enfin d'une cuve réductrice. Cette dernière a permis de réduire le nombre de collectes, tandis que les autres infrastructures ont permis à la collectivité d'étendre ces flux de collecte et son autonomie.

Pour parvenir à déployer cette stratégie sur son territoire, Lorient agglomération a misé sur :

- **des structures de gestion des déchets diversifiées** sur leur territoire : 13 déchèteries, 5 pôles de collecte, un centre technique, un centre de tri ADAOZ (unité de traitement biologique, centre de tri et quai de transfert), deux plateformes de compostage, un centre de stockage des déchets dangereux
- **des bons outils** pour faciliter le geste de tri avec des "bacs cuve réduite", des bioeaux ajourés, des sacs biodégradables - volume approprié et entretien facilité (moins de collectes de végétaux, amélioration de la qualité du tri, augmentation du taux de collecte),
- un fort accent sur **la communication de proximité** (8 agents sur l'agglomération) : distribution de sacs biodégradables, de compost lors d'événements, opération sacs biodégradables dans les épiceries locales, page dédiée dans le journal de l'agglomération, animations scolaires, etc.
- une **gestion en direct** par le service et non par un prestataire
- une **redevance spéciale** incitative au tri des biodéchets pour les déchets assimilés des professionnels
- une **labellisation** du compost pour faciliter sa revalorisation : label ASQA (Réseau Compost Plus), conforme à la norme NFU 44051 et est certifié "utilisable en Agriculture Biologique"
- une **collecte des OMR une semaine sur deux** pour inciter au tri à la source des biodéchets
- un **accompagnement renforcé pour les habitats collectifs et les zones urbaines** denses : coopération avec les gardiens d'immeubles, référents, suivi, etc.

Le service de collecte estime que 8000t de biodéchets sont collectées annuellement sur l'agglomération, ce qui correspond à 2700t de compost produit et revalorisé auprès des agriculteurs locaux.

En 2013, un nouveau système de collecte des déchets s'est mis en place sur le territoire du **SMITCOM des Pays de Vilaine**, composé de 43 communes et environ 83,000 habitants desservis.

La mesure phare du nouveau dispositif est de proposer une collecte séparée des biodéchets pour en faire une ressource fabriquée et utilisée localement : le compost.



Photo 9 : paysage Pays de Vilaine, source : smictom-paysdevilaine.fr

L'intégration de ce nouveau flux nécessite évidemment une réorganisation globale

- mise en place d'une **redevance incitative** (à la levée) : les bacs à biodéchets sont équipés de puces qui comptabiliseront le nombre de sorties,
- **réorganisation des collectes** nécessaire pour la maîtrise des coûts : un nouveau flux à collecter qui signifie une nouvelle fréquence de collecte ; substitution d'une collecte OMR par une collecte dédiée aux biodéchets une fois par semaine (bennes bicompartimentées)
- **labellisation ASQA** (Amendement Sélectionné Qualité Attestée) pour la plateforme de compostage et le compost obtenu

Premiers résultats entre 2012 (année de référence) et 2015 : réduction importante des déchets résiduels

- Apparition du flux « biodéchets »
- 2300 tonnes des biodéchets valorisées, soit près de 28 kg/habitant collectés sur an (9000 tonnes de d'OMR évités)
- Augmentation des tonnages pour les emballages, les papiers et le verre.
- Stabilisation des déchets collectés en déchèteries.



Points Clé

- En **Bretagne**, **30% des OMR** sont des déchets organiques et **27,4%** des bretons sont couverts par une **solution de tri à la source des** biodéchets en 2019.
- Le **niveau d'avancement et de maturité des territoires varie** sur l'ensemble de la région, tout comme les solutions proposées et il paraît relativement **difficile de faire des généralités** sur les stratégies déployées.
- Néanmoins, à partir de notre **questionnaire** (26% des EPCI répondants représentant 32% de la population bretonne), et de nos **entretiens** (10 entretiens réalisés), on constate que :
 - La **majorité des EPCI sont en phase de réflexion ou de définition de stratégie**, influencée par la **volonté politique**
 - Il existe quelques territoires **précurseurs** en Bretagne (Lorient, Rennes métropole, Pays de Vilaine notamment)
 - Les EPCI font en majorité le choix d'une **solution mixte**, avec une proportion souvent plus importante pour le compostage de proximité et particulièrement le **compostage individuel**, souvent pour des raisons de coûts et de facilité de gestion
 - Si le compostage de proximité semble être privilégié pour le tri, les stratégies en matière de valorisation par les EPCI ne sont pas clairement définies (50/50 entre compostage et méthanisation selon les résultats de notre questionnaire) et dépendent actuellement des solutions existantes sur le territoire
 - Les **principales problématiques** rencontrées par les EPCI sont : les **coûts**, la **gestion opérationnelle des sites de compostage**, **l'adaptabilité des solutions au territoire**, les **exutoires**, le manque de ressources humaines, la sensibilisation et la gestion des nuisances.

2. Les acteurs de l'ESS intervenants dans la filière biodéchets alimentaires

2.1. Panorama des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire dans la filière des biodéchets alimentaires

2.1.1. En Bretagne

Ce panorama des acteurs de l'ESS en Bretagne est rédigé en y associant leurs activités et leur localisation. Le premier tableau (Tableau 2) reprend les acteurs identifiés et approchés au sein de la région Bretagne. Tous les acteurs cités dans ce tableau n'ont pas fait l'objet d'un entretien.

Pour la compréhension des tableaux ci-dessous, voici les définitions des domaines d'activités identifiés lors de nos entretiens et recherches sur les différents acteurs de l'ESS :

Frise des activités gestion des biodéchets



- **Sensibilisation et Formation** : Principale activité des acteurs de l'ESS mais aussi des structures accompagnantes. Ces activités sont destinées à différents publics allant des particuliers aux agents de collectivités territoriales. De plus la diversité des formations dispensées permet un accompagnement de qualité sur tout le cycle de la gestion des biodéchets. On retrouve aussi les formations de guide et maître composteur.
- **Diagnostic et accompagnement dans la mise en place d'une solution** : Étape incontournable pour identifier les leviers, les difficultés, les besoins, les attentes, les forces du lieu, quartier ou encore collectivité.
- **Fabrication de matériel** : Fabrication artisanale de bacs de compost ou d'accessoires pour la gestion du compost (ex : "Brass'compost")
- **Collecte** : L'une des activités répondant à l'évolution de la réglementation. Quelques acteurs (hors Bretagne à date) proposent des collectes par transport classique type camion, mais les acteurs de l'ESS développent également des alternatives : à vélo, en charrette tirée par un cheval, un âne, des bennes fonctionnant au biogaz des usines de méthanisation.

- **Jardins partagés** : Les acteurs de l'ESS ont la capacité de proposer des solutions globales qui s'intègrent dans le paysage local. Cela permet de créer du lien social autour d'une reconexion à la nature via des jardins partagés.
- **Compostage de proximité** : Peut s'associer aux jardins partagés. Le compostage de proximité nécessite l'intégration et la responsabilisation de la population locale ou concernée pour l'entretien et la gestion du compost (cf formation et sensibilisation). Des acteurs de l'ESS proposent l'accompagnement dans le compostage de proximité.
- **Compostage industriel / plateforme de compostage** : Cela dépend de la quantité du gisement et des garants de la gestion dudit compost. Ainsi lorsque les quantités collectées sont plus importantes et nécessitent des installations plus conséquentes et une gestion plus industrielle, on parle de compostage industriel.
- **Méthanisation** : Il s'agit de l'autre solution technique de valorisation des biodéchets. La méthanisation est reprise en §2.2.2. Des acteurs de l'ESS se sont alors emparés de la technique ou ont contracté des partenariats avec des agriculteurs utilisant un méthaniseur (solutions actuellement hors Bretagne).
- **Services / sorties / exutoire** : Vente ou don de la matière (terreau) issu du compostage avec le label ASQA

+ valorisation
en composterie

	Taille (nb de personnes) Petite <5 Moyenne 5-20 Grande >20	Zone géographique	Sensibilisation/ Formation	Diagnostic / Accompagnement mise en place	Collecte	Jardins partagés	Compostage (proximité)	Compostage industriel/ plateforme compostage	Méthanisation	Services / sortie	Fabrication matériel	Public cible		
												Pro/EPCI	Particuliers	
Bretagne														
Cocico	Petite	Sud Finistère (29)	X		X (événementiel)						X	X		
Eisenia	Petite	France Rennes	X	X			X					X	X	
La petite boucle	Petite	St Malo			X (vélo)		X	X (Composterie)				X		
Les marteaux du jardin	Petite	St Malo	X	X	X	X	X					X	X	
Vert le jardin	Moyenne	35, 22, 29	X	X		X	X					X	X	
EMERAUDE I.D.	Grande	Lannion	X								X	X		
Terhao	Petite	Morbihan (56) / Bretagne	X										X	
Sur un air de terre	Moyenne	Pont l'abbé (29)	X			X								
Rennes du compost	Petite	Rennes			X (vélo)			X (Composterie)				X		
Compost'tout	Petite	Pays de Dol - BSM / Dinan agglo	X	X	X (âne)		X	X (Composterie)		En cours de certification		X	X	
La Redonnerie	Moyenne	Redon									Stockage et distribution		X	
Famille active	Petite	Pays de Fougères	X			X	X						X	
ESAT de l'Odet	Grande	Quimper									X			
La feuille d'Erable	Grande	Rennes	X	X	X (camion)							X		
ESAT 4 Vaulx Jardin	Grande	22						X		Revente Normé NF				

Tableau 2 : Domaines d'activités dans la gestion des biodéchets des acteurs de l'ESS en Bretagne

+ Collect'Ille (Belle-Ile)
+ les Coursiers Dinanais

La cartographie réalisée ci-dessous pour l'organisation de la journée Economie Circulaire² permet une représentation géographique des acteurs repris dans le tableau ci-dessous. A l'exception de 2 ou 3 structures, la majorité des acteurs recensés travaillent sur un périmètre localisé et souvent restreint à l'échelle d'un territoire d'un EPCI.

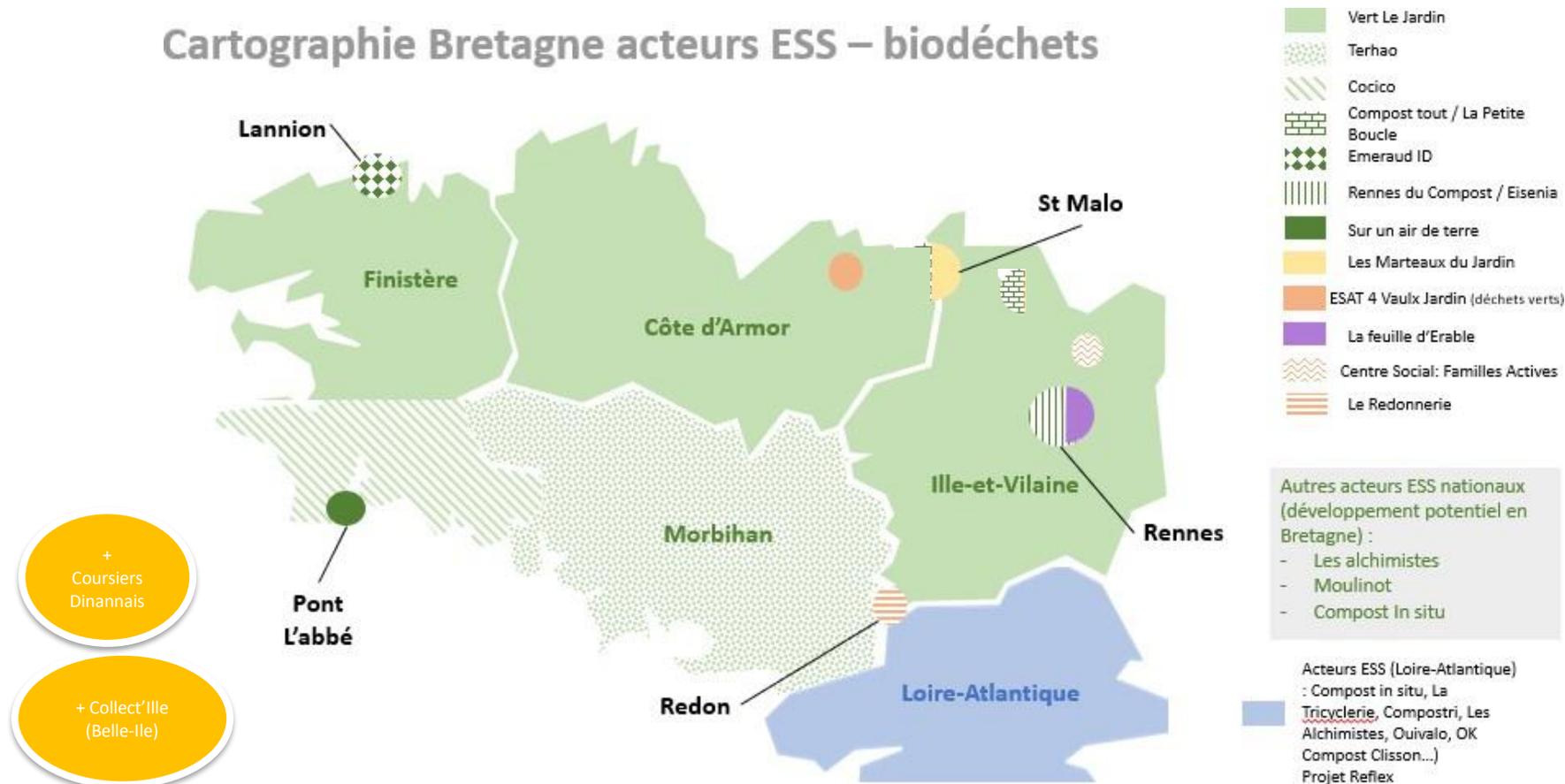


Figure 19 : Cartographie des acteurs de l'ESS sur la gestion des biodéchets en Bretagne

² Journée Economie Circulaire organisée par l'école UniLaSalle – EME



2.1.2. Hors Bretagne

Le tableau ci-dessous se concentre sur les acteurs de l'ESS hors Bretagne qui ont été approchés pour la réalisation de cette étude.

	Taille (nb de personnes) Petite <5 Moyenne 5 à 20 Grande >20	Zone géographique	Activités									Public cible		
			Sensibilisation/ Formation	Diagnostic/ Accompagnement mise en place	Collecte	Jardins partagés	Compostage (proximité)	Compostage ind/ plateforme compostage	Méthanisation	Services / sortie	Fabrication matériel	Profession nels/EPCI	Particuliers	
Hors Bretagne														
Les Alchimistes	Grande	National	X		X			X		X		X	X	
Compost in situ	Grande	Pays de Loire / Nantes Réseau national	X		X			X		Don compost		X		
De l'assiette au champ	Petite	Nantes			(Déconditionnement/hygiénisation)					X		X		
Moulinot	Grande	IDF (réseau national)	X	X	X		X		X (partenariat)			X	X	
Cycloposteurs	Petite	Orléans	X		X (vélo)		X					X		
Restovalor	Petite	Bordeaux			X				X (partenariat)			X		
Troyes-C	Petite	Troyes			X (vélo)		X					X		
REFLEX	Petite	Nantes	X	X			X			Création de synergies		X		
Les Petits Composteurs	Petite	Normandie	X		X		X					X		

Tableau 3 : Domaines d'activités des acteurs de l'ESS hors Bretagne

2.2. Analyse des acteurs de l'ESS en Bretagne

L'ensemble des diagrammes ci-après ont été réalisés à partir des données recueillies lors des entretiens avec les différentes structures de l'ESS présentes **sur le territoire breton**. Cette liste n'est pas exhaustive mais permet d'avoir un panel représentatif des principaux acteurs œuvrant sur le territoire (cf : **Tableau n°2**).

2.2.1. Domaines d'activités

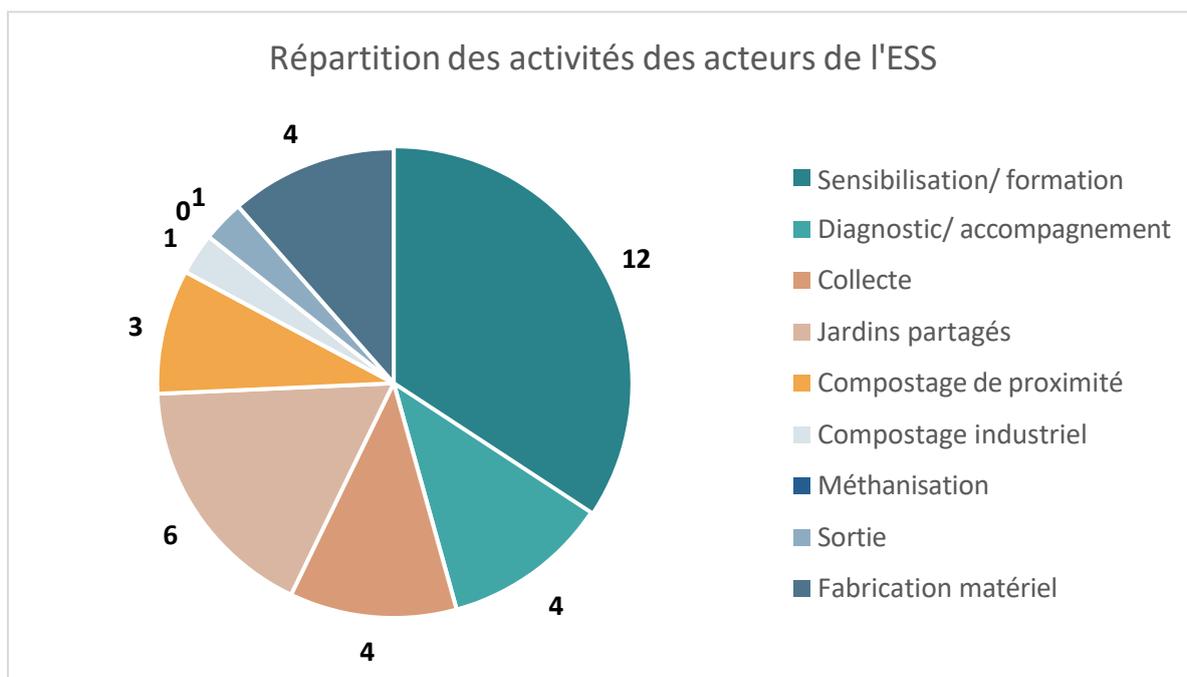


Figure 20 : Répartition des activités des acteurs de l'ESS en Bretagne

Comme déjà observé, les activités des structures de l'ESS sur la gestion des biodéchets alimentaires englobent l'ensemble des activités de la filière.

Cela étant, elles ne se positionnent pas tous dans les mêmes domaines d'activités. En effet, à la lecture du diagramme ci-dessus, on remarque que la majorité d'entre elles sont spécialisées sur la sensibilisation et la formation. En effet 75% des structures de l'ESS identifiées en Bretagne font de la sensibilisation. Et plus de 90% d'entre elles ont au moins une activité complémentaire, par exemple, la gestion de jardins partagés ou le compostage de proximité (cf : **Tableau n°2**)

Les autres points marquants observés et spécifiques à la région :

- Aucune structure identifiée ne s'est développée avec la filière méthanisation (aucun partenariat).
- 6 structures sont impliquées dans la gestion de jardins partagés. Cette activité se complète véritablement avec la sensibilisation et la formation du grand public aux enjeux du tri et de la valorisation des biodéchets. De plus, ces jardins peuvent accueillir un point d'apport volontaire et sont un véritable exutoire pour l'utilisation du compost produit sur place.

- L'activité de collecte par les acteurs de l'ESS est quant à elle principalement concentrée dans les milieux urbains (centre-ville) en mobilité douce auprès de professionnels (restaurateurs, petites épiceries...). Ainsi 4 structures se sont spécialisées dans cette activité de collecte porte-à-porte.
- Le compostage direct est repris par 4 entités dont 1 qui ne se focalise que sur les déchets verts (ESAT Vaulx Jardin). Les acteurs ESS sont aussi présents sur l'accompagnement et l'aide à la mise en place et à la gestion de compost collectif.

A la lecture du tableau n°2 : Domaines d'activités dans la gestion des biodéchets des acteurs de l'ESS en Bretagne, on remarque que toutes les structures de l'ESS identifiées au cours de cette étude se sont développées sur plusieurs activités (par exemple, la sensibilisation, et les jardins partagés puis se professionnalise sur l'accompagnement du compostage de proximité).

Au-delà de leurs compétences propres, on peut noter également que les acteurs peuvent avoir des activités complémentaires entre eux sur un même territoire.

2.2.2. Type de structure

Répartition des statuts des acteurs de l'ESS (en Bretagne)

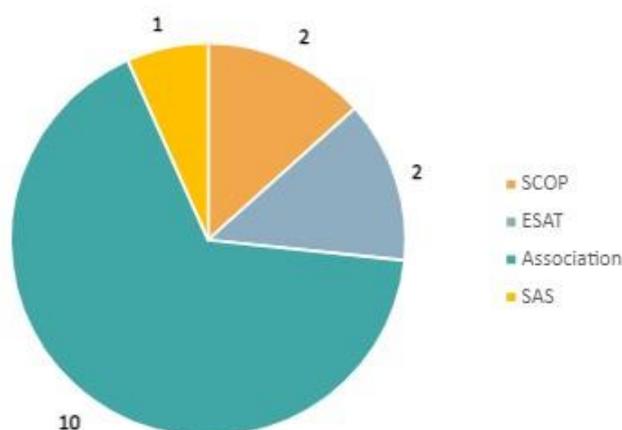


Figure 21: Répartition des statuts des acteurs de l'ESS en Bretagne

Sur les 15 structures identifiées, on constate que 10 d'entre elles sont des associations, 2 sont des Sociétés Coopératives de Production (SCOP), 2 sont des Établissements ou Services d'Aide au Travail (ESAT) et 1 est une Société à Actions Simplifiées (SAS).

53% des entités identifiées sur le territoire breton ont moins de 5 équivalents temps plein.

Comme observé sur le diagramme ci-dessus (Figure 20), on constate que plus de 65% des structures identifiées sur le territoire sont des associations. Les entretiens réalisés auprès de certaines d'entre elles révèlent un intérêt certain pour le statut associatif. Le but non lucratif, la facilité pour la création et la gestion en sont des avantages indéniables ainsi que l'accès aux subventions. Malgré cela, ce statut reste contraignant d'un point de vue fiscal et réglementaire. C'est pourquoi la plupart d'entre elles, tendent vers un statut de SCOP lorsque la transition vers un statut de société est envisagée. Ce modèle serait le moins contraignant d'un point de vue juridique et organisationnel pour une association.

En témoigne les 2 SCOP interrogées qui étaient à l'origine des associations.

2.2.3. Partenariats & financements

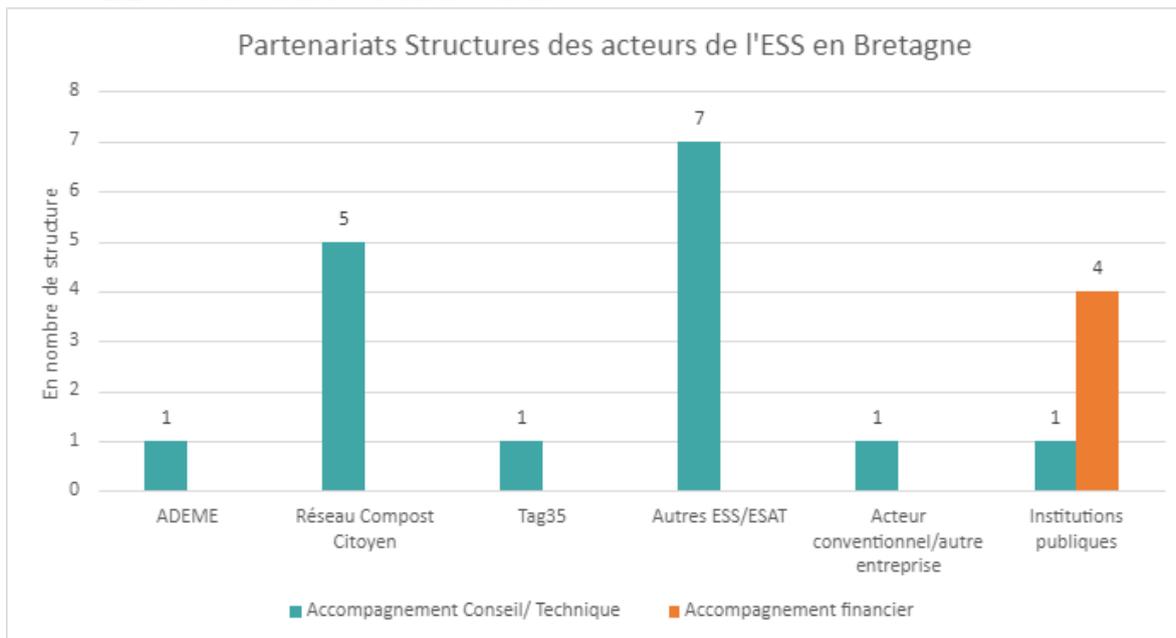


Figure 22: Partenariats des acteurs de l'ESS en Bretagne avec d'autres structures

Le diagramme ci-dessus illustre les différents partenariats mentionnés par les structures interrogées (structures de l'ESS en Bretagne). Le graphique représente le nombre fois que le partenaire a été cité. Ceux-ci sont de deux ordres : financier (subvention) et de conseil (juridique, administratif, techniques, formation...).

La majorité d'entre eux sont des partenariats entre structures de l'ESS pour des échanges d'informations ou de connaissances sur les territoires/acteurs et parfois pour des prêts ou d'achats de matériel.

Les structures d'accompagnement sont quant à elles des supports pour assurer une veille juridique, administrative et technique. Elles sont aussi des ressources importantes par le biais de leurs réseaux à une échelle nationale (ADEME, Réseau Compost Citoyen).

Parmi toutes les structures identifiées en Bretagne dans le cadre de cette étude, 6 sont adhérentes au Réseau Compost Citoyen (RCC), et 5 l'ont mentionné dans les entretiens dans le cadre du développement de leur activité.

Les institutions publiques englobent la Région Bretagne, certains départements et plusieurs EPCI qui ont contribué financièrement au développement et favorisé l'implantation de certaines structures ESS.

Les institutions sont d'ailleurs les seuls partenaires qui ont été mentionnés dans l'accompagnement financier des acteurs de l'ESS.

2.2.4. Les problématiques rencontrées

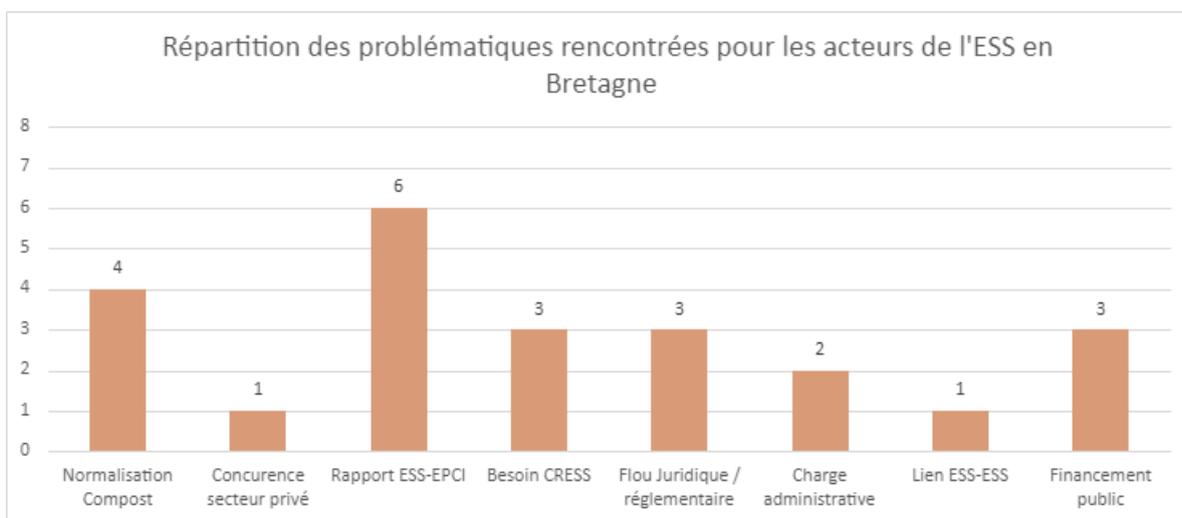


Figure 23: Répartition des problématiques rencontrées par les acteurs de l'ESS en Bretagne

Lors de nos différents échanges avec les acteurs de l'ESS, plusieurs problématiques et difficultés ont été identifiées et classifiées dans les catégories présentées dans le diagramme ci-dessus.

La problématique la plus récurrente a été mentionnée par 6 d'entre elles (sur 9). Elle concerne **leurs rapports avec EPCI**, et plus particulièrement :

- Le manque de lien avec ceux-ci
- Le manque de soutien ou de considération car non intégrés dans leurs stratégies
- Des visions divergentes sur le périmètre d'action : localisé et adapté à l'échelle de quartiers / villages / villes pour les acteurs de l'ESS et a contrario une solution globale et centralisée pour les EPCI (périmètre géographique généralement trop conséquent à la vue de l'importance des gisements en prenant en compte la capacité de traitement des acteurs de l'ESS interrogés).

Certaines structures (4/9) ont fait part de leurs problématiques liées à la **normalisation et à la certification du compost**. Au-delà de l'aspect coûteux de la procédure de normalisation, les contraintes liées à la réglementation autour du produit rendent difficiles certains exutoires (vente, don). **(Compost Plus manque de moyens pour accompagner les structures vers le label ASQA)**

Le **flou juridique et réglementaire** (3/9) pose aussi un problème pour le développement des structures et leur positionnement sur certaines activités. En l'occurrence, les entités qui ont relevé cette problématique évoquent des difficultés de clarté juridique sur les aspects encadrant la collecte des biodéchets alimentaires et la gestion des catégories de déchets (SPAn3). Elles sont en recherche de support sur les aspects juridiques d'organisation d'une structure et aussi spécifique à la gestion des biodéchets alimentaires.

Une autre problématique reprise par autant d'acteurs de l'ESS (3/9) est liée à la **dépendance de ces structures aux financements publics**. Pour certaines entités, la dépendance à l'argent public peut atteindre 80%.

Par ailleurs, les financements des EPCI dans le secteur des biodéchets se limitent aux aides apportées par l'ADEME. Cela soulève une autre problématique mentionnée par une entité lors de nos entretiens liée au fait que les financements de l'ADEME sont destinés aux EPCI et non directement aux acteurs.

Les entretiens ont également permis d'identifier un besoin des acteurs d'en savoir plus sur la CRESS (3/9). En effet, il est évoqué un **besoin de connaissance du rôle de la CRESS** et des pôles ESS. Les structures recherchent un « chef d'orchestre » pouvant lancer et coordonner un réseau entre acteurs ESS de la filière des biodéchets.

La **charge administrative** est aussi reprise dans notre diagramme parmi les problématiques soulevées par les acteurs (2/9). Ainsi les structures évoquent une difficulté pour la gestion des actes administratifs liés au manque de temps et de personnes. En complément, on nous a fait également part de la charge administrative comme frein pour les collaborations avec d'autres acteurs.

Enfin, d'autres problématiques plus ciblées à une structure en particulier (1/9 pour chacune des problématiques) ont été recensées :

- **Concurrence du secteur privé** : la concurrence des acteurs conventionnels est généralement rencontrée pour la gestion des volumes, et une option de facilité pour les EPCI.
- **Lien entre acteurs de l'ESS** : Le manque de collaboration entre acteurs de l'ESS est soulevé par une structure créée récemment. Ce point confirme le besoin d'organisation d'un réseau ESS.

Nota Bene Compost'Tout : Depuis 2 ans, Compost'Tout travaille avec le RCC national dans l'objectif de créer une filière RCC Bretagne en partenariat avec les Pays de Loire. Depuis juin 2022, un RCC Grand Ouest a été créé pour soutenir et accompagner les structures de l'ESS.

2.3. Benchmark de l'ESS Hors Bretagne

L'ensemble des diagrammes ci-après ont été réalisés à partir des données recueillies lors des entretiens avec les différentes structures de l'ESS présentes hors du territoire breton.

*Cette liste n'est en aucun cas exhaustive (cf : **Tableau n°3**) mais permet d'avoir une représentation de certains modèles présents à l'échelle nationale.*

2.3.1. Domaines d'activités

Dans l'objectif de réaliser le benchmark de certains acteurs hors Bretagne, des structures de toute la France ont été approchées. L'objectif initial que nous nous sommes fixés était d'identifier 2 acteurs de l'ESS par région et qui pouvaient avoir des activités, modèles ou particularités intéressantes à étudier. 9 d'entre elles venant de plusieurs territoires ont participé à notre enquête : Paris, Normandie, Troyes, Nantes/Loire Atlantique, Orléans, Bordeaux et même des structures à envergure nationale. Il est à noter qu'il existe certaines disparités de maturité et de nombre de structures de l'ESS présentes entre les régions (par exemple, les Région Pays-de-la-Loire, Ile-de-France ou Auvergne Rhône-Alpes notamment semblent disposer de structures assez variées et plutôt matures, par rapport à d'autres régions comme les Hauts de France, la Bourgogne Franche Comté ou PACA par exemple). L'objectif de ce « benchmark » est d'identifier les activités différenciantes développées à l'échelle nationale.

Comme pour la région Bretagne, les activités de sensibilisation et formation se retrouvent aussi dans les modèles des structures d'autres régions.

La collecte est quasiment réalisée par tous les acteurs interviewés. De plus les solutions développées pour la collecte répondent toujours à la philosophie de l'Économie Sociale et Solidaire et de réduction des impacts environnementaux (vélo cargo, à cheval, camion bennes roulant aux gaz naturels, petits camions).

Cette collecte s'organise en porte-à-porte et en point d'apport volontaire.

A la lecture du tableau n°3 : Domaines d'activités des acteurs de l'ESS hors Bretagne, on remarque que les structures les plus importantes concentrent leur collecte sur celle des professionnels mais aussi auprès des ménages.

L'étude révèle un autre point intéressant. Les activités concernant la valorisation de la matière sont recherchées par les entités hors Bretagne. On remarque 7 entités sur les 9 interrogés présentent sur le sujet du compostage, industriel ou de proximité.

L'exutoire de la matière vers des méthaniseurs est aussi recherché notamment par des partenariats avec des agriculteurs locaux.

La taille des structures permet à certaines d'entre elles de commercialiser leur compost, d'autres en font don.

Enfin les activités autour des jardins partagés et de la fabrication de matériels n'ont pas été constatées auprès des acteurs consultés.

2.3.2. Type de structure

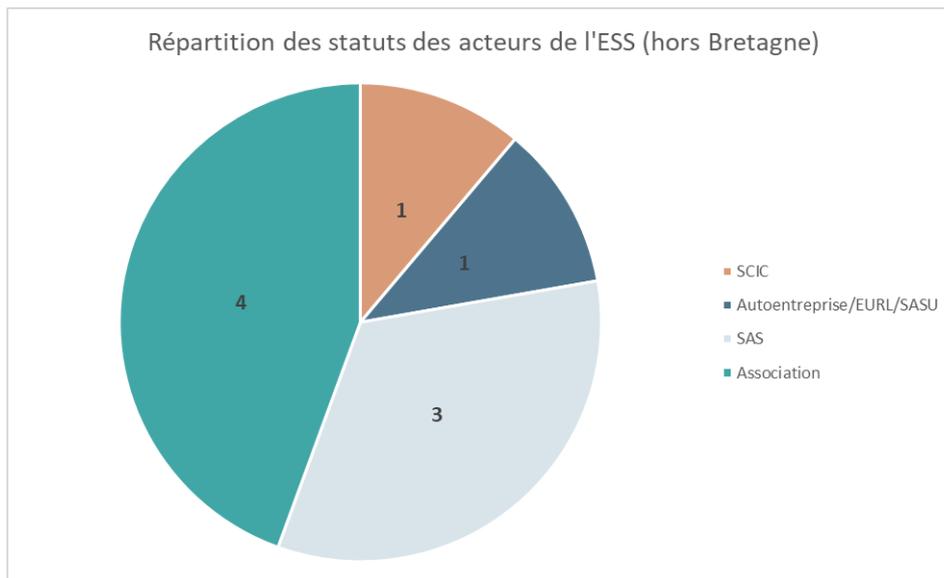


Figure 24: Répartition des statuts des acteurs de l'ESS hors Bretagne

Au sein du panel d'acteurs interrogés, il est intéressant de remarquer que les associations gardent une représentation majoritaire des types de structures fondées par les acteurs de l'ESS autour de la gestion des biodéchets alimentaires.

Cela étant les statuts choisis en Bretagne ne sont pas représentés ici (SCOP et ESAT, ref 2.2.2).

En revanche, certaines entités se sont développées sous une forme plus « commune » de société : la société par action simplifiée (SAS). Ce statut permet une souplesse de fonctionnement et offre une grande liberté aux associés.

On retrouve aussi une Société coopérative à intérêt collectif (SCIC) soit une société coopérative se rapprochant de celui des Société coopérative et participative (SCOP).

Et enfin nous avons rencontré un format individuel sous le statut auto-entrepreneur, EURL ou SASU.

2.3.3. Partenariats & financements

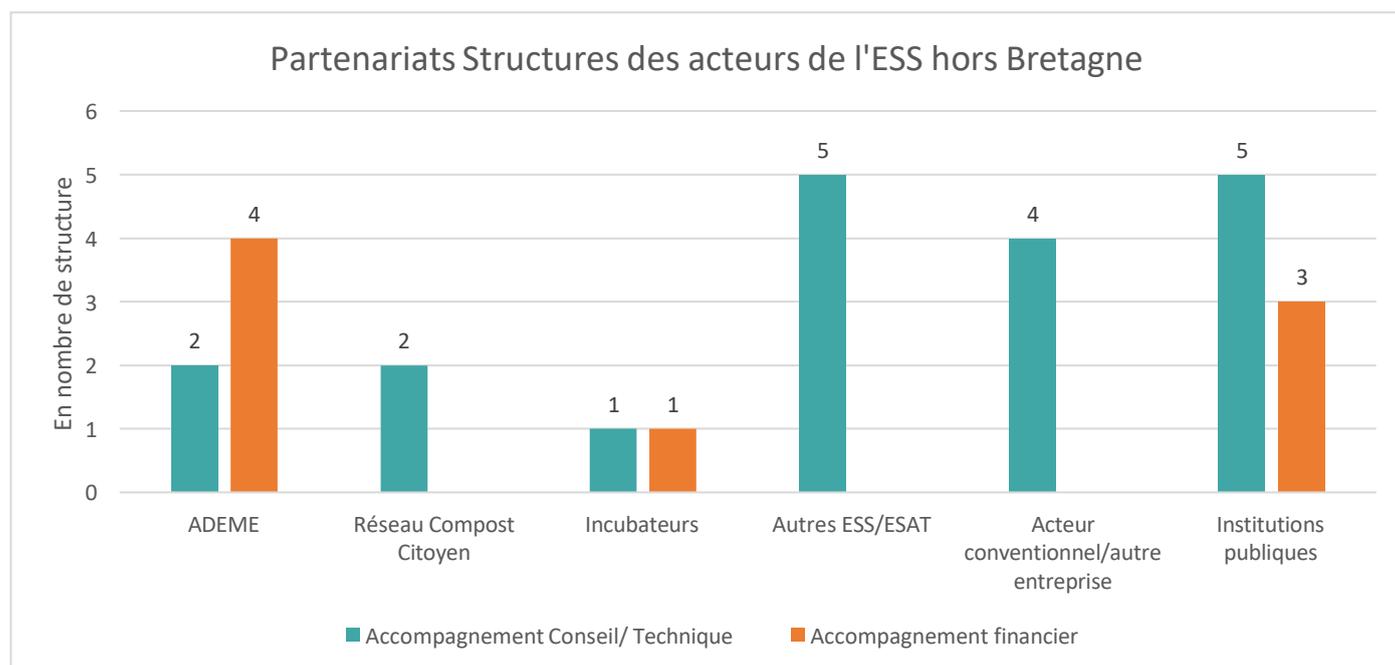


Figure 25: Partenariats avec les acteurs de l'ESS hors Bretagne

Le diagramme ci-dessus illustre les différents partenariats mentionnés par les structures interrogées (structures de l'ESS hors Bretagne). Tout comme pour les entités en Bretagne, ceux-ci sont de deux ordres : financier (subventions) et de conseil (juridiques, administratifs, techniques, formation...).

5 des 9 structures sont concernées par des partenariats avec d'autres acteurs de l'ESS et 4 par des partenariats avec des acteurs conventionnels (entreprises privés). On observe aussi que 5 des structures ont mentionné un partenariat avec une ou plusieurs institutions publiques, cela témoigne de l'engagement de certains territoires dans la valorisation des structures de l'ESS (région, département, métropoles).

Et 3 ont pu profiter de subventions provenant d'instances publiques pour l'aide à leur développement et à l'ancrage sur le territoire.

Les structures d'accompagnement sont quant à elles des supports pour assurer une veille juridique, administrative et technique : 2 structures sont accompagnées par l'ADEME et 2 par Réseau Compost Citoyen. Elles sont aussi des ressources importantes via leurs réseaux à échelle nationale (ADEME, RCC).

Pour cet échantillon de 9 structures hors Bretagne, 4 d'entre elles sont concernées par un soutien financier de l'ADEME.

Enfin, les acteurs de l'ESS interrogés ont mentionné des incubateurs pour l'aspect financier et l'accompagnement technique.

2.3.4. Les problématiques rencontrées

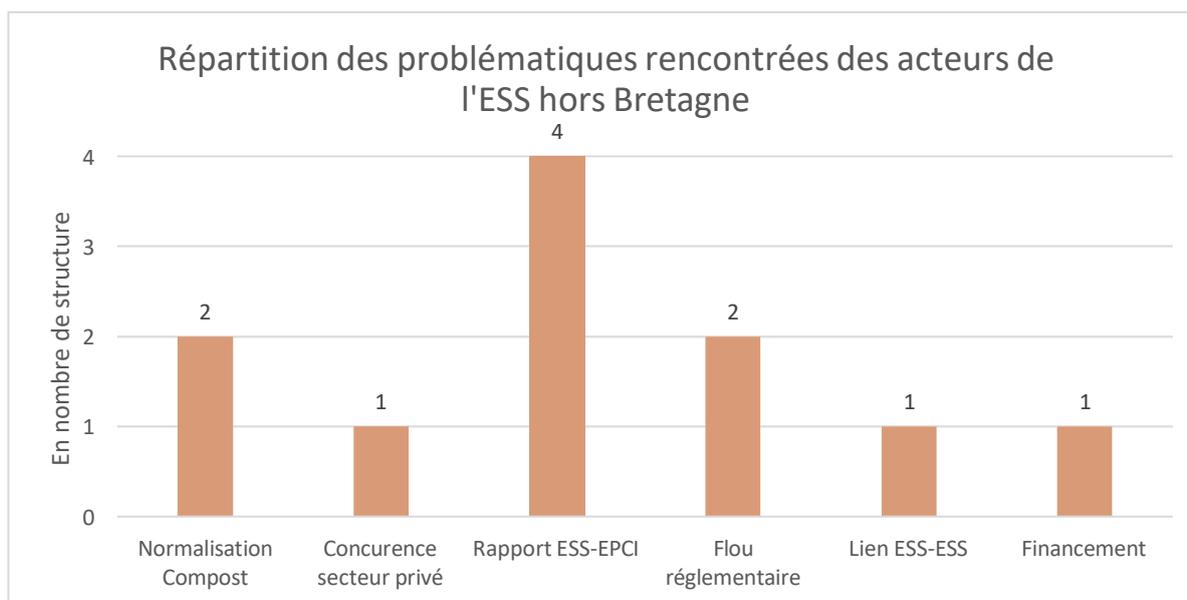


Figure 26: Répartition des problématiques rencontrées par les acteurs de l'ESS hors Bretagne

Tout comme pour les acteurs interrogés sur la région Bretagne, les **rapports entre les acteurs ESS et EPCI** sont l'élément problématique le plus récurrent mentionné par les entités rencontrées.

Dans le même cadre il s'agit ici du manque de lien avec les EPCI et leur manque d'implication. Les difficultés d'accès à l'information sur la vision et la stratégie des EPCI ont également été évoquées.

On retrouve également les problématiques liées au contexte réglementaire : **la normalisation du compost et le flou juridique et réglementaire** de l'activité en sont les principales raisons. Ces points se rapprochent de ceux mentionnés pour la région Bretagne. En plus nous retrouvons une spécificité liée aux normes autour de la méthanisation.

Les derniers points sont moins repris par les acteurs interviewés. On les retrouve dans les problématiques reprises pour la région Bretagne (lien entre acteurs de l'ESS et la concurrence du secteur privé).

Concernant le financement, le point soulevé est surtout relatif à l'aspect financier de l'activité et plus particulièrement de sa rentabilité.

Ces points n'ont été évoqués à chaque fois que par un seul interlocuteur.

Il est important de souligner que parmi les structures approchées hors de la région Bretagne, aucune n'évoque le besoin d'orchestrer la filière ou de coordonner un réseau d'acteurs sociaux et solidaires.

Points Clé



En Bretagne

- 17 structures de l'ESS actives dans la filière des biodéchets (alimentaires) ont été identifiées en Bretagne dont 9 ont été interviewées (entretiens).
- La majorité sont des petites structures, ont une zone d'intervention très locale et plutôt sur des activités en amont (prévention/sensibilisation/formation) ainsi qu'accompagnement au développement du compostage de proximité.
- **Les activités des acteurs de l'ESS**
 - La grande majorité des structures exercent plusieurs activités.
 - La sensibilisation/formation et accompagnement/développement du compostage de proximité sont les activités la plus représentée.
 - Des activités comme l'animation de jardins partagés et fabrication de matériel sont mentionnées.
 - Quelques acteurs sont présents sur le compostage, aucun ne travaille sur de la méthanisation (à l'exception de la Feuille d'Erable ?)
- **Les types de structures**
 - Le statut associatif est le plus représenté.
 - L'évolution des structures se fait vers un statut de société coopérative.
- **Les partenariats**
 - Ils sont de natures conseil, technique ou financier (voire accompagnement sur le suivi, l'entretien et la valorisation)
 - Les autres acteurs de l'ESS / ESAT et le Réseau Compost Citoyen sont les plus cités.
 - Seules les institutions ont été mentionnées sur les aides financières.
- **Les principales problématiques rencontrées**
 - Les rapports avec les EPCI (difficulté la plus souvent évoquée)
 - La normalisation du compost
 - La dépendance aux financements publics
 - L'organisation d'un réseau sur la filière des biodéchets

Hors Bretagne

- 9 entretiens ont été réalisés auprès de structures de l'ESS ayant des activités, modèles ou particularités intéressantes.
- Les problématiques rencontrées sont sensiblement les mêmes que celles des acteurs en Bretagne.
- L'ESS est particulièrement développée en Bretagne (1^{ère} région), y compris sur les biodéchets
- Des structures de l'ESS agissent à plus grande échelle et sont désireuses de s'implanter en Bretagne (Moulinot, Compost In Situ et les Alchimistes notamment)
- Certains acteurs de l'ESS travaillent sur des solutions de méthanisation comme exutoire (Moulinot, De l'Assiette au champ)

Partie 3 : Opportunités et pistes d'actions pour les acteurs de l'ESS et les EPCI dans la filière biodéchets

Au vu des échanges avec les différentes parties prenantes et des analyses qui en ont été faites, il nous apparaît que le contexte actuel est plutôt favorable aux acteurs de l'ESS : les EPCI étant plutôt en phase amont de leur stratégie et en recherche de solutions liées en priorité au compostage de proximité, les acteurs de l'ESS pourraient ainsi se positionner et avoir toute leur place.

Par ailleurs, comme il est souligné dans le PRPGD de Bretagne de 2020, « L'ESS apporte sa contribution au déploiement d'un modèle de société orienté vers un développement durable territorial. Deux enjeux forts sont en particulier identifiés :

- Consolider les acteurs ESS historiques et défricheurs pour maintenir une économie de proximité, avec des emplois locaux non délocalisables
- Réunir les conditions pour leur permettre de continuer à défricher (terme utilisé tel quel dans le PRPGD) et innover. ».

C'est donc en ce sens que le Plan dédie une partie spécifique sur les partenariats avec les acteurs de l'ESS et encourage fortement les collectivités à les développer et notamment à :

- Accompagner et faciliter l'accès aux commandes publiques des collectivités (promotion des outils, clauses dans le marché public, échanges entre les acteurs ESS et d'autres parties prenantes...) + étudier d'autres possibilités via des conventions pluriannuels d'objectifs par exemple
- Soutenir les nouvelles filières en s'appuyant sur l'expertise et la dynamique de projets émergents des acteurs ESS
- Soutenir des projets de mutualisation (formations, moyens logistiques...)

Dans ce cadre donc plutôt encourageant et favorable pour l'ESS, il est toutefois important de déconstruire certains clichés qui peuvent « coller » à l'image de l'ESS et démontrer leurs atouts.

1. L'intégration des acteurs de l'ESS dans la stratégie de gestion des biodéchets

1.1 Les atouts de l'ESS

Les acteurs de l'ESS disposent de nombreux atouts. Ces atouts développés ci-dessous d'après les entretiens réalisés, doivent leur permettre à la fois d'assurer leur crédibilité et leur professionnalisme auprès des parties prenantes et d'être différenciant dans leurs activités et leur offre de service.

1.1.1 Selon les EPCI

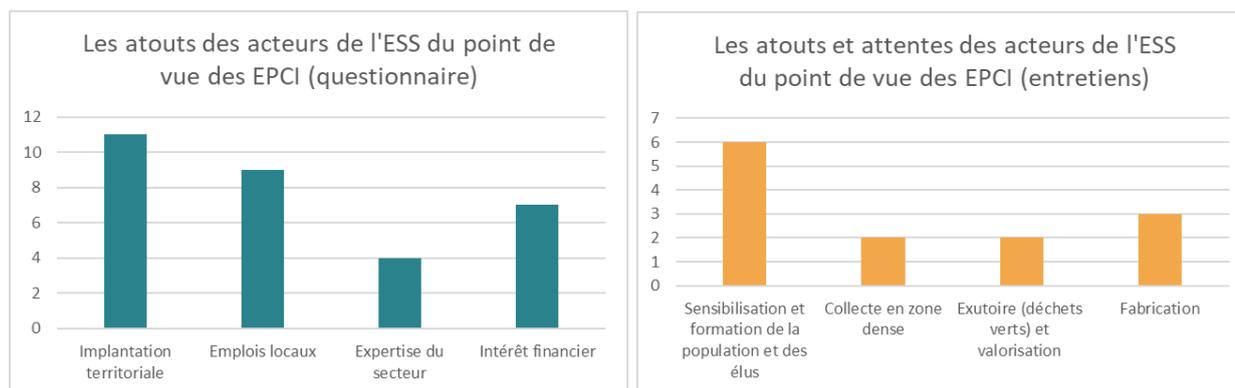


Figure 27: Les atouts et attentes des acteurs de l'ESS du point de vue des EPCI

La **proximité et l'ancrage local** est l'un des atouts principaux qui ressort à la fois du questionnaire mais aussi des entretiens auprès des EPCI.

Les acteurs de l'ESS ont une excellente connaissance de leurs territoires et des acteurs et sont très bien implantés. Ils permettent de développer des **emplois locaux, non délocalisables**. Ils ont généralement un lien direct et une proximité avec les habitants qui leur permettent d'échanger directement avec eux, les informer et **sensibiliser, notamment en termes de tri et de prévention** (comme le gaspillage alimentaire) avec une efficacité plus importante du fait de cette proximité.

Ainsi, ils créent et favorisent le **lien social** sur le territoire, qui est d'autant plus important lorsqu'il s'agit d'échanger, de développer la connaissance et les bonnes pratiques, les retours d'expérience, comme cela peut être le cas avec du compostage individuel ou collectif.

Les structures de l'ESS proposent des **activités différenciantes** sur lesquelles les acteurs « classiques » des déchets ne vont pas nécessairement se positionner :

- En amont sur la prévention, **sensibilisation et formation** du fait de la dimension humaine, relationnelle et sociale de ce type d'activités
- De **collectes spécifiques**, comme en centre-ville, le dernier km, souvent en mobilité douce (comme Les Rennes du compost, la Petite Boucle, **Collecte'Ille, Compost Tout,etc**)
- La **fabrication de matériels**
- **Accompagnement à la mise en place et à l'entretien des aires**

1.1.2 Selon les acteurs de l'ESS

Une partie des acteurs de l'ESS est historiquement très active en matière de gestion des biodéchets et dispose d'une **expérience et d'une expertise** que peu d'acteurs dit « classiques » en matière de gestion des déchets ont en la matière.

Leur forte connaissance technique et pédagogique sur la question des biodéchets font de ses acteurs des conseillers et formateurs très pertinents aussi bien pour les citoyens, les agents des collectivités en charge de ces questions ou les autres acteurs de l'ESS qui lancent leur activité. En effet, on note que les formations et les échanges entre acteurs de l'ESS

permettent une transmission des connaissances et des partages d'expériences précieux.

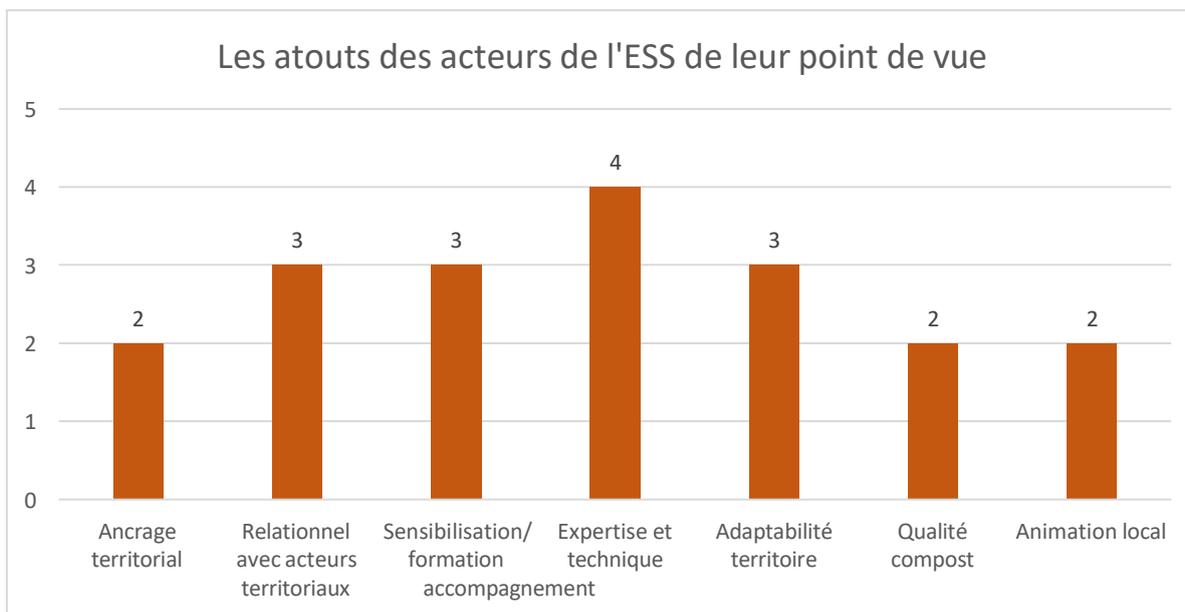


Figure 28: Les atouts des acteurs de l'ESS (de leur point de vue)

Si EPCI et acteurs de l'ESS s'accordent sur un certain nombre d'atouts, il est intéressant de noter que les acteurs de l'ESS mettent également en avant des avantages qui ne sont pas encore perçus par tous les EPCI.

En complément de leur ancrage et leur capacité à sensibiliser, les acteurs de l'ESS mettent en avant leur expertise, leur savoir-faire ainsi qu'un attachement fort à la **qualité du compost**, qui reste un atout indéniable, notamment pour les agriculteurs ou d'autres bénéficiaires (collectivités, maraichers...). Certains vont même jusqu'à proposer des qualités et variétés de compost adaptées ~~selon les cultures~~ (ESAT Vaulx Jardin (**normé NF**) ou Compost Tout (**en cours de labellisation ASQA**)).

La taille et la structure des acteurs de l'ESS leur permettent également une grande **adaptabilité et flexibilité**. Ils peuvent ainsi adapter et ajuster leurs activités, leur prestation ou leur gestion en fonction des besoins des collectivités ou des ménages.

Leur force est cette résilience qui peut même s'appliquer lors de changements significatifs de leur environnement (réglementation, aléas divers (COVID...)). Durant la période COVID, de nombreuses structures nous ont indiqué avoir fait évoluer leurs modèles et proposer des activités complémentaires afin de compenser les pertes de chiffre d'affaires lié aux activités non réalisables.

1.2 Les pistes d'actions des EPCI pour favoriser les relations avec les acteurs de l'ESS

Il ressort de nos entretiens que les EPCI qui ont fait le choix de travailler avec les acteurs de l'ESS (comme Vert Le Jardin, ou Familles actives par exemple) sont satisfaits de ces partenariats, et notamment de la **dimension d'ancrage local, de proximité et de lien social** avec les habitants. Les entités recourant aux services des acteurs de l'ESS sont généralement

plus avancées dans le déploiement de leur stratégie pour le tri des biodéchets. Toutefois, tous les EPCI du territoire peuvent contribuer à l'essor des acteurs de l'ESS par diverses mesures.

Retex Pays de Dol et Baie du Mont-Saint-Michel : Notre partenariat est reconduit depuis 2014 ainsi que le prêt d'espace au cœur de leur déchetterie pour expérimenter une composterie pour valoriser nos collectes.

Les possibles actions des EPCI en faveur des acteurs de l'ESS

Afin de contribuer au développement de l'ESS comme le souligne le PRPGD et promouvoir des actions et des valeurs sociales et environnementales dans leur territoire portées par ces structures, les EPCI ont la capacité de mobiliser un certain nombre de ressources.

Mobiliser des ressources

Les acteurs de l'ESS disposent souvent de moyens limités, surtout au démarrage de leurs activités et ont peu de trésorerie ou d'infrastructure en propre. C'est pourquoi une partie des acteurs sont demandeurs d'**aides matérielles**, comme la mise à disposition d'infrastructures, d'équipements ou de locaux qui leur permettent de réduire leurs charges, ou d'**aides financières** (aides à l'investissement, soutien au fonctionnement, subventions). On peut citer par exemple La Petite Boucle qui est en discussion avec la ville de St-Malo pour l'utilisation de terrain pour en faire une plateforme de compostage, ou encore les Cycloposteurs qui ont été accompagnés par la ville d'Orléans qui leur a mis un terrain à disposition proche du centre-ville.

Retex Compost'Tout : Subvention du Département pour sa composterie expérimentale, prêt de l'EPCI PYDBMSTM au cœur de la déchetterie pour l'expérimentation de la composterie, création du tiers lieu la ZUUT à Dol de Bretagne pour héberger les structures local de l'ESS

Connaître et faire connaître les acteurs de l'ESS

Les collectivités jouent un rôle prépondérant dans le développement de l'ESS et peuvent mettre en place des mesures pour mieux connaître les acteurs et les faire connaître.

Si certains EPCI ont bien avancé dans leur stratégie ou ont déjà mené des actions en faveur du compostage, la majorité sont en phase de diagnostic ou de définition de leur stratégie. C'est à ce stade crucial qu'il est nécessaire et utile d'identifier les acteurs ESS présents (ou potentiellement intéressés à être présents sur le territoire) afin qu'ils puissent se positionner et répondre aux stratégies et demandes des EPCI. Il serait donc pertinent comme le recommande le PRPGD d'intégrer dans le cahier des charges des études de diagnostic une **clause spécifique relatives aux acteurs ESS**, stipulant que ceux-ci devraient être identifiés, cartographiés et intégrés dans le processus.

Elles peuvent également organiser des rencontres entre les acteurs du territoire, pour se faire connaître et initier des coopérations (petits déjeuners de l'ESS, réunions thématiques...). Elles peuvent également participer ou favoriser la présence d'acteurs à des événements tels que le Mois de l'ESS, Forums de l'Emploi.... De la même manière qu'elles organisent des retours d'expériences (exemple avec les webinaires du Symeed 29), elles pourraient aussi organiser des webinaires, des échanges et des retours d'expériences avec

les acteurs de l'ESS de la filière biodéchets. Ainsi les EPCI qui ont des partenariats forts avec les acteurs de l'ESS (comme Brest, Rennes, Pays de Fougères, Pays de Dol et Baie du Mont-Saint-Michel par exemple) pourraient faire part de leur retour terrain et mettre en avant les atouts de leurs partenaires de l'ESS.

Lors de l'organisation de notre atelier biodéchets durant la journée d'économie circulaire, l'ensemble des acteurs institutionnels et opérationnels s'accordait sur la nécessité d'organiser des temps d'échanges, de créer des liens et de se rencontrer afin de mieux comprendre les besoins et attentes de chacun.

Faciliter l'accès aux marchés publics

La Bretagne est un territoire fortement attaché aux notions de solidarité et de coopération : c'est en effet la première région française pour le poids de l'ESS and l'emploi avec 14,3% de l'emploi régional en 2018 (Portail de l'Economie Sociale et Solidaire en Bretagne, 2018). Si l'on s'en réfère par ailleurs au Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie solidaire (RTES), les 2 métropoles de la Région, 4 agglomérations et 1 communauté de Communes sont adhérentes à ce réseau (soit 38% de la population bretonne).

Les pratiques préconisées dans ce réseau nous semblent également pertinentes dans le cadre des biodéchets. Il existe notamment des dispositions pour des marchés responsables et accessibles aux entreprises de l'ESS : l'intégration d'exigences sociales et environnementales, des marchés réservés (pour les opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés, aux Entreprises de l'ESS), des achats innovants et la simplification des procédures et l'accès facilité aux TPE / PME.



Ne pas oublier les marchés négociés !

Les marchés négociés, dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros, sont sans publicité ni mise en concurrence. Ils peuvent être signés avec des structures de l'ESS ou de l'IAE. Ils répondent aux demandes d'allègement administratif de ces structures et permettent à la collectivité de travailler au plus près des territoires, avec les acteurs locaux, ce que ne permet pas la commande publique classique.

Figure 29: les marchés négociés
(Fiche Point de repère n°5 - Marché public et ESS)

Pour ne citer qu'un exemple, les marchés négociés permettent aux EPCI de proposer des marchés qui n'entrent pas dans les contraintes des commandes publiques dès lors que leur valeur est inférieure à 40 k€. Au vu des montants dédiés pour une partie des activités liées au biodéchets, il nous semble que ces marchés, même s'ils supposent quelques critères pourraient être dédiés aux acteurs de l'ESS (via des conventions pluriannuelles d'objectif comme évoqué par le [Sénat](#))

2. Quelles stratégies et pistes d'action pour les acteurs de l'ESS en Bretagne ?

2.1 Pistes d'actions individuelles des acteurs de l'ESS

Dans le cadre de nos entretiens, certains acteurs de l'ESS ont émis quelques

recommandations qui pourraient être des pistes d'actions ou d'amélioration. Nous les avons combinés avec notre propre analyse pour proposer cette liste d'actions pouvant être mises en œuvre par les acteurs de l'ESS.

2.1.1 Pistes d'actions en termes d'activités

Développer et renforcer les activités existantes plébiscitées

Nous avons pu constater que la majorité des acteurs de l'ESS se positionnent sur des activités qui sont attendues par les EPCI et sur lesquelles ils ont un véritable besoin. C'est donc naturellement qu'il nous semble pertinent pour les acteurs de l'ESS de continuer à renforcer et développer ces activités sur l'ensemble du territoire breton, et de l'étendre sur des zones actuellement non couvertes et notamment :

- Celles qui sont en amont de la filière, à savoir **la prévention, la sensibilisation et la formation ainsi que l'accompagnement et au suivi des aires de compostages**. Elles sont, d'une part, nécessaires dans le temps (notamment du fait d'un turnover des référents des sites de compostage collectif), d'autre part elles peuvent également être l'occasion de sensibiliser à d'autres sujets en lien avec la consommation, l'économie circulaire et les déchets comme le gaspillage alimentaire, le jardinage, le tri et le recyclage, le réemploi, etc.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que ces actions directes avec les habitants ou les producteurs de déchets tels que les écoles, EHPAD... sont par ailleurs bien plus efficaces et pérennes que des actions de communication grand public et institutionnelles.



Figure 30: Portée et ampleur des actions de sensibilisation citées par les collectivités interrogées par l'ADEME (source terravox.fr)

C'est ce qui ressort également de certains entretiens, comme celui du SMICTOM du Pays de Fougères qui assure de la sensibilisation directe en porte-à-porte. Il a organisé des défis zéro déchets (avec une vingtaine de familles) - et permettant à la fois de mesurer et réduire les déchets. Il s'appuie également sur un centre social (Familles actives) qui réalise de la sensibilisation en pied d'immeuble et sur les sites de compostage. Toutes ces actions

contribuent à sensibiliser sur le long terme et créer du lien. Cette coopération avec le centre social est très valorisée par le SMICTOM qui reconnaît un impact très positif de ces actions.

- **La collecte en zone dense ou en centre-ville** est également une prestation que les EPCI ont souvent plus de difficultés à couvrir, les flottes de véhicules des acteurs classiques étant souvent peu adaptées notamment avec les nouvelles réglementations liées aux émissions en centre-ville et les quantités, c'est pourquoi de nombreux acteurs de l'ESS développent la collecte en mobilité douce.
- **La gestion des déchets verts**, et des solutions pour **les exutoires**. Ce premier point n'a pas été spécifiquement questionné lors de cette étude mais c'est un point qui pourrait être analysé car attendu par certains EPCI, d'autant plus que les gisements sont importants en Bretagne, où l'on produit deux fois plus de végétaux par habitant que la moyenne nationale (Source OEB, Positionnement des ratios bretons, 2016). Si certains acteurs de l'ESS sont déjà positionnés sur cette activité, cette activité pourrait être une activité complémentaire pour les acteurs qui se focalisent déjà sur les biodéchets alimentaires.

Remarque Compost'Tout : le gisement des déchets verts est très compliqué à gérer à la source. Un important travail de sensibilisation et de recherche action auprès des professionnels et particuliers est à faire.

Développer et proposer des prestations variées et complémentaires

Si les activités sur lesquelles se positionnent les acteurs de l'ESS sont déjà pertinentes, elles pourraient proposer une **offre avec des services variés, complémentaires et différenciantes**, qui permet de ne pas être dépendant ou tributaire de certains aléas d'une activité (comme cela a pu être le cas lors des confinements et la diminution des activités par exemple) et de diversifier les sources de revenus. Cela pourrait également répondre aux problématiques des EPCI en matière de gestion des déchets verts et d'exutoire au compost de certains EPCI.

La plupart des acteurs ont déjà montré cette capacité à s'adapter et à proposer de nouveaux services, Emeraud ID a par exemple développé une gamme de bacs de compostage très utilisés partout en Bretagne. ~~L'ESAT de l'Odet fabrique et commercialise le Brass'Compost, un outil breveté pour aérer le compost.~~ (Rectificatif : Brass'Compost est fabriqué par Ressorts Haut Marnais à Doulaincourt)

Développer des partenariats locaux avec des agriculteurs

Ils pourraient par exemple développer des partenariats locaux et adaptés, comme des **maraichers et agriculteurs locaux**, permettant ainsi de vider les composteurs partagés et déposer le compost auprès de ces agriculteurs pour un retour au sol et permettre un exutoire local. Ces mêmes agriculteurs pourraient peut-être également leur mettre à disposition des terres pour développer leur plateforme de compostage. Cela pourrait également être d'autres petites structures pour leur **apport en intrant** (comme des élagueurs, des horticulteurs, les espaces verts des collectivités) ou **pour les exutoires** (jardinier, horticulteur, fleuriste, pépinières...)

Remarque Compost'Tout : Les partenariats avec les maraîchers et agriculteurs sont compliqués à développer car ils n'ont pas nécessairement les espaces adéquates, tout

comme les collectivités. Les protocoles d'épandage des lisiers sont aussi des freins importants pour le développement de ce type d'alternatives. Compost'Tout travaille à cette alternative depuis sa création.

Étudier les opportunités en matière de méthanisation agricole / micro-méthanisation

Peu d'acteurs de l'ESS se positionnent aujourd'hui en Bretagne sur la **valorisation par méthanisation**. Si ces acteurs sont aujourd'hui très attachés au compostage, privilégiant un retour direct au sol avec un compost de qualité, la méthanisation pourrait être considérée comme une alternative, d'autant plus que le retour à la terre existe également via le digestat et qu'il existe de nombreux méthaniseurs agricoles sur le territoire breton.

La méthanisation est souvent associée à des grosses structures industrielles. Pourtant d'autres acteurs de l'ESS hors Bretagne commencent à utiliser cette méthode de valorisation comme exutoire avec des unités de méthanisation partenaires, locales et souvent agricoles, comme Moulinot, AlterServices (Laval) ou Ecovalim (Région Auvergne Rhône-Alpes), que ce soit pour les collectivités, les professionnels ou les ménages.

Or la méthanisation en Bretagne est une pratique plutôt développée par les agriculteurs. Par ailleurs, la région Bretagne encourage avec l'ADEME, dans le cadre du Plan Biogaz, le développement de la **micro-méthanisation** sur des petites structures via des aides au financement (source Région Bretagne).

Cette micro-méthanisation commence à émerger via des solutions techniques plus petites et plus abordables comme la solution BioBeeBox, qui pourraient par ailleurs permettre à certains producteurs de biodéchets (comme les marchés, restauration collective, les agriculteurs, cantines scolaires...) d'être autonomes dans cette gestion (Source étude Apesa, 2021).

Proposer ses services aux plus gros producteurs de déchets

Certains acteurs ont déjà intégré la **collecte auprès de plus gros producteurs de biodéchets** que des ménages car il est vrai qu'ils représentent un vrai gisement et ne sont pas toujours prioritaires pour les collectivités en matière d'accompagnement et de gestion. Entreprises, établissements, restaurateurs, artisans...doivent trouver des solutions pour leurs biodéchets. Certains acteurs de l'ESS ont commencé leur activité par la collecte de ces producteurs ou l'ont développé (comme Compost-tout, Rennes du Compost, La petite Boucle). Cela peut permettre d'avoir des contrats et de limiter la dépendance aux subventions pour tendre vers un modèle économique pérenne. Qu'ils soient actuellement de gros producteurs (> 5 t/an) sous l'obligation réglementaire d'ici le 1er janvier 2023, ou de plus petits, tous seront sous l'obligation réglementaire au 1er janvier 2024. S'il y a du potentiel, cela nécessite des adaptations à leur modèle pour prendre en charge de tels volumes.

2.1.2 Pistes d'actions en termes de communication et de mise en réseau

Il apparaît que les parties prenantes (EPCI, structures accompagnantes (Amorce, RCC, RC+, CRESS...) n'ont pas toutes une vision exhaustive des acteurs de la filière, y compris des acteurs de l'ESS et de leurs activités. Pour ceux qui souhaitent se développer, La communication et la valorisation de leurs expertises sont de réels enjeux.

C'est pourquoi il nous semble important de souligner l'importance de la **communication et de la mise en réseau**.

Mettre en avant la création de lien social, de convivialité, de jardins partagés et esthétiques

La proximité et la sensibilisation sont des atouts importants et différenciants aux yeux des EPCI. C'est pourquoi proposer une offre globale et attrayante, au-delà du simple compost ou de la sensibilisation mais étendre la proposition de leur offre, notamment des composts collectifs ou jardin partagés. En effet, les acteurs de l'ESS portent ces valeurs de solidarité et d'utilité sociale et peuvent contribuer à faire de ces sites des lieux de (re)création de **lien social, d'échanges, de convivialité**. Ils peuvent également contribuer à dynamiser et embellir ces sites avec des composteurs et des jardins 'beaux', et rendre des zones ou des quartiers plus **"verts", attrayants et esthétiques**.

Communiquer / réseauter pour être identifié

Outre les sites internet et les pages Facebook, les acteurs de l'ESS peuvent se faire connaître par le réseau ESS en lien avec les pôles ESS et la CRESS, notamment via un référencement sur l'outil en ligne de l'annuaire et de cartographie géographique **Carte Eco** (site Carteco). La mise en réseau permet également d'être identifié et de pouvoir valoriser ses actions et son activité. Les acteurs de l'ESS en Bretagne sont déjà très actifs en matière de mise en réseau, ils échangent beaucoup avec leurs parties prenantes, et notamment entre eux.

Tous les acteurs de l'ESS de Bretagne connaissent le Réseau Compost Citoyen (dont la majorité est adhérente). Mais il serait intéressant que ces acteurs se fassent connaître des parties prenantes et des **réseaux accompagnant les EPCI** tels qu'Amorce ou Réseau Compost Plus, ainsi que des **prestataires ou bureau d'étude** qui assurent les diagnostics des territoires pour le compte des EPCI (tel que Tehop en Bretagne).

Il est clair que ce réseautage peut également se faire via des événements ou des conférences, qui peuvent être directement liés aux biodéchets voire plus généralement aux déchets (événements sportifs Zéro déchets, Zéro waste France, ...).

2.1.3 Pistes d'actions en termes d'innovation

Faire de la veille en matière d'innovation / développer des solutions innovantes / digitales

Il existe des champs d'activités dans la gestion des biodéchets qui peuvent être sources d'innovation et de créativité (Revue de solutions web GRDF, 2022).

Ainsi la **sensibilisation et la formation** sont des domaines dont les moyens et les formats se sont développés et transformés ces dernières années, notamment du fait de l'essor du **numérique**.

Formation en ligne, sensibilisation via des applications, des challenges et des activités ludiques permettent de d'apprendre les gestes de tri, les bonnes pratiques et d'étendre ses connaissances sur d'autres sujets corrélés comme le gaspillage alimentaire, le tri, le jardinage, etc. Mais cela passe également par l'organisation d'événements, de challenges au sein d'un quartier, avec des écoles, avec les collectivités...

Ainsi les acteurs de l'ESS peuvent s'inspirer ou s'associer avec d'autres entreprises ou associations qui proposent ce type de solutions comme OrgaNeo ou Terravox.

Il existe également de plus en plus de solutions connectées pour la **partie logistique** des biodéchets, notamment sur les aspects d'optimisation des collectes ou encore de la traçabilité des flux. Par exemple Unico est une jeune start-up qui collabore avec des acteurs de l'ESS pour la collecte des flux issus des filières REP mais se positionne aussi sur la filière biodéchets.

Ainsi l'activité opérationnelle peut être pilotée, avec l'organisation des tournées, les incidents terrain, ou des indicateurs de performance ou de flux. Ces informations de traçabilité (volumes, temps, consommation de CO2...) sont des données qui devraient être amenées à être de plus en plus demandées par les EPCI.

Enfin, il existe aussi des **innovations concernant les matériels**. La Bretagne dispose déjà de 2 acteurs locaux qui fournissent déjà les bacs à compost (Emeraud ID/Cocico) ou les "brass compost" (outil pour l'aération du compost). Mais il existe également de nouvelles solutions en matière de contenants, pour mieux transporter les biodéchets (ex : Bio tank[®]), pour des services sur les bornes d'apport volontaire (sensibilisation au tri, traçabilité...) ou dans les méthodes de valorisation elle-même (BioBeebox par exemple).

2.2 Pistes d'actions collectives des acteurs de l'ESS

Si des actions individuelles permettent aux acteurs de l'ESS de se développer, les actions collectives peuvent leur faciliter la vie et démultiplier les impacts des actions menées.

Développer la coopération et la complémentarité des offres

Ce qui ressort de certains entretiens et projets en Bretagne et hors Bretagne, c'est la capacité des acteurs de l'ESS à trouver des complémentarités et des synergies sur un territoire donné avec d'autres acteurs des biodéchets.

Elle peut se faire ponctuellement avec des partenariats locaux comme des aides ponctuelles (don de broyat, de compost...) avec d'autres acteurs de l'ESS, des agriculteurs locaux ou encore des acteurs conventionnels.

Mais la piste la plus prometteuse concerne la collaboration entre acteurs de l'ESS, qui commence à se mettre en place sur certains territoires.

Elle peut se faire de manière plutôt "opportuniste" comme sur la ville de St-Malo où Les Marteaux du Jardin ont lancé un projet de 9 aires de compostage collectif en plus des jardins partagés, en parallèle du travail de La Petite Boucle qui assure de son côté la collecte en centre-ville à vélo pour les professionnels.

Elle peut se traduire également par des partenariats locaux qui font sens. C'est le cas à Angers avec Cocycler qui crée du lien en s'associant avec différents partenaires qui assurent des prestations complémentaires (Kliveo pour la collecte à vélo, A'tout métier pour le nettoyage des bacs, Brangeon pour le compostage). Malgré le fait qu'elles ne soient pas issues de l'ESS, ces structures ont développé un projet global pour la ville angevine avec une association gagnant-gagnant pour tous. Elles ont alors reçu le soutien d'Angers Loire Métropole, l'ADEME, la Région et de nombreux autres partenaires.

Mais elle peut également se faire de manière plus organisée et structurée. Au-delà de la partie collaborative (opérationnelle, expertise...), la complémentarité de leurs offres pourrait se concrétiser par une offre commune et conjointe, qui aurait plus de poids auprès des EPCI qui bénéficieraient ainsi d'une prestation complète et plus "rassurante" potentiellement moins "risquée" en termes de solvabilité financière aux yeux des EPCI.

Le projet Reflex en est le meilleur exemple. Des acteurs de l'ESS aux compétences très complémentaires (sensibilisation à une alimentation durable avec Le Zeste en Plus, compostage partagé avec Compostri, compostage avec Compost In Situ Nantes, sensibilisation et lien avec les habitants avec Environnements Solidaires et les Ecosolies (Pôle de compétitivité territorial (PTCE)) ont décidé de s'associer pour mettre en œuvre un projet global de coopération.

Ils mettent en avant "la puissance du groupement de Reflex, basée sur plus de 10 ans d'expertise dans le compostage local, l'anti-gaspillage alimentaire et les dynamiques collectives".

Ce groupement propose 4 solutions sur mesure sur la sensibilisation, l'anti-gaspillage, la collecte et le compostage en local.

Ainsi sur les territoires de Nantes métropole et St Herblain, un projet d'expérimentation dans le quartier prioritaire de Bellevue est lancé depuis décembre 2020.

Ce projet a la particularité de s'être inscrit dans une démarche coopérative autour d'une structure en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui permet aux membres d'être à la fois contributeurs et bénéficiaires et qui par ailleurs intègre également la collectivité.

Ainsi une personne est salariée de cette structure et assure la coordination des différents partenaires.

Il est important de souligner que lors de nos entretiens, les acteurs de l'ESS ont régulièrement insisté sur l'importance de ne pas se faire de concurrence entre acteurs, notamment entre acteurs de l'ESS. Cette notion de collaboration et de coopération fait en effet partie de l'ADN de ces structures.

Néanmoins cette collaboration et cette complémentarité, quelles que soient les activités (prestations, matériels, solutions digitales...) n'auront de pertinence que si elles sont adaptées au territoire et répondent à des problématiques locales. Ces structures peuvent ainsi être forces de proposition pour des besoins que ces structures auraient identifiés. C'est là où les EPCI ont leur rôle à jouer en donnant de la visibilité aux acteurs de l'ESS sur leur stratégie et leurs besoins.

Se fédérer en réseau

Les réseaux permettent certes d'échanger et de se faire connaître mais ils ont également un rôle fédérateur et de regroupement qui peut leur permettre d'avoir plus de poids et d'influence sur les donneurs d'ordre, voire des institutions.

Le premier réseau qui nous paraît opportun de développer est celui existant sur les enjeux des biodéchets, à savoir **Réseau Compost Citoyen**. Très actif et implanté dans de nombreuses régions, il n'existe pas (encore) une antenne régionale structurée. Il serait intéressant d'associer les acteurs de l'ESS, la CRESS et des membres du RCC pour développer cette antenne et la structurer en fonction des besoins et des spécificités du territoire breton.

La **CRSS** peut également jouer un rôle de coordinateur et de fédérateur sur les enjeux des biodéchets. Si les acteurs de l'ESS connaissent pour la plupart les pôles ESS et certains ont été accompagnés par les TAG, ils n'ont peu ou pas de connaissance et de visibilité sur le rôle de la CRSS.

La CRSS représente les acteurs de l'ESS au niveau régional et peut apporter son expertise en matière d'économie circulaire aux pôles ESS. Elle peut jouer un rôle dans la structuration de la filière des biodéchets auprès de RCC et des donneurs d'ordre, fédérer les structures de l'ESS en organisant des rencontres, assurer une veille (benchmarks de solutions et d'initiatives, de réglementation...). Il serait intéressant au vu de leur nombre raisonnable d'organiser une rencontre entre ces structures, éventuellement y associer d'autres acteurs de l'ESS hors de la région, des acteurs inspirants des biodéchets, pour pouvoir échanger sur leurs problématiques et leurs besoins et ainsi les accompagner au mieux.

Il serait également intéressant de s'inspirer de l'initiative récente à Paris de l'association des Canaux dont l'Agence des Economies Solidaires a pour but d'accompagner les donneurs d'ordre pour le développement de leurs politiques d'achat solidaires et circulaires (par la formation des acheteurs par ex.). Au-delà des biodéchets, cela peut s'appliquer par ailleurs à l'ensemble des acteurs de l'ESS.

Mutualiser des moyens

La mutualisation d'un certain nombre de moyens pourrait répondre à leur problématique de charges administratives et de manque de temps.

Par exemple, une personne pourrait être dédiée et assurer la gestion administrative des acteurs de la région sur des tâches comme les réponses aux appels d'offre, une veille réglementaire, la comptabilité, ou encore la communication avec les EPCI...

Cela pourrait aussi se concrétiser par des solutions digitales communes (pour la sensibilisation, la formation ou la traçabilité des flux par exemple).

Cette idée avait été évoquée lors d'un atelier de la Journée de l'Economie Circulaire organisée par les étudiants d'UniLaSalle avec des acteurs des biodéchets de la région.

Et pour aller plus loin, il nous semblerait intéressant d'étudier l'opportunité de monter une structure juridique type SCOP qui permettrait de mutualiser un certain nombre de moyens, de proposer des offres complémentaires, voire mutualisées et ainsi avoir un périmètre d'activité larges et des moyens plus importants pour pouvoir répondre à certains appels d'offre des EPCI (et pourquoi pas de l'étendre à d'autres filières selon les moyens disponibles).



Points Clé

Atouts des acteurs de l'ESS

- **Les acteurs de l'ESS disposent de nombreux atouts** leur permettant d'assurer leur crédibilité, leur professionnalisme et d'être différenciants dans leurs activités notamment :
 - **Proximité, ancrage local et lien social**
 - **Emplois locaux** non délocalisables
 - **Activités différenciantes** (Sensibilisation/formation, collectes variées, spécifiques, accompagnement dans la durée, mise en place et entretien de site partagé/en établissement, etc)
 - **Intérêt financier**
 - **Expertise / Qualité du compost** via la PGPROX et le label ASQA
 - **Flexibilité / adaptabilité** (selon les ESS)

Propositions de pistes d'action pour les EPCI

- **Mobiliser des ressources (financière et matérielles)**
- **Connaitre et faire connaitre les acteurs de l'ESS**
- **Faciliter l'accès aux marchés publics ou via des conventions d'objectifs**

Propositions de pistes d'action pour les structures de l'ESS

Individuelles

- Développer :
 - **les activités existantes** plébiscitées, des **prestations variées et complémentaires**, mise en avant du **lien local et social**
 - **des partenariats locaux** avec des **marâchers** ou des gros producteurs de déchets (de type cantine scolaire, EPADH, hôpitaux, gros commerces, etc)
- Etudier les opportunités en matière de **méthanisation**
 - **A nuancer – car cela ne favorise ni de lien social, ni ne génère d'emploi**
- **Communiquer** et développer le réseau
- **Innover**

Collectives

- Développer **la coopération et la complémentarité des offres**
- **Se fédérer en réseau**
- **Mutualiser des moyens**
- **Format SCIC à étudier**

Conclusion

Au 31/12/2023, l'obligation de mise à disposition d'une solution de tri à la source des biodéchets entrera en vigueur sur l'ensemble du territoire national. Comme nous l'avons souligné cet objectif ne pourra pas être complètement atteint et cela prendra encore de nombreuses années avant que l'ensemble de la population dispose d'une solution. En Bretagne, il y a une dynamique forte afin de tendre vers cet objectif grâce à des territoires précurseurs en termes de gestion des biodéchets qui entraînent et inspirent d'autres démarches.

De nombreux acteurs intervenant sur ce domaine sont présents au niveau du territoire breton. On retrouve des acteurs privés, déjà présents sur la partie des déchets types OMR ou industriels mais également un grand nombre d'acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire. Ces derniers sont implantés localement et ont une excellente connaissance de leur territoire. De plus, ils disposent de nombreux atouts et interviennent sur des domaines qui leur permettent de se différencier et de répondre à un besoin réel des donneurs d'ordre, comme sur la partie sensibilisation/formation.

Des actions et un travail commun entre EPCI et structures de l'ESS sur la gestion des biodéchets sont donc primordiaux afin de répondre à l'obligation réglementaire et développer ces acteurs locaux. En revanche un certain nombre de freins sont à lever et des modes de fonctionnement sont à inventer. Des temps de réflexion entre donneurs d'ordres et acteurs de terrain doivent être organisés afin d'imaginer la politique, structurer la filière et la mise en place de celle-ci. L'objectif est bien de permettre aux habitants de bénéficier de solutions adaptées, créatrices d'emplois locaux, de revenus et de liens sociaux afin de dynamiser le territoire.

De nombreux modèles de coopération entre acteurs de la filière, et notamment entre acteur de l'ESS et EPCI existent et fonctionnent parfaitement, d'autres sont à améliorer, certains à réinventer ou encore à initier. Mais ce lien social, économique et environnemental doit se nouer et se renforcer afin de favoriser la résilience des territoires.

Bibliographie

« Amorce - Déchets | Énergie | Eau ». <https://amorce.asso.fr/>.

Arrêté du 7 juillet 2021 pris en application de l'article R. 543-227-2 du code de l'environnement.

« Arrêté du 9 avril 2018 fixant les dispositions techniques nationales relatives à l'utilisation de sous-produits animaux et de produits qui en sont dérivés, dans une usine de production de biogaz, une usine de compostage ou en « compostage de proximité », et à l'utilisation du lisier - Légifrance ». <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036830969>.

« Cadre réglementaire de la prévention des déchets – Ademe », *Agence de la transition écologique*. <https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-l'action/eviter-production-dechets/dossier/prevention/cadre-reglementaire-prevention-dechets>.

Carteco, carteco-ess.org, <https://carteco-ess.org/annuaire#/carte/@44.82,-4.31,5z?cat=all>.

Observatoire de l'Environnement en Bretagne, « Chiffres clés des déchets en Bretagne », Edition 2021. [En ligne]. Disponible sur : https://bretagne-environnement.fr/sites/all/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=https%3A%2F%2Fbretagne-environnement.fr%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2Foeb-cc-dechet-exe-web_0.pdf

CHIFFRES CLÉS 2016 DES DÉCHETS EN BRETAGNE, OEB, Mars 2018, Disponible sur le site : <chiffres-cles-dechets-bretagne.pdf> (ademe.fr)

« Collectivités exerçant la compétence collecte et/ou traitement de 2012 à 2022 | Observatoire de l'environnement en Bretagne ». <https://bretagne-environnement.fr/node/265699>

Composts partagés, Association Vert le Jardin, 19 mai 2020 Disponible sur le site : <Composts partagés - Vert le Jardin>

« Compostage et effet de serre - 5 Pratiques - Les Blogs », *Passerelle Eco, écovillage global et permaculture*. https://www.passerelleco.info/article.php?id_article=1365.

Compostage et effet de serre, Passerelle Eco, Février 2019
Disponible sur le site : https://www.passerelleco.info/article.php?id_article=1365

« Critères de labellisation du label ECONOMIE CIRCULAIRE », *Territoire Engagé Transition Ecologique*. <https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/economie-circulaire/referentiel-ec/>.

DATA'ESS, Bretagne Economie Sociale et Solidaire, 2018 [DATA ESS BRETAGNE 2018 CLAP 2015. final.pdf \(ess-bretagne.org\)](#)

Décret n° 2021-855 du 30 juin 2021 relatif à la justification de la généralisation du tri à la source des biodéchets et aux installations de tri mécano-biologiques. 2021.

« Des réseaux locaux de l'ESS sur chaque territoire breton ». <https://www.ess-bretagne.org/sengager/les-poles-ess/quest-ce-que-cest->.

Enquête gestion domestique des déchets organiques, Ademe, 2020 Disponible sur le site : [Enquête gestion domestique des déchets organiques - La librairie ADEME](#)

Etude technico-économique de la collecte séparée des biodéchets, Ademe, Novembre 2017

Disponible sur le site: <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/1453-etude-technico-economique-de-la-collecte-separee-des-biodechets.html>

Filière biodéchets REVUE DE SOLUTIONS innovantes et engagées, GRDF, 2022, Disponible sur le site: [211004 GRDF Revuedesolutions web.pdf](#)

Fiche Technique n°5, Réseau Compost Citoyen, Janvier 2019 Disponible sur le site: <http://reseaucompost.org/wordpress/wp-content/uploads/2019/01/FICHE-5-compressed.pdf>

Fiche de formation 1, Ademe, Disponible sur le site : <https://formations.ademe.fr/data/stage4722/programme.pdf>

Fiche de formation 2, Ademe, Disponible sur le site : <https://formations.ademe.fr/data/stage4721/programme.pdf>

Guide pratique DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL et du jardinage au naturel, Smictom du Pays de Fougères, Disponible sur le site : <https://www.smictom-fougères.fr/wp-content/uploads/2020/05/guide-compostage-individuel.pdf>

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À LA GESTION DES BIODÉCHETS PAR INCINÉRATION ET ENFOUISSEMENT, Centre National D'Information Indépendante sur les Déchets, Disponible sur le site : <https://www.cniid.org/Impacts-environnementaux-lies-a-la-gestion,99>

LA GESTION ET LA VALORISATION DES BIODECHETS EN FRANCE, Ademe Disponible sur le site: https://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/styles/media_thumbnail/public/la_gestion_et_la_valorisation_des_biodechets_en_france_0.pdf

La collecte des déchets organiques en vélo, pour un compostage local, La Tricyclerie,
Disponible sur le site : Accueil - La Tricyclerie, collecte de déchets organiques à vélo pour
un compostage local

« La méthanisation – Ademe », *Agence de la transition écologique*.

<https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-l'action/valorisation-organique/methanisation>.

« Le compostage – Ademe », *Agence de la transition écologique*.

<https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-l'action/valorisation-organique/compostage>.

Le bokashi, un composteur de cuisine, Bureau d'études Permaculture Design, 10/12/2020

Disponible sur le site : <https://www.permaculturedesign.fr/bokashi-composteur-de-cuisine/>

« Le Paquet Économie circulaire européen : encore plus loin que la LTCEV - L'Abécédaire des Institutions », 7 mai 2019. <https://www.labecedaire.fr/2019/05/07/le-paquet-economie-circulaire-europeen-encore-plus-loin-que-la-ltcev/>.

« Le traitement mécano-biologique – Ademe », *Agence de la transition écologique*.

<https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/traitement-mecano-biologique>.

« Les différences entre une association et une coopérative - LBdD », *Le Blog du Dirigeant*.

<https://www.leblogdudirigeant.com/differences-association-cooperative/> (consulté le 12 juin 2022).

« Les Etats membres approuvent le paquet européen sur l'économie circulaire », *Institut National de l'Économie Circulaire*, 27 mars 2018.

<https://institut-economie-circulaire.fr/les-etats-membres-approuvent-le-paquet-europeen-sur-leconomie-circulaire/>.

« Les sous-produits animaux et les produits qui en sont dérivés : valorisation et

élimination ». <https://agriculture.gouv.fr/les-sous-produits-animaux-et-les-produits-qui-en-sont-derives-valorisation-et-elimination>.

« Loi anti-gaspillage économie circulaire | Ministères Écologie Énergie Territoires ».

<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire>.

« Loi de transition énergétique pour la croissance verte », *Ministères Écologie Énergie*

Territoires. <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte>.

Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

« Loi NOTRe : transferts des compétences en matière de déchets ».

<https://www.zerowastefrance.org/loi-notre-gestion-dechets/>.

« Micro méthanisation agricole · Région Bretagne », *Région Bretagne*.
<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/methanisation-agricole-territoriaux/>.

MOULINOT LANCE UN PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LE LOMBRICOMPOST AVEC L'IRD ET L'UPEC , Moulinot, Février 2019 Disponible sur le site :
<https://www.moulinot.fr/2019/02/08/moulinot-lance-un-programme-de-recherche-sur-le-lombricompost-avec-lird-et-lupec/>

Marchés publics & ESS, Ministère de la transition écologique et solidaire, Janvier 2022
https://www.rtes.fr/system/files/inlinefiles/012022_PtdeRepe%CC%80rESS_Marches_publics_Imp1.pdf

« Paprec Coved – Paprec ». <https://www.paprec.com/fr/connaitre-le-groupe/organisation-et-implantations/nos-marques-2/coved-environnement/>.

C. Peyrelasse, M. Gros, et F. Monlau, « Pico et Micro-méthanisation: domaines d'application et mise en œuvre », p. 64.

« Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) – Ademe ». <https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-l'action/eviter-production-dechets/dossier/programmes-locaux-prevention/programmes-locaux-prevention-dechets-menagers-assimiles-plpdma>.

Police des déchets, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Disponible sur le site : <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/police-des-dechets-r1290.html>

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de Bretagne, Région Bretagne, Mars 2020, Disponible sur le site :
<https://pod.bretagne.bzh/hosting/kentika/doc/PRPGD/2%20-%20PRPGD%20Bretagne%20-%20TOME%20%20-%20PLAN%20D'ACTION.pdf>

Pico et Microméthanisation : domaines d'application et mise en œuvre, Apesa Révélateurs de solutions durables, Mars 2021, Disponible sur le site :
<https://www.apesa.fr/wp-content/uploads/2021/08/ETUDE-PICO-ET-MICRO-METHANISATION.pdf>

Quelle stratégie de déploiement du tri à la source des biodéchets », Amorce Asso, « 5 novembre 2020. <https://amorce.asso.fr/publications/quelle-strategie-de-dploiement-du-tri-a-la-source-des-biodechets-dt116>.

« Reflex », 29 mars 2022. <https://www.reflex-bioressources.fr/>.

Réseau Compost Citoyen – Le réseau des acteurs de la gestion de proximité des biodéchets ». <https://reseaucompost.org/>.

« TAgBZH | TAg BZH ». <https://tag.bzh/nous-connaître/tag/tagbzh>.

Tableau des EPCI Bretons, Armorstat, Janvier 2022, Disponible sur le site :
https://www.armorstat.com/atlas_armorstat_evolution_population.html#comparaison_epci_bretagne

« Territoire économe en ressources | L'ADEME en Bretagne ». <https://bretagne.ademe.fr/collectivites-et-secteur-public/territoire-econome-en-ressources>.

« Tout savoir sur les ICPE : nomenclature, gestion et déclaration », *Ministères Écologie Énergie Territoires*. <https://www.ecologie.gouv.fr/tout-savoir-sur-icpe-nomenclature-gestion-et-declaration>.

« Transformer vos déchets en matières premières secondaires de qualité - SUEZ Groupe ». <https://www.suez.com/fr/notre-offre/collectivites-locales/quel-est-votre-besoin/gestion-et-valorisation-des-dechets/recyclage-valorisation-et-commercialisation/transformer-vos-dechets-en-matieres-1eres-secondaires-de-qualite>.

É. Brechet, « Tri des biodéchets : bientôt tous concernés », *HSE Réglementaire*, 5 mai 2021. <https://hse-reglementaire.com/tri-biodechets-bientot-tous-concernes/>.

« Valoriser les déchets alimentaires et développer les circuits courts », *Veolia France*. <https://www.veolia.fr/gestion-leau-dechets-lenergie-solutions-veolia-territoires/valoriser-dechets-alimentaires>.

Absence dans la bibliographie : lien vers les collectes à vélo

Annexes

Annexe 1 : Liste des contacts des structures interviewées

Type de structure	Structures interviewées (entretiens)	Contacts	Coordonnées	Email
Structure accompagnante	ADEME	Pierre-Marie ROUSSEAU	02 99 85 87 05 / 06 85 57 83 10	pierre-marie.rousseau@ademe.fr
Structure accompagnante	AMORCE	Christelle RIVIÈRE	04 72 74 93 80	criviere@amorce.asso.fr
Structure accompagnante	Reseau Compost Citoyen	Florian Nouvel	06 69 97 34 05	coordination@reseaucompost.org
Structure accompagnante	Réseau Compost Plus	Mathilde Borne	06 07 82 74 12	mathildeborne@compostplus.org
EPCI	Brest Métropole	Emmanuelle Herichard		emmanuelle.herichard@brest-metropole.fr
EPCI	SMITCOM du Pays de Fougères	Pauline Leroux Heloise Pereira		pauline.leroux@smictom-fougères.fr heloise.pereira@smictom-fougères.fr
EPCI	CA Redon Agglomération	Maël Le Moigne		m.lemoigne@redon-agglomeration.bzh
EPCI	Valcobreizh	Océane VAN HOOREBEKE		o.vanhoorebeke@valcobreizh.fr
EPCI	CC du Kreiz-Breizh (CCKB)	Moranne-Olivier GUEHI	06 02 08 80 02	moranne-olivier.guehi@cckb.bzh
EPCI	CC Pleyben-Châteaulin-Porzay	Christel VESSAIRE		christel.vessaire@cc-chateaulinporzay.fr
EPCI	SMITCOM Pays de Vilaine	Sébastien Affre	02 99 57 55 67 – 06 43 66 11 45	technique@smictom-paysdevilaine.fr
EPCI	Rennes Métropole	Marielle Granja		m.granja@rennesmetropole.fr
EPCI	CC du Pays d'Aber	Michelle Elliot		preventiondechets@pays-des-abers.fr
EPCI	Symeed29	Audrey Le Duigou	06 67 10 81 87	audrey.leduigou@symeed29.bzh
Acteur de l'ESS Bretagne	Cocico (Compost Citoyen Collectif)	Laurent Toulet	06 77 95 08 00	laurenttoulet@gmail.com
Acteur de l'ESS Bretagne	Eisenia	Francis Colin		contact@eisenia.coop
Acteur de l'ESS Bretagne	La petite boucle	Alexandre Euzenat	07 77 69 39 21	contact@lapetiteboucle.bzh lapetiteboucle.saintmalo@gmail.com
Acteur de l'ESS Bretagne	Les marteaux du jardin	Bérandère Storup	02 90 04 97 05 / 06 28 67 97 99	lesmarteauxdujardin@hotmail.com
Acteur de l'ESS Bretagne	Vert le jardin (29,22,35)	Chloé Houchard	09 83 70 32 47	35@vertlejardin.fr
Acteur de l'ESS Bretagne	Terhao	Julien Vacher		julien.vacher@terhao.fr
Acteur de l'ESS Bretagne	Rennes du compost	Sophie		contact@rennesducompost.fr
Acteur de l'ESS Bretagne	Compost'tout	François	06 89 90 27 70	expertise.compost.tout@gmail.com
Acteur de l'ESS Bretagne	ESAT 4 Vaulx Jardin	Bruno LE BOULC'H	02.96.82.73.81 et 06.73.02.25.18	quatre.vaulx-jardin@orange.fr
Acteur de l'ESS Hors Bretagne	les alchimistes	Flore Desal Adrien Calvez		flore.desal@alchimistes.co adrien.calvez@alchimistes.co
Acteur de l'ESS Hors Bretagne	Compost in situ	Didier Juret	06 10 39 38 90	d.juret@compostinsitu.fr
Acteur de l'ESS Hors Bretagne	De l'assiette au champ	Maxime Dubois Paul Laurent	06 61 37 32 27 (P.Laurent)	maxime.dubois@delassietteauchamp.fr paul.laurent@delassietteauchamp.fr
Acteur de l'ESS Hors Bretagne	Moulinot	Anne Laure LUQUET		alluquet@moulinot.fr
Acteur de l'ESS Hors Bretagne	Cycloposteurs	Anne Bignolas		anne.bignolas@lescycloposteurs.fr
Acteur de l'ESS Hors Bretagne	Reflex	Renate Schaëfer		renate.schaefer@reflex-bioressources.fr
Acteur de l'ESS Hors Bretagne	Les petits composteurs	Clémence Delcroix	07 81 26 58 54	lespetitscomposteurs@gmail.com
Acteur de l'ESS Hors Bretagne	C-Troyes	Thomas RICARME		contact@troyes-c.fr

Annexe 2 : Réponses des EPCI au questionnaire

EPCI	Nom Syndicat Collecte et/ou traitement	Nom Syndicats traitement	Réponse	Niveau actuel	Niveau visé au 31/12/2023
Brest Métropole	Brest Métropole	Sotraval	X	Niveau 1	Niveau 4
<i>CA Concarneau Cornouaille Agglomération</i>	<i>CA Concarneau Cornouaille Agglomération</i>	Valcor	X	Niveau 2	Niveau 2
CA de Lamballe Terre et Mer	CA de Lamballe Terre et Mer	<i>Kerval Centre Armor</i>	X	Niveau 5	Niveau 4
CA du Pays de Saint Malo Agglomération	CA du Pays de Saint Malo Agglomération	<i>SMPRB</i>	X	Niveau 1	Niveau 4
<i>CA Fougères Agglomération</i>	SMICTOM Pays de Fougères	Syndicat de Traitement Vitré-Fougères (SMO)	X	Niveau 4	Niveau 5
CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	System	X	Niveau 1	Niveau 4
CA Lorient Agglomération / CAPDL	CA Lorient Agglomération	CA Lorient Agglomération	X	Niveau 1	Niveau 5
CA Redon Agglomération	SMICTOM Pays de Vilaine (pour 6 communes ex-CC Pipriac)	SMICTOM Pays de Vilaine (pour 6 communes ex-CC Pipriac)	X	Niveau 2	Niveau 4
CC Bretagne Romantique	SMICTOM ValcoBreizh	SMPRB	X	Niveau 2	Niveau 4
CC du Kreiz-Breizh (CCKB)	CC du Kreiz-Breizh (CCKB)	Sircob	X	Niveau 1 : Reflexion/diagnostic	Niveau 3
CC du Pays d'Iroise	CC du Pays d'Iroise	Sotraval	X	Niveau 1 : Reflexion/diagnostic	Niveau 3
CC Pleyben-Châteaulin-Porzay	CC Pleyben-Châteaulin-Porzay	Sidepaq	X	Niveau 2 : Cadrage projet/Groupe de travail	Niveau 2
CC Ploërmel Communauté	CC Ploërmel Communauté	SITTOM - MI	X	Niveau 3: Lancement et phase de test	Niveau 4
CC Questembert Communauté	CC Questembert Communauté	System	X	Niveau 4: Déploiement en cours	Niveau 5
<i>CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté</i>	SMICTOM Pays de Vilaine	SMICTOM Pays de Vilaine	X	Niveau 5: solution déployée de tri à la source des biodéchets à l'échelle du territoire	Niveau 5

EPCI	Solution de tri à la source						Solution de valorisation		Points de blocage
	Compostage individuel	Compostage partagé	Lombri-composteur	Collecte en AV	Collecte PAP	Ne sait pas	Compostage ind./ plateforme compostage	Méthanisation	Points de blocage
Brest Métropole	X (35%)	X (35%)				X (30%)		X	difficulté pour identifier les exutoires si collecte
<i>CA Concarneau Cornouaille Agglomération</i>				X			X		
CA de Lamballe Terre et Mer	X (100%)						aucune unité de traitement dans le secteur		Territoire rural, compostage ind. n'est pas un point de blocage pour les foyers. Le tri à la source pour les métiers de bouches reste le gros point de blocage sachant que la collectivité ne lancera pas de collecte PAP pour ces déchets (unité de traitement trop loin)
CA du Pays de Saint Malo Agglomération						X (100%)			
<i>CA Fougères Agglomération</i>	X (80%)	X (20%)					X		Apport de feuilles mortes en composteurs collectifs
CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	X (65%)	X (15%)		X (10%)			X	X	La présence de nuisibles dans les composteurs, les odeurs pour les PAV
CA Lorient Agglomération / CAPDL	ETUDE EN COURS								
CA Redon Agglomération	X (87%)	X (2%)		X (11%)			X	X	Garantie de financement / délais
<i>CA Saint-Brieuc Armor Agglomération</i>									
<i>CA Vitré Communauté</i>									
CC Bretagne Romantique	X (80%)	X (5%)		X (10%)		X (5%)		X	Coût
CC du Kreiz-Breizh (CCKB)	X (10%)					X (90%)			La communication
CC du Pays d'Iroise	NSP						X	X	Frais de collecte en porte à porte
CC Pleyben-Châteaulin-Porzay	X (60%)	X (20%)		X (20%)			ne sait pas		Site de traitement des biodéchets, le temps et les moyens humains

CC Ploërmel Communauté	X (85%)	X (5%)		X (10%)		X	dimensionnement popu à desservir en PAP (volonté de limiter et orienter compostage) intégration pro au dispositif
CC Questembert Communauté	X (90%)	X (5%)	X (5%)			X	Coûts de ce service
CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté			X (2%)	X (98%)		X	Coût du service / des solutions qui fonctionnent pour les PAV

Parties prenantes

EPCI	Structures d'accompagnement	Acteurs classiques	Rencontre ESS	Travail ESS / sujets	Avantages ESS	Journée EC
Brest Métropole	ADEME		Vert Le Jardin	Sensibilisation/Formation	Implantation territoriale/emploi locaux/expertise du secteur/intérêt financier	OUI
CA Concarneau Cornouaille Agglomération						
CA de Lamballe Terre et Mer	Aucune	aucun	Non	Non	Implantation territoriale	Oui
CA du Pays de Saint Malo Agglomération	Aucune	Véolia	Non	Non	-	Non
CA Fougères Agglomération	ADEME / Amorce / Region	Suez	Oui, le REEPF (Réseau d'Éducation à l'Environnement du Pays de Fougères) qui fait partie de l'association Familles Actives.	Sensibilisation / formation + Familles Actives	Implantation territoriale/Emplois locaux/Expertise du secteur	
CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	ADEME	Suez + (colonnes enterrées + transport LeGoff colonne aérienne verre)	pas encore	non	Implantation territoriale/Emplois locaux	Oui
CA Lorient Agglomération / CAPDL		Suez + (colonnes enterrées + transport LeGoff colonne aérienne verre)	Non			
CA Redon Agglomération	Ademe / Région / DREAL (modif fréquence collecte en parallèle)	Paprec + Theaud (Sphere)		Sensibilisation/Formation + La Redonnerie (ressourcerie)	Implantation territoriale/intérêt financier	NON
CA Saint-Brieuc Armor Agglomération						
CA Vitré Communauté						
CC Bretagne Romantique	Aucune	Véolia	>	activité autres (construction bac compost) Emeraude creation	Implantation territoriale / Emplois locaux / intérêt financier	Non
CC du Kreiz-Breizh (CCKB)	Aucune	Suez	Non	Non	Implantation territoriale / Emplois locaux / Expertise du secteur / Intérêt financier	
CC du Pays d'Iroise	Ademe		NON	Non	Implantation territoriale / Emplois locaux	Non
CC Pleyben-Châteaulin-Porzay	Ademe	Non	Non		Implantation territoriale / expertise du secteur	Non
CC Ploërmel Communauté	Aucune	Aucun	rencontre prévue La Tournée verte (transport bioguv) mais pas ESS		Implantation territoriale/emploi locaux/intérêt financier	OUI
CC Questembert Communauté	non	Aucun			emplois locaux/intérêt financier	Non
CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté	Ademe / Réseau Compost plus	Paprec	Non		Implantation territoriale/emplois locaux/intérêt financier	Non

Annexe 3 : Réponses des EPCI aux entretiens

Nom	Rennes Métropole	Concameau Cornouaille Agglomération	SMICTOM Pays de Fougères
Territoire	<ul style="list-style-type: none"> > Urbain > 450 000 hab / 48 communes 	<ul style="list-style-type: none"> > Urbain > 50% maisons secondaires > 4 communes denses > Fort flux touristique 	<ul style="list-style-type: none"> > Rural > 4 EPCI > 47 communes dont 1 ville principale (Fougère) > 90 000 hab
Activités déchets	<ul style="list-style-type: none"> > Collecte (SUEZ + Feuille d'érable) > Valorisation (SUEZ + Veolia) 	<ul style="list-style-type: none"> > Collecte (Valcor) 	<ul style="list-style-type: none"> > Collecte (SMICTOM) > Traitement (Syndicat de Traitement Vitré-Fougères)
Volumes	<ul style="list-style-type: none"> > Volume de biodéchets > 25 000t estimées sur le territoire > 1 000t/an de biodéchets collectés > 7 000t/an évités par compostage 	<ul style="list-style-type: none"> > Collecte de 1000t/an de biodéchets (collecte +PAV) 	
Equipe	<ul style="list-style-type: none"> > 80 agents déchets > 4 ETP internes pour biodéchets > 1 maitre composteur > 2 guides composteurs > 1 médiateur de formations > 3 ETP de chez Vert Le Jardin 	<ul style="list-style-type: none"> > 50 agents déchets 	<ul style="list-style-type: none"> > 8 ETP Pour la prévention et l'ECI soit environ 2 ETP pour les biodéchets > 5 animateurs
Maturité et actions	<ul style="list-style-type: none"> > Collecte des professionnels depuis 2016 (tri en bennes et PAP 3/sem) > 50% des maisons indiv. équipées > Toujours en études pour le tri à la source (ADEME + BU) 	<ul style="list-style-type: none"> > Etudes de tri à la source des biodéchets depuis juillet 2021 > réponse à l'AO TER > état des lieux / diagnostic / visites terrains > 20% des maisons individuelles équipées de composteurs 	<ul style="list-style-type: none"> > Plan de compostage depuis 2003 > Distribution de composteurs individuels > Création de composteurs partagés (Fougères principalement) > En phase de cadrage de projet (tri à la source pour tous en 2024)
Choix de collecte	<ul style="list-style-type: none"> > PAP > bacs roulants ou bioeaux avec sacs plastiques biodégradables > Collecte 2/sem en camions spécifiques aux biodéchets > PAV (géré par Vert le Jardin) 	<ul style="list-style-type: none"> > PAV pour les communes denses > Abris bacs avec contrôle d'accès > Compostage individuel et partagé > Distribution gratuite de composteurs individuels > 171 points de compost partagé > PAP pour les 200 plus gros producteurs (campings, restaurants et établissements publics) 	<ul style="list-style-type: none"> > Compostage individuel (80%) > Compostage partagé (20%)
Choix de valorisation	<ul style="list-style-type: none"> > Composteurs plastiques pour maisons indiv. (distribution sur rdv, accompagnement) > Composteurs partagés (bcp moins développé) > Méthanisation avec déconditionneur (solution déjà en place sur le territoire) 	<ul style="list-style-type: none"> > A déterminer ! > Actuellement : TMB sur le territoire > Idée de conversion en plateforme de compostage (après 2026) 	<ul style="list-style-type: none"> > Individuel car pas de station de compostage ou de méthaniseur sur le territoire
Redevance/ tarification incitative	<ul style="list-style-type: none"> > Refusé, communication incitative à la place 	<ul style="list-style-type: none"> > RS (redevance spéciale) 	<ul style="list-style-type: none"> > RI prévue en 2024
Financements de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> > Aides de l'ADEME : TER > Taxe foncière 	<ul style="list-style-type: none"> > Aides de l'ADEME : TER 	<ul style="list-style-type: none"> > Aides de l'ADEME : TER
Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> > Réseau AMORCE > RCC (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> > AMORCE > Bureaux d'études: environnement solution et awiplan 	<ul style="list-style-type: none"> > AMORCE

Problématiques	<ul style="list-style-type: none"> > Collecte en mobilité douce demanderait beaucoup de vélo-remorques (coût élevé) > Les référents de quartier pour le compostage partagés doivent être des bénévoles > La redevance/tari. Incitative ne fonctionne pas en zone urbaine (plus en maisons indiv.) > Des rats dans les compostes > Choisir entre méthanisation et compostage > Choisir une solution pour les immeubles > Trouver des exutoires de composte 	<ul style="list-style-type: none"> > Pas d'exutoire de compost > Pas de prestataires de collecte pour ces quantités modestes <ul style="list-style-type: none"> > Trop petits volumes pour prestataires privés (ceux des pros tels que grandes surfaces et hôpitaux) 	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibiliser tout le monde > Approvisionnement en matière sèche (compost partagé)
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> > Projet européen : mini waste > Territoire zéro déchet zéro gaspillage (TZDZG) > Plan urbain incluant des zones de compostage > Stratégie/campagne long terme de soutien au compostage > Appels à projets par lots et avec des clauses environnementales et sociales > Mise à disposition de broyeurs (par une asso.) 		<ul style="list-style-type: none"> > Expérimentation avec des familles "zéro déchet"
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> > Améliorer la formation des référents de compostage partagé > Définir une solution pour les immeubles > Redevance incitative pour les professionnels > Renouvellement des appels d'offres par lots en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> > Création d'un ETP maître composteur et chargé de valorisation <ul style="list-style-type: none"> > Coordination des actions et des guides composteurs sur le territoire > Réduction de la fréquence de collecte des OMR 8 mois sur 12 (1 semaine sur 2) 	<ul style="list-style-type: none"> > Répondre à l'exigence de tri à la source pour 100% de la population en 2024 > Sensibilisation et distribution de composteurs en PAP > Analyser la situation pour les gros producteurs (professionnels)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> > SUEZ : collecte des biodéchets pour environ 150 gros producteurs professionnels (>10t) 		
ESS	<ul style="list-style-type: none"> > Vert Le Jardin : études terrains et sensibilisation au compostage partagé > Rennes du compost (envisagé) > Feuille d'Erable et Tribord pour d'autres déchets > Emeraude ID pour la fabrication des composteurs partagés > Les Cols Verts (agriculture urbaine à l'étude) 	<ul style="list-style-type: none"> > Partenariat avec Cocico (compostage) 	<ul style="list-style-type: none"> > Familles Actives : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et accompagnement des ménages pour les biodéchets - Redistribution du compost - gestion des composteurs partagés
Attentes auprès des ESS		<ul style="list-style-type: none"> > Partenaires de valorisation > Collecte en zones denses 	

Nom	SMICTOM des Pays de Vilaine	Pays des Abers	CC Pleyben Chateaulin Porzay
Territoire	> Rural > 85 000 hab	> Rural avec affluence touristique > 43 000 hab > 93% habitats individuels > dont 10% de résidences secondaires	> Rural > 17 communes > 24 000 habitants
Activités déchets	> Prévention et réduction des déchets > Collecte et traitement (COVED)	> Prévention > Collecte > Traitement	> Collecte (SPED) > Traitement (SPED)
Volumes			
Equipe	> 25 agents au SMICTOM		> 1 responsable de service > 2 adjoints techniques au service en charge de la collecte > 2 agents administratifs en charge de l'accueil du SPED et de la facturation de la REOM > 14 agents de collecte > 5 agents de déchèterie
Maturité et actions	> 100% de la population a une solution de tri à la source > Distribution de composteurs (vendu à coût réduit) > 40% n'utilisent jamais leurs bacs > 4 PAV en test avec différentes technologies (contrôle d'accès ou non)	> Atelier de co-construction sur la gestion des biodéchets > Etude en cours de scénarios de collecte	> Développement en cours, recrutement récent.
Choix de collecte	> PAP avec camion d'ordures compartimenté (OMR-Biodéchets) pour récupérer les biodéchets en même temps > Compostage individuel	> PAV pour les gros producteurs (campings, écoles, etc.) > Distribution de composteurs individuels à tarif réduit depuis 20 ans	
Choix de valorisation	> Station de compostage agréée qui appartient au SMICTOM > 3 agents sur site > 10 000t de végétaux + 2500t de biodéchets > compost 100% vendu au agriculteurs (4-8 euros/t)		
Redevance/ tarification incitative	> RI au nombre de levée de bac d'OMR > Gratuit pour le recyclage et les biodéchets		> REOM
Coûts de la gestion	> Coûts de gestion de la Plateforme : 350 000 euros/an (200 euros la tonne) > Coûts supplémentaires liés au besoin de passages plus fréquents des camions compartimentés	> budget prévention 60k€	
Financements de la gestion	> Aides de l'ADEME : TER	> Aides de l'ADEME : TER	> Aides de l'ADEME : TER
Accompagnement		> SYMEED29 > AMORCE > Bureaux d'études : Tehop et Verdicité	
Problématiques	> Difficulté à pousser l'utilisation de ces solutions de tri > 40% n'utilisent jamais leurs bacs	> Problématique de ressources et budget, gestion de déchets et de "turn-over" dans le service	> En attente d'acteurs sur le secteur. En attente de relais pour collaborer. > Pas beaucoup d'exutoire sur place (peut être un méthaniseur à venir).

	<ul style="list-style-type: none"> > 60% l'utilisent 1 fois sur 2 > Les camions de biodéchets tournent presque à vide > Le PAP était un choix des élus en 2013, difficile de retirer ce service maintenant > PAV testé en centres bourgs mais mauvais retours de pollution par des déchets autres que biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> > Forte tension autour des PAV : incendies et débordements de bornes PAV 	<ul style="list-style-type: none"> Bio déconditionneur (les recycleur bretons) en cours de réflexion. > Débordé, espère que des acteurs peuvent venir toquer à la porte.
Objectifs	> Compostage individuel en zone rurale et PAP en zone urbaine	<ul style="list-style-type: none"> > Réduction de la collecte des OMR (1 semaine sur deux) > Plusieurs ETP de maitres composteurs (sensibilisation et formation) 	
Partenaires			les recycleur bretons
ESS	<ul style="list-style-type: none"> > Peu d'acteurs sur le territoire > Emeraude ID (bacs composteurs) > CPIE de Saint Just (sensibilisation en milieu scolaire) 	<ul style="list-style-type: none"> > Vert le Jardin : accompagnement au compostage collectif (écoles) et à la gestion des déchets verts > Maison de la Bio : formation au jardinage 	

Nom	Redon Agglomération	SMICTOM Valcobreizh	Brest	CC kreizh Breizh
Territoire	<ul style="list-style-type: none"> > Semi Rural > Maisons individuelles principalement > Une trentaine de communes > SMICTOM Pays de Vilaine 	<ul style="list-style-type: none"> > Rural > 52 communes > 92 000 hab > 90% en habitations individuelles 	<ul style="list-style-type: none"> > Urbain 	<ul style="list-style-type: none"> > rural > 23 communes > 18 000 habitants
Activités déchets	<ul style="list-style-type: none"> > Prévention et réduction > Collecte > Traitement 	<ul style="list-style-type: none"> > Collecte 		<ul style="list-style-type: none"> > Collecte > Traitement (SIRCOB)
Volumes	<ul style="list-style-type: none"> Volumes 2021: > Env 6100 tonnes d'Omr, 102 kg/hab/an (103 en 2022) > 34 kg/hab/an de déchets putrescibles dans les Omr, soit 33% 		<ul style="list-style-type: none"> > 60kg de déchets compostables/hab/an > 77t collecté/an chez les gros producteurs (restaurants universitaires, etc.) 	
Equipe		<ul style="list-style-type: none"> > 2 ETP biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> > 3 animateurs > 1 coordinatrice maitre composteur 	<ul style="list-style-type: none"> > 20 agents : collectes, entretiens, administratifs, en déchetterie
Maturité et actions	<ul style="list-style-type: none"> > Etude de prévention contre le gaspillage (2010) > Etude de PAP et compostage de proximité (les deux rejetés) > Etude en cours sur l'adhésion des citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> > Stratégie à l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> > 14 000 composteurs individuels vendus > 24% de la population couverte par une solution (2020) > 196 aires de compostage collectif 	<ul style="list-style-type: none"> > état 0 : tout début de la réflexion
Choix de collecte	<ul style="list-style-type: none"> > Composteurs individuels (vendus à coût réduit) > Zones urbaines <ul style="list-style-type: none"> > PAV en zone urbaine (même le centre Redon est peu adapté au PAP) > Composte partagé si PAV trop éloigné > Réduction de la collecte des OMR (1 semaine sur deux) 	<ul style="list-style-type: none"> > Compostage individuel <ul style="list-style-type: none"> > 50-60% de la population possède déjà un composteur individuel > Composteur partagé pour les habitat collectifs (10%) > PAV pour les gros producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> > Composteur domestique/individuel : 35% > Composteur partagé : 35% > Collecte en apport volontaire : > Ne sait pas : 30% (estimer en PAV) 	<ul style="list-style-type: none"> > à définir
Choix de valorisation	<ul style="list-style-type: none"> > Marché public en cours. Proposition des candidats: méthanisation et compostage. Décision prise en décembre 2022. 	<ul style="list-style-type: none"> > Méthanisation envisagée (2 méthaniseurs présents sur le territoire) > Compost partagé <ul style="list-style-type: none"> > Habitats collectifs avec 2 référents formés > Par une ferme de permaculture > Méthanisation pour les gros producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> > Méthanisation pour les déchets de gros producteurs de biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> > à définir
Redevance/ tarification incitative	<ul style="list-style-type: none"> > RI depuis 2020 --> forte réduction des OMR > Caractérisation des Omr incluant un rapport d'analyse en septembre 2021 	<ul style="list-style-type: none"> > RI choisie 		<ul style="list-style-type: none"> > A l'étude mais pas sûr
Financements de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> > Aides de l'ADEME : TER 	<ul style="list-style-type: none"> + confirmation d'une aide accordée dans le cadre de l'AAP "tri à la source des biodéchets" mais montant non 	<ul style="list-style-type: none"> > ADEME 	
Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> > Bureaux d'études : Tehop et Verdicité 		<ul style="list-style-type: none"> > Cabinet AJBD 	<ul style="list-style-type: none"> > AMORCE
Problématiques	<ul style="list-style-type: none"> > Le fort gisement de déchets verts > Mauvaise gestion des composts partagés > Pas d'exutoire pour les composts partagés > Financements de l'ADEME > Courts délais d'études pour répondre 	<ul style="list-style-type: none"> > Compostage industriel: infrastructures appropriées (plateforme de compostage, méthaniseur, UVO, etc) non existantes sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> > Trouver des exutoires > Besoin d'un référent local pour gérer chaque PAV > Peur des nuisances (rats, odeurs, etc.) > Pas esthétique dans les espace verts et quartiers > Besoin de créer de la vie de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> > Beaucoup de départs simultanés -> le service a été en standby pendant quelques temps. Reprise douce de l'activité : réorganisation du service

> 1 directeur Environnement
 > 1 responsable pôle déchet
 > 1 chargé de mission biodéchets
 > 1 maitre-composteur en cours de recrutement
 > 1 chargé de mission TER : biomasse, végétaux des communes et professionnels mais aussi économie circulaire tout flux des entreprises, réemploi, BTP, etc.
 > 1 agent chargé du suivi des PAV tout flux confondus

	<ul style="list-style-type: none"> > Aucune garantie de financement > Coûts des PAV 			
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> > Identifier les mauvaises pratiques de compostage individuel et re-sensibiliser les citoyens > Recrutement d'un maître composteur en interne (pourrait être externalisé) pour le pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> > Etude du lombricompostage pour la population en appartements > Recherche de solution pour les moyens producteurs (ex: écoles) 		<ul style="list-style-type: none"> > Fournir les nouveaux lotissements en composteurs individuels et accompagner les nouveaux arrivants
ESS	<ul style="list-style-type: none"> > Peu d'acteurs sur ce territoire > Eisenia : formation de guides composteurs pour les composts partagés 	<ul style="list-style-type: none"> > Emeraude ID : fabrication de bacs à compost 		<ul style="list-style-type: none"> > Vert le Jardin
Attentes auprès des ESS	<ul style="list-style-type: none"> > Gestion des déchets verts > Sensibilisation et accompagnement des citoyens > Meilleure identification des acteurs sur le territoire > Besoins d'exutoires pour les déchets d'élagueurs 			<ul style="list-style-type: none"> > Sensibilisation et formation de la population > Formation de guide composteur pour les 3 animateurs du pôle déchet

Pistes que les acteurs ESS peuvent envisager d'investir

Annexe 4 : Résultats des entretiens auprès des structures de l'ESS en Bretagne

Structure	Cocico (Compost Citoyen Collectif)	Eisenia	ESAT 4 Vaulx Jardin
Entretien réalisé	oui	oui	Oui
Zone Géographique	Finistère	Ile et Vilaine / France	Côte d'ARMOR & Bretagne / Ile de France pour la revente
Activité	<ul style="list-style-type: none"> > Formations compostage > Accompagnement compostage > Collecte et prévention en événementiel > Sensibilisation au gaspillage > Fabrication de pavillons de compostage (partagé et autonome) > Formations aux enjeux des biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibilisation contre gaspillage alimentaire > Formations et ateliers (écoles, EHPAD, entreprises) > Accompagnement et plan d'action > Formations guide et maitre composteur > Filières vers maraichers et agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> > Réinsertion professionnelle de personnes du Centre de Psychmot de Saint-Cast le Guildo (sous l'autorité ARS) > 6 ateliers : maraichage Bio, compostage Bio, cuisine, prestations (industrie, trie, recyclage, etc.), espaces verts > Compost cf déchets verts, écorces défibrées, algues marines et fumier
Description	<ul style="list-style-type: none"> > SCOP > 2 ETP > Location d'un atelier partagé pour la fabrication 	<ul style="list-style-type: none"> > 2 salariés + 1 alternant > SCOP > Centaines de tonnes 	<ul style="list-style-type: none"> > 116 personnes > 5000 m3/an
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> > RCC > EPCI Concarneau et Quimperlé 	<ul style="list-style-type: none"> > ADEME (des études) > RCC (pour les formations) > Rennes du compost > Elan (bacs compost en immobilier) > Différents ESAT 	ESAT Emeraude ID
Financements/Modèle économique	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagnement et formations (60%) > Vente pavillons compostage (40%) > à l'équilibre avec CA 50-60 k\$/an 	<ul style="list-style-type: none"> > Formations > Etudes et accompagnement 	
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> > Vision locale et proche des habitants > Bonne relation avec les EPCI 	<ul style="list-style-type: none"> > Beaucoup de prévention > Philosophie de partage et d'implication locale > Diagnostics: Sondages auprès des habitants et adaptabilité des solutions 	<ul style="list-style-type: none"> > Recettes de compost adaptés > Beaucoup de R&D agronome en amont > Produits avec une marque déposée Bio > Atelier de compostage rentable
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> > Etre au courant de la politique > Bien gérer son temps avec l'inertie des EPCI 	<ul style="list-style-type: none"> > être positif et optimiste. Ne pas abandonner. > réduire l'échelle de la responsabilité de la gestion des biodéchets (communes plutôt que EPCI) 	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> > Installation de toilettes sèches > Bac de plage (vs pollution) > Bacs à fleurs 		
Problématiques	<ul style="list-style-type: none"> > Règlements sur le compost (don ou vente) > Coût de la norme > Pas de relation avec la CRESS 	<ul style="list-style-type: none"> > Besoin de normaliser le compost dans certains cas (tente d'éviter en s'organisant en écosystème) > Pas de collecte car pas rentable (pris par les gros) > Pas de soutien de l'EPCI > Volonté EPCI : centraliser les solution (Eisenia veut de l'autonomie de quartier au contraire) > Etudes et expérimentations : concurrence gratuite par les agglos (ex : Rennes métropole pour des restaurants) > Besoin d'aide de la CRESS : fiche métiers, recrutement locale (petite échelle) 	<ul style="list-style-type: none"> > Inertie et dispersion des collectivités

Structure	Terhao	Rennes du compost	Compost'tout
Entretien réalisé	oui	oui	oui
Zone Géographique	Morbihan & départements limitrophes	Ile et Vilaine	Pays de Saint Malo : Fréhel jusqu'à Saint Michel + Dinan Agglomération
Activité	<ul style="list-style-type: none"> > Formation : guide composteur / paillieur > Maitrise d'ouvrage toilettes sèches (toilettes publiques) > Régie et animation de toilettes sèches mobiles (gros évènements) 	<ul style="list-style-type: none"> > Collecte à vélo (VAE) > Sensibilisation > Compostage de biodéchets de professionnels (bientôt particuliers) > Compost en cours de normalisation 	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibilisation et formations (citoyens et élus locaux) > Collecte de professionnels > Collecte avec un âne > Compostage
Description	<ul style="list-style-type: none"> > Association (objectifs : transition vers SCOP) > 3 ETP > 25 toilettes mobile 	<ul style="list-style-type: none"> > Association > 1 CDD pour la collecteur + 4 bénévoles + 1 stagiaire > 36 clients > Compost dédié à des maraichers (prêt de terrain de compostage) 	<ul style="list-style-type: none"> > Association > 2 ETP + 50 bénévoles > flux 30 t/an
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> > ESS : Toopie (valorisation urine) > Réseau Compost Citoyen > Réseau Assainissement Ecologique 	<ul style="list-style-type: none"> > ESS : feuille d'érable, Vert le jardin, colvert, Eisenia > Elan créateur (accompagnement d'entrepreneurs) > Tag35 (incubateur) 	<ul style="list-style-type: none"> > RCC (juridique) > CyclerieCo > Biocoop (prévoit de revendre du compost)
Financements/Modèle économique	<ul style="list-style-type: none"> > 90-100 k\$/an > Contrats avec EPCI (toilettes sèches publiques) > Formations > Gros festivals 	<ul style="list-style-type: none"> > Collecte (rentabilité à 40 clients/ETP) > Rennes Métropole 	<ul style="list-style-type: none"> > Financements départementaux
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> > Grosse quantités prise en charge > Toilettes sèches publiques > Bonne relation avec les EPCI 	<ul style="list-style-type: none"> > Collecte par abonnement (service à la carte) > Dimensionnement en fonction du besoin 	<ul style="list-style-type: none"> > Très bon lien social > Très bon compost
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> > Transition d'association vers SCOP > Accompagnement : Union régionale des SCOPs pour la transition 	<ul style="list-style-type: none"> > Créer du lien entre acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> > Bonne relation avec les élus
Objectifs			
Problématiques	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser le lien avec les EPCI 	<ul style="list-style-type: none"> > Trouver des clients > Concurrence avec les gros > Manque d'un chef d'orchestre > Manque de collaboration avec d'autres acteurs > Peu de lien avec la CRESS > Flou juridique et d'informations, même auprès de l'ADEME > Intégrer le service publique 	<ul style="list-style-type: none"> > Manque de temps et de soutien > Pas assez de volume pour faire bouger les choses > Beaucoup d'administratif > Financement de l'ADEME vers les EPCI et non directement aux acteurs (financent des gros) > Financement par les EPCI dans le secteur biodéchets, seulement dans la limite des aides de l'ADEME > Très bon compost pour les maraichers mais trop chère > Besoin de réseau > Ressenti : acteurs ESS seront dans l'obligation de créer des partenariats avec SUEZ, VEOLIA...

Annexe 5 : Résultats des entretiens auprès des structures de l'ESS hors Bretagne

Structure	Compost in situ	Troyes-C	RESTOVALOR
Entretien réalisé	Oui	Oui	Oui
Zone géographique	Nantes / Loire Atlantique	Troyes	Bordeaux
Activité	<ul style="list-style-type: none"> > Collecte en petits camions (2-3 kt) auprès grandes distributions, EPHAD, scolaire, entreprises > Mise à disposition de contenants > Compostage (industriel) en andain dédié aux agriculteurs (SPAN3) (80 plateformes) > 1 plateforme de broyat > Sensibilisation / communication > Volumes traités: 2000 - 3000 tonnes 	Collecte en mobilité douce (vélo + remorque).	Collecte des biodéchets des professionnelles (principalement des grandes surfaces en périphérie des villes) avec les camions de AZURA (le prestataire)
Description	<ul style="list-style-type: none"> > SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) > Réseau national > Très implanté en Pays de la Loire (vise national) > 1 Coopérative régionale en PDL > 11 structures en France 	<ul style="list-style-type: none"> > 1 salarié > Matériel: Bac en bois – compostage traditionnels, vélo (bi-porteur électrique), remorque, bac, cuve de 1000l (pour lavage des bacs + liquide vaisselle) 	<ul style="list-style-type: none"> > SAS > 3 employés + 3 actionnaires
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> > ESS (Tricyclerie, Trait d'Union, etc. > Projet REFLEX > De l'assiette au champs > Collectivités (Nantes métropole, Clisson, etc.) > Véolia > ADEME et Région > Institut EPHOR (analyse du compost) 	<ul style="list-style-type: none"> > Cantonniers (copeaux de bois) 	<ul style="list-style-type: none"> > AZURA prestataire collecte > SUEZ déconditionneur et méthaniseur > Partenariats avec collecteurs mobilité douce
Financements/Modèle économique	<ul style="list-style-type: none"> > ADEME et région > Collecte 	<ul style="list-style-type: none"> > Collecte des biodéchets rentable: 30 ct du litre 	
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> > Industriel --> SPAN3 > Proximité avec les agriculteurs : Retour direct (don) aux agriculteurs (plateforme sur sites agricoles) > local (max 40km autour de la plateforme) > R&D compost vs besoin agriculteurs (avec institut EPHOR) 		
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> > EPCI : bien connaître les acteurs locaux > ESS : avoir de bons communicant 	<ul style="list-style-type: none"> > Incubateur : poule d'avenir (synercoop) - 9000€ pour démarrer > Info: pas le droit de dépasser un tonnage de 52T sur un site de compost autonome. 	
Objectifs			
Problématiques	<ul style="list-style-type: none"> > Trouver un site et monter une plateforme > Bretagne = pro méthanisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de taxe incitative pour leurs ordures du coup ne sont pas intéressés par le service 	

Structure	REFLEX	De l'assiette au champ	Moulinot
Entretien réalisé	Oui	Oui	Oui
Zone géographique	Nantes	Nantes / Loire Atlantique	Ile de France
Activité	Rôle ensemblier : chercher la bonne expertise qui répond au besoin du client par gisement. projet de coopération locale	> Préparation d'une "soupe" de méthanisation (agricole) > Plateforme de déconditionnement OMR et machine d'hygiénisation	> Accompagnement au tri (formation au tri, vente de bacs à compost). > Collecte écologique (pour pros et particuliers, soit porte à porte ou collectif (quartier), pour pro passage jusqu'à 7/7) Valorisation : Lombricompostage et Méthanisation (partenariat avec agriculteurs)
Description	> Association avant de devenir SCIC > Mise en œuvre de la filière de gestion biodéchets pour différents type de structure (professionnels, collectivités, particuliers)	> Association > 3 associés et 2 bénévoles > pas de statut ESS à date, volonté. > 2000-3000 t	> SAS > environ 30 Camions bennes GNV > Plateforme tri et pré-traitement >92 salariés
Partenaires	> Gare SNCF Nantes > ANRU > EPCI > Compost in situ Nantes > Compostri > Environnement solidaire > Le zeste en plus (gaspillage/sensibilisation) > Ecosolies	> Nantes métropole > Agriculteur Machecoul (en lien avec Compost in situ et les Alchimistes)	> 1800 établissements collectés (restaurants, écoles, hôtels, professionnels) > Agriculteurs avec méthaniseurs
Financements/Modèle économique		> Subventions ADEME > Aide foncier de Nantes > Prévisionnel : Coûts collecte + vente "soupe"	> Collectivités: via marché public : durée 5 et 7 ans en moyenne soit collecte soit traitement (parfois les deux) mais souvent 1 marché par prestation. > Professionnels: fourniture de bac, formation, collecte, traitement facturé
Atouts	> Vision commune et Volonté de coopération / travailler ensemble + Gouvernance > Ancrage et légitimité territoire (présence env. Solidaire) + expertises acteurs biodéchets clé > Territoire : donnant / donnant (contributeurs / bénéficiaires) > Importance de la coordination portée, incarnée et suivie	> Méthanisation > Taille moyenne et volumes importants	> Matériel pour qualité du compost. > Formation (aide pour la qualité aussi) > Organisme d'insertion + de formation > Accompagnement des salariés
Recommandations		> Démarcher les différents acteurs possibles > Adapter structure juridique en fonction du territoire	
Objectifs		> 4-5 salariés > Rentabilité sur collecte et préparation "soupe de métha."	> Attente levée de fond 18 millions €: > Ouverture d'un site au sud de paris (les 2 sites représenteront 80K tonnes) > Ouverture d'un site à Bordeaux > déploiement territorial initié en 2020 > Déploiement en France en cours: 3 personnes en charge du déploiement territorial (entre 6 et 10 installations d'ici 2024)
Problématiques	Complexité, variété des acteurs et synergies à trouver	> Financier > Flou réglementaire fertilisation (métha?) et Bio > EPCI : Pousser la méthanisation > Attente que Nantes pousse ce projet pilote	> COVID car beaucoup de restaurateurs parmi les clients

Structure	Cycloposteurs	Alchimistes	Les Petits Composteurs
Entretien réalisé	Oui	Oui	Oui
Zone géographique	Orléans / Centre Val de Loire	Paris, Lyon, Nantes, Montpellier, Toulon, Lille, La Réunion	Normandie
Activité	<ul style="list-style-type: none"> > Collecte à vélo (restos et cantines) > Compostage (bacs + andain), retour aux producteurs (site prêté par la ville) > Sensibilisation et formation (public et scolaire) 	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibilisation > Collecte > Production et vente de compost > Offre 2 types de solutions: <ul style="list-style-type: none"> - En tant qu'entreprise: Prestation direct avec collecte et traitement - En tant que vente de prestations d'accompagnement avec plateforme de compostage clé en main aux collectivités) pour les gisements trop petit. 	<ul style="list-style-type: none"> > Collecte et valorisation des biodéchets de professionnels > Depuis 2018, conseil de tri + distribution de bacs + collecte en camion + Formation > Plateforme de compostage agréé par la DDPP de la région
Description	<ul style="list-style-type: none"> > Association > 3 ETP > 15 établissements collectés et 20 adhérents de l'association > Volumes traités : 8t/an 	<ul style="list-style-type: none"> > SAS > Siège à Paris > 92 personnes > 40 000 tonnes > Point d'apport volontaire > Plateforme 700 à 5000 tonnes 	<ul style="list-style-type: none"> > Association > 3 ETP > 160 t/an
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> > Compost in situ > Elagueurs, Véolia, régie quartier : broyat > Organéo, RCC : formation au Tri et compostage > Métropole Orléans (agents déchets) > Fleuristes 	<ul style="list-style-type: none"> > Veolia/Suez > ESAT > RCC > structure d'insertion, régie de quartier, acteurs locaux, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> > ADEME > Région Normandie > Fondation Cœur Solidaire > Incubateur "Adress Normandie" > Cabinet de conseil "Biomasse Normandie"
Financements/Modèle économique	<ul style="list-style-type: none"> > ADEME : fabrication composteur (andain) > Collecte (50%) - par la région > site de compostage prêté par la ville 	<ul style="list-style-type: none"> > 80% collecte et traitement > 20% vente compost + formations 	<ul style="list-style-type: none"> > ADEME : construction de la plateforme > Région Normandie : futur camion > Fondation Cœur Solidaire
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> > Offre adaptable > Adapté au centre-ville > Approché par Véolia 	<ul style="list-style-type: none"> > Système de parrainage/franchise (partage de connaissance), bénéfices de la marque > Compost SPAN 3 normé > Compost rapide avec composteur électromécanique (ex : A 900 - 54tonnes de déchets/an--> 20 t de compost/an - 1500 habitants - installation complète = 54K\$) 	<ul style="list-style-type: none"> > Biodéchets de professionnels > Evite la redirection à Caen (120km) > Formations très demandées
Recommandations		<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en place un flux des biodéchets et enrichir les sols 	<ul style="list-style-type: none"> > Bien préparer l'agrément sanitaire > Pousser les EPCI à faire appel aux acteurs locaux et à prendre le sujet en main
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> > Elargir l'activité à plus d'acteurs (maraichers - GABOR), écoles...) > Débouché compost pour les fleuristes (attente normalisation) 	<ul style="list-style-type: none"> > Développement des parts / expansion territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> > Devenir une SCIC > Offrir plus de formation > Traiter plus de volume
Problématiques	<ul style="list-style-type: none"> > Bonne relation avec les agents déchets mais moins avec les élus de la métropole > Attente normalisation pour revente compost aux fleuristes > Peu d'aides \$ et couts normalisation > Règlementation compostage de proximité (besoin d'agrément sanitaire) > Restaurateurs frileux et peu d'espace de stockage > Gestion déchets événementiels : compliqué 	<ul style="list-style-type: none"> > Concurrents privés > Manque de vision, de connaissance et d'ambition des EPCI > Faire valoriser le compost > Temps de décision > Sensibilisation sur la qualité du tri 	<ul style="list-style-type: none"> > Obtenir l'agrément sanitaire (petites quantités) > Peu d'implication des EPCI > Collecte porte à porte pas possible sur ce territoire

Annexe 6 : Guide des entretiens avec les EPCI

Etudiants EME	XX
Organisme / Structure	
Nom du/des contacts	

I - INTRODUCTION

Se présenter (Qui on est, étudiant en Master Spécialisé EC, en alternance)

Présenter le projet CRESS :

Mandatés par la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) de Bretagne pour réaliser une étude sur les biodéchets (« Valorisation des biodéchets en Bretagne : quel rôle pour les acteurs de l'ESS ? ») – contact Pauline Planut .

Objectifs de l'étude :

- Faire un panorama de l'existant
- Faire un benchmark d'acteurs ESS hors Bretagne (bonnes idées / pratiques et viabilité)
- Connaitre la stratégie des EPCI
- Identifier les atouts des acteurs de l'ESS
- Identifier des pistes d'actions individuelles ou collectives

Dans ce cadre, nous collectons des informations auprès des parties prenantes pour mieux comprendre les enjeux de la gestion des biodéchets et des parties prenantes, notamment les EPCI et les ESS. Nous avons aussi rencontré Christophe Boué de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne qui nous a fourni des chiffres clé sur la région.

II - QUESTIONS :

A / Présentation de l'interlocuteur :

Nom :

Rôle/Poste :

Service :

Missions / Tâches :

B / Focus sur la Structure / Organisation :

Etat des lieux :

- Est-ce qu'un état des lieux sur la question des biodéchets a été réalisé ? Quels résultats avez-vous obtenu (données chiffrées ?)
- Quels sont les acteurs identifiés pour la gestion des biodéchets ?
- Quel est le staff dédié à cette question ? Intégré au pôle déchet ? (Nb de personnes)
- Est-ce que des structures les accompagnent sur le sujet ? Sur quelles parties (Collecte, Valorisation...)?
- Quel a été le choix de l'EPCI sur les solutions de tri à la source ? Quelles sont les raisons ?
- Quel investissement cela représente pour l'EPCI d'adopter cette réglementation ? Et quels sont les changements ? organisationnels ? Autres ?
- Quel est votre retour d'expérience sur la thématique biodéchets ? Points + et - ?

Projets en Cours ? :

- Quelles sont les actions mises en place sur la question des biodéchets au sein de l'EPCI ?
- Est-ce qu'une réflexion sur la partie sensibilisation/accompagnement à la mise en place/ aide au tri/ gestion et suivi du compost a été initié ou est-ce seulement la partie ramassage et revalorisation ?

Vision future/Projection :

- Quelles seraient les attentes de l'EPCI sur la gestion des biodéchets de la part d'une structure externe ?
- Est-ce qu'une réflexion sur les initiatives biodéchets déjà en place à d'autres endroits à été menée afin d'avoir des retours d'expériences ?
- Rencontrez-vous des difficultés dans le processus de collecte et /ou traitement des biodéchets sur votre territoire ?

Parties prenantes

- Quelles sont vos parties prenantes ?
- Travaillez-vous avec :
 - Des acteurs classiques
 - Des acteurs ESS
 - Des structures d'accompagnement (ADEME, RCC, Réseau Compost plus) ?
- Si oui, pour quelles raisons ? Quels sont vos retours ? Que vous apporte cette collaboration ?

Acteurs ESS

- Connaissez-vous des acteurs ESS sur votre territoire ?
- Envisagez-vous de travailler avec des structures ESS ?
- Travaillez-vous avec
- Peut-on mentionner le nom de votre EPCI dans le compte rendu de l'étude ?

Annexe 7 : Guide des entretiens avec les acteurs de l'ESS

Etudiants EME	XX
Organisme / Structure	
Nom du/des contacts	

INTRODUCTION

Se présenter

Présenter le projet CRESS :

Contexte réglementaire

Objectifs de l'étude :

QUESTIONS ENTRETIEN

Présentation de l'interlocuteur / acteur ESS

- Qui est-il, son rôle, ses missions, son service
- Projet de territoire et acteurs déjà existants/matures/locaux

Présentation de la structure / Organisation

- Quelles sont les missions & objectifs de la structure
- Combien de personnes, date de création, genèse du projet/historique (besoin identifié/constat au départ)

Présentation l'activité

- Pourriez-vous me décrire votre activité ?
 - Sur quels sujets liés à la gestion des biodéchets travaillez-vous ?

Sujets	Indicateurs utiles
Sensibilisation / formation	XX personnes formées
Accompagnement mise en place	XX structures accompagnées
Fabrication des équipements	XX équipements
Collecte	XX tonnes collectées
Valorisation	XX tonnes valorisées

- Sur quel périmètre géographique ?
- Quel est votre public cible (particuliers, privés type restauration/entreprise, collectivités)

Privés mais est-ce que volonté d'aller vers les particuliers pour la collecte ? Partenariats avec d'autres ESS ?

- Quels sont les équipements / structures-terrain / ressources / compétences dont vous disposez ?
- Quelles sont vos parties prenantes ? avec qui travaillez-vous ? (Public, privé, Ademe...)
- Travaillez-vous avec votre collectivité / EPCI de gestion des biodéchets ?
 - Si oui, quelles sont vos interactions ? (Nature, régularité, besoin...) ? Rencontrez-vous des difficultés ?
 - Si non, pourquoi ?
- Etes-vous en contact avec d'autres acteurs ESS sur le sujet ?
- Pouvez-vous nous donner les grandes lignes de votre business modèle, est-ce une activité viable / rentable ?
- Un abonnement type quel prix
- A quels tonnages ils seraient rentables ?

Enjeux et problématiques

- Est-ce que vous rencontrez ou avez rencontré des difficultés (activité, personnes, finance, orga...) ? Si oui, comment les avez-vous traité ou pensez les traiter ?
- Quels sont vos projets de développement à venir en ce qui concerne les biodéchets mais aussi les déchets en général ? Avez-vous déjà pensé à élargir votre activité à d'autres domaines liés à la gestion des biodéchets (ex : sensibilisation/formation, accompagnement à la mise en place, collecte, fabrication de matériels (bacs de compostage...), valorisation, vente...) ?
 - Si oui, quelles sont les réflexions en cours et les contacts que vous avez eu ?
 - Si non, pourquoi ? Quel est à votre avis les atouts d'une structure comme la vôtre ? Qu'est-ce qui vous différencie des acteurs traditionnels ?

Besoins et attentes (informations utiles pour les acteurs ESS)

- Quelles informations vous seraient utiles concernant la gestion des biodéchets ?
- Pensez-vous avoir suffisamment d'informations de la politique locale de gestion des biodéchets ? de la politique et des réglementations ?
- Avez-vous des attentes vis-à-vis de la CRESS ? Des EPCI de votre territoire ?
- Si vous deviez donner un conseil ou des recommandations, que conseilleriez-vous à d'autres acteurs ESS ?

Annexe 8 : Guide des entretiens des structures d'accompagnements

Etudiants EME	XX
Organisme / Structure	
Nom du/des contacts	

INTRODUCTION

Peut-on enregistrer l'entretien ? (Supprimé à l'issue de la rédaction du compte-rendu)

Se présenter (Qui on est, étudiant en Master Spécialisé EC, en alternance)

Présenter le projet CRESS :

Mandatés par la CRESS de Bretagne pour réaliser une étude sur les biodéchets (« Valorisation des biodéchets en Bretagne : quel rôle pour les acteurs de l'ESS ? »)

Contact Pauline Planut

Contexte réglementaire

Dans le cadre de l'obligation du tri à la source obligatoire pour tous (entreprise et ménages) d'ici le 31 décembre 2023, une solution de tri doit être proposée à chaque individu et organisation par les collectivités.

Objectifs de l'étude :

- Faire un panorama de l'existant de la gestion des biodéchets collectés par les EPCI en Bretagne
- Faire un benchmark d'acteurs ESS hors Bretagne (bonnes idées / pratiques et viabilité)
- Connaître la stratégie des EPCI
- Identifier les atouts des acteurs de l'ESS
- Identifier des pistes d'actions individuelles ou collectives

Dans ce cadre, nous collectons des informations auprès des parties prenantes pour mieux comprendre les enjeux de la gestion des biodéchets et des parties prenantes, notamment les EPCI et les ESS.

Nous avons aussi rencontré Christophe Boué de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne qui nous a fourni des chiffres clé sur la région.

QUESTIONS

Présentation de l'interlocuteur

- Qui est-il, son rôle, ses missions

Présentation de la structure / Organisation

- Pourriez-vous décrire en quelques mots votre organisation / service ?
- Quel est votre périmètre ?
 - Combien de personnes, date de création, type d'organisation ? Dédiés à la gestion des biodéchets
 - Quelles sont vos sources de financement (AMORCE à vérifier sur le site)

Focus sur la gestion des biodéchets

- Objectif : comprendre votre point de vue sur la gestion des biodéchets
 - Les grandes problématiques
- Quels constats faites-vous concernant la Bretagne ?
- Votre stratégie :
 - Que faites-vous dans la gestion des biodéchets (sensibilisation, accompagnement collectivités, guide...) ? Actions à venir dans l'année ?
 - Avez-vous un budget dédié à la gestion des biodéchets ? (Financement appel à projet)
- Quelles sont les parties prenantes que vous identifiez ? Comment percevez-vous la place des ESS ?
-

Focus sur les EPCI

- Quelles analyses sur les besoins (problématique) et ressources des EPCI ? Fonction de leurs caractéristiques (urbaine, rurale...)
- Quelles sont leur stratégie ? Sur quels critères se basent-elles ? (PAP, compostage...) *
- Utilisent-elles une méthodologie projet similaire (diag, concertation PP, plan d'action avec phase test, REX)
- Quelles EPCI sont les plus avancées sur le sujet ? Et les moins avancées ? * [tableau à remplir bas de page](#)
- Avez-vous des contacts auprès des EPCI ?
- Quelle implication dans la réalisation des PRPGD ? Y a-t-il un suivi ou retour ?
- En prévision des mesures sur les TMB, y a-t-il un accompagnement supplémentaire prévu pour les EPCI ?
- Quelles conditions pour bénéficier des aides ADEME (ou AMORCE ???) OU REGION ? FEDER ?

*Solutions de compostage de proximité (indiv ou partagé)

- Pour celles qui font le choix de compostage de proximité, comment cela se met-il en place ? critères et leviers (installations par la collectivité, aide à l'achat...)
- Quelles sont les principales difficultés ?
 - Tri des déchets (carnés/poissons par ex)
 - Pérennité des compostages sur le moyen-long terme
 - Communication auprès des particuliers

*Solutions de collecte

- Pourquoi et comment sont mises en place des collectes ? selon quels critères ?
- Quelles sont les contraintes et difficulté des collectes porte-à-porte ? (Modalités, coûts, ...)
- Problématique des contenants, des consignes de tri, de la fréquence des collectes, des odeurs/nuisibles...
- Quelles sont les contraintes et difficulté des collectes en apport volontaire (modalités...)
- Que font les EPCI des résidus de la valorisation (exutoire des composts ou digestat) : espaces verts, revente, gestion par des tiers, retour aux ménages... ?

Retour d'expérience

- Quelles sont les pistes de réflexion pour les années à venir ? En prévision de l'obligation de tri à la source.
- Avez-vous des retours d'expériences à partager ? Des bonnes pratiques sur le tri et gestion des biodéchets ?
- Conseils pour les ESS pour leur mise en place ou leur accompagnement ?
- Si relations avec ESS, avez-vous des contacts ? Région Bretagne ? Sur régions du périmètre ?

*tableau EPCI

EPCI les plus Avancées	EPCI les moins avancées

Contact(s) EPCI :

Contact(s) ESS :

ESS région BRETAGNE	
ESS région Autres	